

L'Etat dans la région Nord - Pas-de-Calais

culture

cohésion sociale

emploi &
insertion professionnelle

environnement



santé publique

transport, logement,
aménagement du territoire

agriculture

gestion publique

éducation & formation

Rapport d'activité des services de l'Etat

2006

L'activité de l'Etat dans la région Nord - Pas-de-Calais en 2006

Sommaire

●	Préface du Préfet	1
●	La préfecture de région, acteur du développement économique & social, avec le soutien des crédits de l'Etat & de l'Europe	2
●	Education & formation	12
●	Gestion publique & développement économique	16
●	Transport, logement, aménagement du territoire & mer	25
●	Santé publique & cohésion sociale	33
●	Economie agricole & monde rural	38
●	Environnement & développement durable	41
●	Développement de l'emploi & insertion professionnelle	48
●	Culture	56
●	Sigles & acronymes	59
●	Coordonnées des services	63

Préface du Préfet

Lille, le 12 juin 2007



En 2006, l'activité des services de l'Etat en région a été marquée, dans de nombreux domaines, par un vaste mouvement de modernisation. En effet, l'année a débuté avec la mise en place effective des nouvelles règles de gestion budgétaire et comptable que permettaient la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cette nouvelle « constitution budgétaire » a eu un impact important sur les modes d'organisation ainsi que sur l'évaluation de notre action publique. En parallèle, les 8 pôles de compétences prévus par le décret du 5 octobre 2004 ont été constitués et sont dorénavant pleinement opérationnels.

Par ailleurs, les services de l'Etat ont complété la gestion 2000-2006 du Contrat de Plan Etat Région et de son pendant communautaire que constitue la programmation 2000-2006 des fonds structurels européens. Au terme de six années de contractualisation, de nombreuses actions publiques ont pu être entreprises dans un cadre partenarial constant et l'année 2006, dernière année de contractualisation, a vu l'aboutissement d'un certain nombre d'entre elles.

Sous une forme actualisée, le présent rapport, propose une architecture semblable à celle des années précédentes. Après une présentation des activités conduites par le Secrétariat général pour les affaires régionales, seront abordées successivement les grandes politiques publiques menées par chacun des pôles de compétence : éducation et formation, gestion publique et développement économique, transport-logement-aménagement du territoire et mer, santé publique et cohésion sociale, économie agricole et monde rural, environnement et développement durable, développement de l'emploi et insertion professionnelle et culture.

Chacun d'entre vous pourra ainsi prendre connaissance de l'ensemble des actions menées par l'Etat en région. Cette année encore, notre action est résolument caractérisée par une intervention qui se veut la plus large possible, incluse dans une gouvernance régionale affinée et touchant l'ensemble du territoire régional. Suivant un double objectif de solidarité et de compétitivité de notre économie, les services de l'Etat en région ont donc poursuivi leur travail pour le bien-être et l'avenir de nos concitoyens.

Daniel CANEPA

La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe



Le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) est la structure interministérielle qui anime et met en oeuvre en région les politiques nationales et européennes concernant le développement économique et social et l'aménagement du territoire. Son action s'inscrit dans un cadre partenarial avec la mise en oeuvre du contrat de plan Etat-Région et des programmes de politique régionale européenne. L'année 2006 a notamment été marquée par l'accompagnement des mutations économiques régionales, l'approfondissement des relations franco-belges et l'initiation d'une démarche de mutualisation des actions des services. Les services de l'Etat participent par ailleurs à la lutte contre l'illettrisme, au développement de la société de l'information, à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, au soutien à la vie associative, au développement de la pratique sportive et au renforcement de l'attractivité touristique de la région.

La mise en oeuvre des politiques contractuelles

Le contrat de plan Etat-Région 2000-2006

Les engagements des partenaires financiers du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 s'élèvent à 1,6 milliards d'euros pour l'Etat, 1,1 milliards d'euros pour le Conseil régional, 280 millions pour le Conseil général du Nord et 130 millions pour le Conseil général du Pas-de-Calais. Au 31 décembre 2006, le niveau d'engagement des crédits de l'Etat s'élève à près de 73 %. Le retard de consommation correspond donc à un peu moins de deux années.

De manière générale, le retard est surtout dû à des délégations de crédits moins importantes dans le domaine des constructions universitaires, du transport ferroviaire et des voies fluviales. Cependant la poursuite du volet routier (73 %) ainsi que du programme GIRZOM (72 %) (Groupe Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières) s'est maintenue. L'avancement des réalisations dans le cadre des contrats territoriaux atteint fin 2006 un taux d'engagement de 78 % et le domaine du médico social, avec un taux de 85 %, a rattrapé en grande partie son retard.

Le soutien à l'émergence des projets de territoire

Suite à l'appel à projets lancé par la DIACT en juin 2004 en faveur des coopérations métropolitaines, les travaux progressent tant

pour l'Aire métropolitaine lilloise que pour celle de la Côte d'Opale-Flandre occidentale. Si le calendrier initialement envisagé pour la formulation des projets s'étendait jusque fin mars 2007 et s'articulait avec celui de la signature du Contrat de projets Etat-Région, les délais ont été revus par les partenaires engagés dans les processus de coopération et repoussés jusqu'à la fin d'année 2007.

Les travaux de l'Aire métropolitaine lilloise progressent en vue de l'élaboration du projet métropolitain. Techniquement, celle-ci repose sur 7 groupes d'experts qui explorent des thématiques telles que les transports, les trames verte et bleue, la ressource en eau, l'urbanisme durable, la société de la connaissance...

L'animation autour de ce projet a été conséquente avec la tenue des premières assises de la coopération métropolitaine le 6 mars 2006 à Douai et l'organisation régulière de visites-découvertes des territoires et projets portés par les différents partenaires. La démarche est également encadrée par un comité technique pilotant l'ensemble du processus et assurant le relais auprès des élus.



Les assises de la coopération métropolitaine du 6 mars 2006 à Douai © Vincent Leçigne - LMCU

La préparation du projet métropolitain de l'Aire Littorale se poursuit avec la perspective de ses premières assises métropolitaines en 2007 et la restitution de l'ensemble des propositions et du contenu opérationnel du projet. Les travaux sont conduits dans le cadre d'un comité de pilotage qui supervise l'ensemble de la démarche et assure le relais vers les élus, tandis que 8 groupes de travail réfléchissent plus particulièrement aux questions suivantes :

- attractivité et accessibilité métropolitaines,
- rayonnement culturel et artistique, identité et stratégie d'image,
- rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- attractivité commerciale et rayonnement des services,
- rayonnement des équipements de santé,
- gouvernance,
- ingénierie et observatoire métropolitain.

Les programmes de politique régionale européenne

Durant la période 2000-2006, l'Union européenne aura participé, dans le cadre des programmes régionaux Objectifs 1 et 2 et du programme national Objectif 3, au financement, pour près d'un



La **préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe**

milliard quatre cents millions d'euros, à de nombreux projets publics et privés dans les domaines du développement économique, de la recherche et de l'innovation, du développement culturel et touristique, de l'éducation, de la santé, de la cohésion sociale, de la lutte contre le chômage, de la protection de l'environnement ou encore du développement rural.



Campagne de communication sur l'action des fonds structurels en région Nord - Pas-de-Calais

Près de 980 dossiers subventionnés en 2006

594 projets ont été aidés, en 2006, au titre du programme de soutien transitoire Objectif 1 mis en oeuvre dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Douai et Valenciennes (Hainaut). Ils mobilisent près de 53 millions d'euros de subventions européennes. 385 dossiers ont été retenus au titre du programme Objectif 2 pour un montant de 94,4 millions d'euros de crédits européens. Depuis 2000, 982,4 millions d'euros de subventions européennes ont participé au finan-

cement de 5 800 projets, pour un investissement total de 4,1 milliards d'euros.

La préparation de la nouvelle génération de programmes européens (2007/2013)

La Commission, les Etats membres et les régions ont poursuivi la phase d'élaboration de la nouvelle période de programmation 2007-2013 basée sur les stratégies de Lisbonne et de Göteborg. L'année 2005 s'est achevée sur la transmission de la première version du cadre de référence stratégique national (CRSN), qui fixe les priorités à retenir pour les actions financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE). Le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) est régit, quant à lui par le plan stratégique national de développement rural. Le 18 janvier 2006, une réunion de concertation conduite par le SGAR et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF), a permis au partenariat régional de s'exprimer sur la synthèse élaborée à partir de leurs contributions. Sur la base de cette consultation, la contribution de la région Nord - Pas-de-Calais à la première version du CRSN a été transmise à la DIACT le 6 février 2006.

Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006 a décidé d'allouer à la région Nord - Pas-de-Calais, pour cette nouvelle période de programmation, 380,8 millions d'euros, dont 31,14 millions d'euros réservés au Hainaut, au titre du FSE, près de 701 millions d'euros, dont 47,5 millions d'euros réservés au Hainaut, au titre du FEDER et 45,9 millions d'euros au titre du FEADER. Au total, la dotation 2007-2013 s'élève donc à près de 1,128 milliards d'euros en diminution moyenne de 20 % par rapport à la période 2000-2006.

D'avril à juin 2006, cinq groupes de travail, correspondant aux priorités de la Stratégie de Lisbonne, ont permis de préciser les attentes, besoins et priorités de la région Nord - Pas-de-Calais. Animés par le SGAR, ces groupes de travail ont largement associé les partenaires politiques et socio-économiques. La préparation du pro-

gramme FEADER a fait l'objet d'un groupe spécifique animé par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

Un groupe de pilotage, réunissant le pôle Europe du SGAR, la direction Europe du Conseil régional et les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais s'est également réuni toutes les semaines, afin de discuter notamment des dispositions de mise en oeuvre des Programmes opérationnels.

Entre les mois de juillet et d'octobre, des groupes restreints ont précisé la stratégie retenue et proposé les actions prioritaires.

L'année 2006 s'est achevée par l'organisation, du 27 novembre au 22 décembre, d'une consultation publique du Programme Opérationnel FEDER.

La programmation 2000-2006 a notamment été facilitée par l'utilisation du logiciel PRESAGE (Programme Régional et Européen de Suivi, d'Analyse, de Gestion et d'Evaluation), déployé dans l'ensemble des régions françaises en fin d'année 2000 afin de gérer les crédits européens. La préparation de la nouvelle génération de programmes européens sera également suivie par ce même outil. La Direction des études et de l'évaluation (DEE) du SGAR, dans le cadre de la préparation du Programme opérationnel Objectif 2 pour la période 2007-2013 a réalisée deux démarches d'évaluation importantes. D'abord, l'évaluation ex-ante du projet de programme a été menée en parallèle de son élaboration, ce qui a nécessité une approche rigoureuse et réactive, mais sur des bases méthodologiques traditionnelles.

La deuxième démarche a concerné l'évaluation stratégique environnementale qui relève d'un processus nouveau. Il s'agit, en effet, de l'application d'une directive européenne sur l'impact sur l'environnement de certains plans et programmes, dont relèvent les Programmes opérationnels. Pour cette évaluation, conduite en partenariat étroit avec la Direction régionale de l'environnement, une méthode spécifique a dû être définie et appliquée, et un processus particulier lié à la consultation du public et à l'avis de l'autorité environnementale mis en oeuvre.

Interreg : la coopération sans frontières

Clôture des programmes 2000-2006

Perspectives pour l'année 2007

Interreg III est l'initiative communautaire soutenue par le Fonds européen de développement régional (FEDER) en faveur de la coopération entre les régions de l'Union européenne. Sans être autorité de gestion, les services de l'Etat ont poursuivi leur rôle d'animation du programme Interreg IIIA franco-britannique en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. Ils sont aussi intervenus dans l'aide au montage de projet auprès des opérateurs présents dans la région Nord - Pas de Calais. Présents lors des comités, les partenaires du Nord - Pas de Calais ont fait en sorte que leurs remarques soient prises en compte dans les décisions de ces instances. Sur l'année 2006, 20 projets dont 5 micro-projets ont été acceptés par le Comité de pilotage.

En ce qui concerne le programme Interreg IIIB Europe du Nord-Ouest, l'Etat a réalisé avec succès les tâches que lui attribuait la Présidence annuelle de ce programme. Celle-ci aura notamment permis d'initier et de clôturer un appel à propositions destiné à récompenser les projets les plus performants, en leur accordant une extension et/ou une mise de fonds supplémentaire afin de préparer la transition vers le prochain programme.

La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe



A court terme, le principal enjeu réside incontestablement dans l'élaboration du prochain programme opérationnel de coopération transfrontalière maritime France-Angleterre-Flandre-Pays-Bas. Dans le cadre du partenariat régional, l'Etat contribuera à faire émerger une position française commune et à trouver un compromis raisonnable avec l'ensemble des partenaires européens.

A moyen et long termes, l'Etat, qui s'est félicité de l'engagement de la Région Nord - Pas de Calais dans la gestion des programmes de Coopération territoriale, tâchera d'accompagner au mieux la Région dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Le contrôle des projets cofinancés par l'Union européenne

En 2005, la cellule contrôle du SGAR a poursuivi la réalisation de contrôles par sondage des opérations cofinancées par le FEDER. En 2006, 39 contrôles ont été opérés dont 23 conjointement avec des inspecteurs principaux du Trésor. Sur la période 2000-20006, le bilan cumulé des contrôles réalisés fait apparaître un taux de dépenses contrôlées par rapport aux dépenses figurant dans les maquettes financières de 5,56 % pour la zone Objectif I et de 5,5 % pour la zone Objectif II, le taux minimum à atteindre au 31 décembre 2008 étant fixé à 5 %.

Ces contrôles ont pour objet de vérifier la qualité de la mise en



Le soutien financier apporté par l'Union européenne à la réalisation d'un projet doit faire l'objet de mesures de publicité
© SGAR NPdC - AT

oeuvre des programmes européens et notamment la conformité des dépenses présentées aux règles communautaires d'éligibilité. Si des dépenses inéligibles sont constatées, un titre de reversement est émis, ce qui s'est produit à trois reprises en 2006.

Au cours de cette même année, la cellule a participé à l'élaboration des réponses apportées aux mesures préconisées par la Commission Européenne dans l'audit du contrôle réalisé en 2004 et 2005. Ce travail a entraîné de nombreux échanges avec les services de l'Etat et plus particulièrement la réalisation de visites sur place dans le cadre des « contrôles de service fait » et l'information des services de l'Etat en matière de respect du code des marchés publics par l'utilisation d'une fiche navette.

Enfin, la cellule contrôle a poursuivi son action de conseil auprès des services instructeurs et a dû à plusieurs reprises rappeler l'obligation de faire apparaître sur des supports adaptés la participation financière de l'Union Européenne à chacun des projets concernés.

La coordination des politiques interministérielles

Anticiper les mutations économiques et stratégiques

L'aide aux entreprises et au développement des territoires

En ce domaine, le SGAR coordonne et participe, à travers l'action de deux chargés de mission et un assistant, à la définition et à la mise en oeuvre des politiques de développement économique et d'accompagnement des mutations inscrites dans le CPER 2000-2006 et les DOCUP Objectifs 1 et 2. Ce sont notamment les dispositifs d'aides aux entreprises ou le programme régional de création et de transmission d'entreprises (PRCTE). A ce titre, elle anime une fois par mois le Comité Mixte Etat Région (CMER), qui rend un avis sur chaque dossier engageant des crédits publics en faveur de l'aide directe aux investissements et aux créations d'emplois des entreprises ainsi qu'aux actions collectives de développement économique.

Dans le cadre de la préparation des nouvelles générations de politiques contractuelles 2007-2013, la préfecture a animé, en liaison avec la mission « Europe », un groupe de travail inter-institutionnel chargé de proposer la stratégie et les critères d'intervention des crédits qui seront mobilisés sur l'axe « Recherche - innovation - politique de l'entreprise » du programme européen « Compétitivité », qui doit décliner en région la stratégie de Lisbonne. Parallèlement, elle a accompagné l'élaboration des propositions de l'Etat pour le Contrat de projets 2007-2013.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi du 13 août 2004, le SGAR prépare et coordonne les interventions et positions de l'Etat dans les instances créées pour la mise en oeuvre du schéma régional de développement économique (SRDE). Elle a ainsi, à la suite de la mise en place du SRDE, préparé avec les services du Conseil régional, la convention d'expérimentation de délégation des aides directes aux entreprises. Lorsque cette convention aura été approuvée en 2007, le Conseil régional deviendra, jusqu'au 31 décembre 2009, l'autorité délégitaire pour mettre en oeuvre les aides individuelles directes aux entreprises. Enfin, la mission a préparé, en lien avec la DRIRE, la DRE, NFX et les deux préfectures de département, la proposition de carte des aides à finalité régionale. Le préfet de région a transmis cette carte à la DIACT pour consolidation au plan national et validation par les instances européennes. Son adoption par la Commission européenne a eu lieu le 7 mars 2007.

Anticipation et accompagnement des mutations économiques

Le chargé de mission correspondant régional de la mission « mutations économiques » de la DIACT, coordonne les travaux du groupe régional inter services d'anticipation des mutations économiques (GRISAME). Ce groupe de travail informel permet aux services de l'Etat impliqués dans le développement économique de se retrouver régulièrement pour échanger leurs informations sur l'évolution de la conjoncture régionale, l'évolution des secteurs d'activités et des territoires de la région. Dans ce cadre, sont dressés des bilans socio-économiques conjoints et proposées des pistes d'interventions mieux coordonnées. Au cours de l'année 2006, 5 réunions se sont tenues. Un diagnostic socio-économique a été réalisé sur la partie Est de l'arrondissement de Cambrai afin de dégager les enjeux et les perspectives de ce territoire touché par la restructu-



ration d'un grand établissement industriel.

Face aux difficultés rencontrées par le secteur automobile au plan européen et national, la mission coordonne la mise en oeuvre des actions définies dans le cadre du mandat confié le 6 mars 2006 par le gouvernement aux Préfets de région les plus concernés par cette filière. Elle s'appuie pour cela sur un groupe de travail automobile, piloté par la DRIRE, avec la DRTEFP, Oséo, l'INSEE, la Trésorerie générale et la DRCCRF, qui est chargé de renforcer la connaissance de la filière et de faire émerger des propositions d'action.

La mission participe également aux comités de pilotage chargés d'assurer la définition et le suivi des actions de redynamisation économique en faveur des territoires ayant subi des chocs économiques qui se sont traduits par des pertes d'emplois massives et pour lesquels un contrat de site (METALEUROPE) ou un contrat de territoire (Pays de Saint-Omer et Boulonnais) est en cours.

En matière d'intelligence économique, dont un chargé de mission assure les fonctions de correspondant régional, la mission s'investit dans la préparation et la mise en oeuvre d'un schéma régional d'intelligence économique destiné à fédérer et à mettre en synergie les acteurs régionaux qui interviennent dans ce domaine essentiel pour la pérennité des entreprises et l'attractivité des territoires. Les actions conduites portent sur la sensibilisation auprès des entreprises, notamment des PME, aux enjeux actuels de l'intelligence économique (contrefaçon, sécurité des données, droits de propriété...) et à l'accompagnement des entreprises pour réaliser un diagnostic, s'approprier les méthodes et développer les outils efficaces.

Enfin, la mission coordonne, en étroite liaison avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs et institutions régionales intéressés par ces questions (CESR, CRCI, Universités, Grandes Ecoles, représentants des branches professionnelles, INPI, NFX...), les différentes thématiques que la politique des pôles de compétitivité permet de mettre en oeuvre.

En la matière, l'année 2006 a été caractérisée par l'installation effective des différentes instances, notamment de gouvernance, des pôles, et par l'élaboration des premiers projets qui ont été labellisés par les pôles et sélectionnés par les financeurs publics nationaux et régionaux. Ceux-ci ont donc pu bénéficier de l'attribution des financements publics dans le cadre des appels à projets du fonds de compétitivité des entreprises (FCE), de l'agence innovation industrielle (AII) et de l'agence nationale de la recherche (ANR). Certains projets ont également été financés par les moyens mobilisés par OSEO.

► Le renforcement de la coopération franco-belge

En 2006, la DEE, outre son activité traditionnelle liée à la prospective, a poursuivi son action au service du développement des relations franco-belges. Elle a assuré, pour le côté français le secrétariat du Groupe de travail parlementaire franco-belge installé en novembre 2005 et chargé de proposer des solutions pour faciliter les relations transfrontalières.

Dans un premier temps, un recensement des difficultés relevant du transfrontalier a été effectué auprès d'un large éventail d'acteurs : institutions publiques, monde économique, société civile, partenaires sociaux, représentants de la population. Près de 350 contributions ont été recueillies, classées et analysées lors de réunions techniques préparatoires, puis des séances plénières du Groupe de travail. Celles-ci se sont tenues au nombre de trois : le 20 mars à Tournai (examen des



Finalisation le 12 juin 2006 du document de cadrage « Eurodistrict, proposition d'organisation d'une structure de gouvernance Lille Métropole franco belge » © SGAR - M.P.K

thèmes Planification et Enseignement et formation de base), le 12 juin à Lille (thèmes Transports et Santé et médico-social) et le 20 novembre à Menin (thèmes Emploi et développement des entreprises et Eau et environnement).

Ensuite, le Groupe de travail, qui devait dans le cadre de sa mission proposer un dispositif de gouvernance pour la métropole franco-belge, a finalisé le 12 juin un document de cadrage général de ce dispositif de gouvernance détaillant les objectifs politiques et les principes généraux de son organisation. Ce document intitulé « Eurodistrict, proposition d'organisation d'une structure de gouvernance Lille Métropole franco-belge » a été transmis aux gouvernements français, fédéral et des entités fédérées belges, ainsi qu'à toutes les institutions susceptibles de participer à cette structure.

► La lutte contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme, inscrite comme une priorité nationale depuis la loi de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, est réaffirmée en tant que telle dans la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances. Avec près de 15 % de ses habitants repérés en situation d'illettrisme, la région reste très mobilisée sur cette problématique. L'implication de l'Etat se poursuit par la nomination, au mois de juin 2006, d'une nouvelle chargée de mission auprès du préfet de région, par ailleurs chargée de mission régionale de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI), Mme Nathalie Saisset.

La mission s'attache à la mise en oeuvre en région des politiques nationales de l'ANLCI, avec une action articulée autour de :

- l'accompagnement méthodologique de la mise en place d'un plan régional pluriannuel de lutte contre l'illettrisme, impliquant l'ensemble des acteurs territoriaux, et de son évaluation ;
- l'animation et la coordination interministérielle des services de l'Etat et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme. Ainsi, la chargée de mission est membre du comité d'incitation à la lecture initié par la Direction régionale de la jeunesse et des sports par exemple ;
- la contribution à la sensibilisation des acteurs de l'entreprise et à la mise en oeuvre de partenariats et d'actions.

Dans un autre cadre, et au regard de la nécessité de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire, il est apparu important de créer un groupe thématique « lutte contre l'illet-

La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'État et de l'Europe



trisme » » rattaché à la commission 5 (Plans régionaux de formation professionnelle et d'accès à l'emploi) du Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. La mission régionale apporte une contribution, tant sur le plan de la réflexion et de la méthodologie que sur celui des actions, à l'ensemble des travaux de ce groupe.

Par ailleurs, la mission régionale participe aux rencontres du réseau des organismes de formation qui proposent des actions de maîtrise de savoir de base, le réseau LiRE (Lire Réussir Ensemble). Ces rencontres, intitulées « Lire en territoire », ont pour objet de permettre un temps d'échanges privilégié entre tous les acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme, l'apprentissage et la maîtrise des savoirs de base. Elles doivent permettre de faciliter la connaissance des partenaires locaux et de leurs actions ainsi que d'aborder les questions afférentes au travail en partenariat. Ces rencontres, au nombre de 15 se sont déroulées de juin à juillet 2006.



Ouverture du colloque « La formation de base : un atout gagnant pour l'entreprise » par Yves DURUFLÉ, le 7 décembre 2006 © ANCLI

De même, la mission régionale a contribué à la conception et l'organisation d'un colloque régional tenu le 7 décembre 2006 sur le thème « Lire et entreprise ». Intitulé « La formation de base : un atout gagnant pour l'entreprise », ce colloque a permis de réunir des acteurs économiques et sociaux, afin de poursuivre et de renforcer l'action en faveur des entreprises et des salariés de la région, notamment dans le domaine de la sensibilisation et de l'accès à la formation.

Membre du comité de suivi régional de la lutte contre l'illettrisme, qui réunit la Direction du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, le Conseil régional et le centre régional de ressources pédagogique (C2RP), la mission régionale contribue, aux côtés d'une équipe de l'INSEE, à la rédaction d'une analyse approfondie des questions d'illettrisme, intitulée « Les adultes du Nord - Pas-de-Calais et la maîtrise des fondamentaux (écrire, communiquer, compter) ».

La mise en perspective d'éléments socio-démographiques et des difficultés de maîtrise dans les trois domaines fondamentaux permettra de dresser quelques profils et pistes de progrès pour les adultes en situation de plus grave difficulté.

Enfin, en 2006-2007, la seconde phase du Forum des Pratiques s'ancre au plus près des territoires et des acteurs. Dans chaque région, un atelier de travail composé de cinq ou six praticiens

rédacteurs accompagnés d'un expert a été constitué et s'est réuni entre octobre 2006 et janvier 2007. Sa mission a consisté à analyser les conditions de réussite et de développement d'une pratique précise, en s'appuyant notamment sur des rencontres et une multiplication des échanges. La production de l'atelier, présentée à l'occasion d'une journée régionale (le 14 février 2007 en région Nord - Pas-de-Calais), servira d'appui à une rencontre collective et nationale en juin 2007 à Lyon.

En Nord - Pas-de-Calais, l'atelier s'est réuni huit fois autour de l'intervention de tuteurs retraités de l'Education Nationale en lycée professionnel auprès de jeunes en difficulté de maîtrise des savoirs de base et qui sont repérés lors de la Journée d'Appel pour la Préparation à la Défense. Le résultat de ce travail vise à renforcer et à coordonner les nombreux dispositifs d'aide individualisée qui balisent le parcours des jeunes concernés, à l'école et en dehors de l'école, et à explorer les conditions d'un partenariat institutionnel réussi.

► L'accompagnement du transfert des grandes infrastructures de transport

L'année 2006 a été celle de la mise en oeuvre effective des modalités de la loi du 13 avril 2004 relative à la décentralisation des grandes infrastructures de transport. Pour le domaine fluvial et routier, les transferts se sont déroulés sans trop d'aléas. Pour les ports et aéroports, le transfert n'est devenu effectif que très récemment. Le SGAR et les services de l'Etat se sont impliqués fortement dans ces dossiers pour que les délais soient tenus.

Les candidats au transfert des ports de Boulogne sur Mer et de Calais - le Conseil régional et les deux communautés d'agglomération de Calais et de Boulogne - se sont rapidement fait connaître. Malgré de nombreuses réunions et la recherche d'un consensus entre toutes les collectivités, le Préfet n'a pu que constater l'impossibilité d'un accord et, conformément à la loi, attribuer la propriété des deux ports au seul Conseil régional fin octobre 2006.

La majeure partie des aéroports concernés par la décentralisation a rapidement trouvé un repreneur, sauf ceux de Lille Lesquin et Merville Calonne. Les candidats étaient le Conseil régional et la Communauté de Communes de Flandres-Lys. Malgré quelques difficultés, un syndicat mixte avec Lille Métropole Communauté Urbaine a pu être créé dans les temps. Les conventions et les plans de transfert ont été rédigés sous l'égide du SGAR avec le soutien de la D.D.E. et de la Direction de l'Aviation Civile. En fin d'année, la convention de transfert de Lesquin a pu être signée, celle de Merville restait encore en suspens. Dans la négative, c'est un arrêté ministériel qui actera ce transfert.



L'aéroport Lille Lesquin, une des grandes infrastructures de transport concernées par les transferts prévus par la loi du 13 août 2004 © DAC



La *préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe*

► Le développement de la société de l'information

Dans le domaine de la promotion des technologies de l'information et de la communication, le SGAR a instruit et co-financé de nombreux projets en 2006.



Page d'accueil de la plate forme mutualisée PPiGe

La « PPiGe » Plate-forme Publique de l'Information Géographique Environnementale (initiative publique) est portée par l'EPF (Etablissement Public Foncier du Nord - Pas de Calais) avec une subvention de l'Etat s'élevant à 1 127 681 euros soit 48% de son montant total. Ce vaste projet de mise à disposition d'informations géographiques aux formats standards, exploitables avec n'importe quel logiciel SIG, est destiné à servir les acteurs publics et privés dans la conduite de leurs projets. Organisé en « Pôle métiers », il articulera un réseau de compétences autour des thèmes de l'environnement, de l'agriculture, des transports, et de l'éducation. L'objectif est de favoriser l'échange d'expériences et de données qui viendront enrichir le socle d'une information territoriale partagée.

Les « SPP », services publics de proximité, sont une autre action menée pour le compte du Centre de gestion du Nord de la fonction publique territoriale avec une subvention d'Etat de 250 000 euros. Ce projet est un programme d'utilisation des TIC au service de l'administration de proximité. Il doit permettre d'améliorer et de rapprocher les services publics des habitants. Grâce à cette volonté de politique régionale axée sur la société de l'information, les TIC permettent d'améliorer le service rendu à chacun au moyen des nouveaux outils.

► Les actions menées en faveur de la politique de la ville

L'année 2006 a connu d'importants bouleversements dans l'organisation des structures chargées de la mise en place des politiques publiques en matière de politique de la ville et dans les relations avec les collectivités territoriales.

Les contrats de ville ont vu leur échéance arriver à terme, remplacés par les CUCS (contrats urbains de cohésion sociale). Pour l'élaboration de ces contrats la DIV (délégation interministérielle à la ville) s'est dotée d'un outil central définissant la géographie prioritaire des quartiers en difficultés avec trois niveaux de priorité.

Par ailleurs, L'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine) a commencé en partenariat avec la Région à valider les opérations

prioritaires à mettre en oeuvre et plusieurs contrats partenariaux ont été signés.

Le SGAR a joué dans toutes ces opérations un rôle de facilitateur, de conseil et de médiation. Il a également apporté son soutien d'ingé-



Le logo de l'ANRU, agence créée le plan de cohésion sociale

nerie et financier à un certain nombre d'opérations à caractère régional notamment dans l'animation des quartiers, dans le développement de la réussite éducative et dans les diagnostics quantitatifs ou qualitatifs des populations des quartiers en difficulté. L'ensemble de ces opérations ont représenté un coût de 1 million d'euros financé sur le BOP « Equité Sociale et Territoriale et Soutien », le SGAR a également obtenu le prolongement du GIP IREV (Institut régional de la ville), centre de ressources.

Le budget global régional de la politique de la ville s'est établi à près de 46 millions d'euros. En fin d'année 53 CUCS (45 Nord et 8 PDC) étaient en prévision de signature au premier trimestre 2007.

► La mutualisation de l'action des services de l'Etat

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, la circulaire du 19 octobre 2004 a renforcé l'organisation des préfetures de région et renouvelé les missions de l'échelon régional en lui affectant deux missions nouvelles : la mise en place de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) et la mutualisation des moyens des services de l'Etat. La mutualisation des moyens tend à mettre en réseau des ressources et des compétences dans un cadre transversal et interministériel afin d'obtenir une optimisation des dépenses par une recherche de modernisation des procédures, ainsi qu'une efficacité accrue de son action. Il existe deux possibilités de mutualisation, soit au sein d'un même ministère entre services départementaux et régionaux, soit en interministériel. Le périmètre de cette mutualisation porte prioritairement sur quatre domaines précis.

Le premier est la gestion des ressources humaines et la logistique. La mutualisation peut porter par exemple sur l'organisation de concours communs et viser à terme à favoriser la mobilité des fonctionnaires inter administrations par l'instauration de bourses de l'emploi.

L'action sociale également où peuvent être mises en place des offres de services collectifs pour l'ensemble des fonctionnaires, en lien avec la SRIAS ainsi qu'avec les réseaux de professionnels tels que la médecine de prévention. La mutualisation peut permettre une meilleure prise en compte des besoins des fonctionnaires pour leur restauration, leur logement, pour les besoins de publics spécifiques comme les personnes handicapées ainsi que la prise en charge des jeunes enfants dans les crèches.

La formation interministérielle est un autre domaine dans lequel existe de nombreuses possibilités qui ne relèvent pas de métiers spécifiques, et pour lesquelles on peut développer une offre mutualisable : formations juridiques généralistes, informatique, management...

Enfin, la communication sur les politiques de l'Etat dont le pilotage global est assuré en préfecture. La reconnaissance d'une pro-

La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe



La professionnalisation de la fonction « communication » peut s'accompagner de propositions de mutualisation dans le cadre du réseau des chargés de communication des services de l'Etat.

Pour mettre en oeuvre ce pan de la modernisation de l'Etat, la mission « Mutualisation des moyens » a été installée en préfecture de région depuis avril 2006. Un état des lieux a été effectué qui a permis de prendre connaissance du fonctionnement interne des services au travers des thèmes possibles de mutualisation. Ce premier état des lieux a été valorisé lors d'une réunion du collège des chefs de service. Un programme de travail a par ailleurs été établi. Six chefs de file sont volontaires pour mener à bien ces chantiers dont il sera régulièrement rendu compte en comité d'administration régional (CAR).

► La promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

La mission de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) consiste en la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour mener à bien sa mission, la DRDFE s'appuie sur le partenariat institutionnel, économique et associatif et contribue ainsi au développement de politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'insertion professionnelle des femmes et la formation Insertion économique

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, la DRDFE Nord - Pas-de-Calais a financé des actions de formation qualifiante, ayant trait à la diversification de l'emploi féminin. Ainsi, en 2006, les actions de formation financées par la DRDFE ont permis la formation et le recrutement de 71 femmes, dans des entreprises d'électricité, de logistique ou de transport notamment.

Pour favoriser la mixité, une convention a été signée entre la DRDFE, la DRTEFP et la fédération française du bâtiment (FFB) aux fins de développer l'insertion professionnelle des femmes dans les métiers du bâtiment; l'objectif étant de passer de 700 femmes dans la région et sur les chantiers, à 2 100 femmes d'ici 2008.

Dans cet objectif, le service public de l'emploi régional s'est fortement mobilisé : en 2006, six chantiers ont été ouverts dans le cadre de l'opération "les coulisses du bâtiment" et l'ensemble des structures de l'emploi (missions locales, ANPE, PLIE) ont été invitées à y venir avec des femmes. Parallèlement un travail de prospection et de négociation de postes a été mené auprès des entreprises de la région.

Pour favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques, l'Etat a participé aux différentes opérations de communication, dont le financement à la réalisation d'un film qui présente des témoignages de femmes et de professionnels du bâtiment en soulignant les préjugés et les freins au recrutement de femmes. La plaquette "bâtir au féminin" a également été diffusée largement aux entreprises

Développement économique

Depuis fin 2003, le FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes) qui permet aux créatrices d'entreprises de bénéficier de la garantie de l'Etat, est territorialisé. Les dossiers sont donc instruits par Nord Actif pour le Nord, et Inseraction 62 pour le Pas-de-Calais. Depuis septembre 2005, les PFIL (Plate-Forme d'Initiative Locale) adhérentes au réseau FIR (France Initiative Réseau) ont également reçu subdélégation pour engager le FGIF.

En 2006, 89 FGIF ont été accordés : 48 pour le Nord, 41 pour le Pas-

de-Calais. Les entreprises créées par les femmes le sont dans le domaine du petit commerce, des services à la personne et du bien être, principalement.

Les créatrices bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un cabinet conseil, financé par la DRDFE. Le programme de suivi, mis en place avec le cabinet conseil, a pour objectif principal d'assurer la pérennité de l'entreprise. En 2006, 125 créatrices d'entreprises ont bénéficié du suivi.

A l'occasion de la journée de la femme, le 8 Mars 2006, une manifestation a été organisée par la DRDFE et Versant Nord Est Initiative sur le thème de l'entrepreneuriat féminin. Plus de 400 personnes se sont retrouvées autour du sujet : « Prêtes ? partez ! osez, créez ! », en présence du préfet de région et du maire de Roubaix. Cette journée, riche en témoignages, a présenté de nombreuses créatrices d'entreprises ainsi que le réseau des professionnels de la création d'entreprises. Cette journée a également été marquée par le déplacement du préfet dans un foyer d'hébergement pour femmes victimes de violences, le foyer SEDIRE à Dunkerque. Le préfet et la préfète déléguée à l'égalité des chances ont ensuite été accueillis par une centaine de femmes issues de l'immigration à l'association la Saffia à Lille.

Enfin, la DRDFE a soutenu et financé l'association Initiatives Plurielles et son dispositif d'accompagnement personnalisé afin de faciliter l'intégration des femmes issues de l'immigration : il s'agit d'un dispositif interculturel d'accompagnement de projets dont l'objectif est de détecter et de favoriser l'émergence de porteurs de projets, à partir d'une démarche qui transforme en atouts les diversités culturelles. Un colloque s'est tenu les 30 novembre et 1er décembre 2006, organisé par Initiatives Plurielles avec le soutien et la participation de la DRDFE. Cette rencontre européenne intitulée : « Initiatives et diversités culturelles des femmes, la création d'entreprise comme alternative à l'emploi » a rassemblé 500 personnes au Nouveau Siècle.

Formation initiale et diversification de l'emploi féminin

Comme chaque année, la DRDFE a organisé la cérémonie de remise du prix de la vocation scientifique et technique des filles : 40 jeunes filles de Terminale de la région ont reçu un prix de 800 euros. Les critères de sélection retenus par le jury sont les résultats scolaires, la situation familiale ainsi que le projet professionnel.

L'objectif est d'encourager les jeunes filles à s'orienter vers des carrières scientifiques et techniques où elles sont encore peu présentes (chef de travaux dans le bâtiment, armée de l'air, police scientifique, ingénieur telecom, ingénieur fibre optique...). La cérémonie, présidée par le préfet de région, s'est déroulée le 22 Décembre 2006 dans la salle des fêtes de la préfecture.



Le prix de la vocation scientifique récompense chaque année 40 jeunes filles de terminale de la région qui ont choisi de s'orienter vers des carrières scientifiques et techniques © JF Lémine



La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe

La promotion de l'égalité

L'Observatoire régional de la parité

L'Observatoire régional de la parité dans le Nord - Pas-de-Calais a été créé en août 2001, sous forme d'une association Loi 1901, à l'initiative de la DRDFE. Cet observatoire a pour but de promouvoir l'égalité participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique, économique et sociale et d'inciter les femmes du Nord - Pas-de-Calais à atteindre la parité, notamment dans les assemblées élues

Outre ses assemblées générales et ses conseils d'administration, l'observatoire a décidé de créer 3 groupes de travail : le groupe « Parité politique », le groupe « Parité économique » et le groupe « Publications ».

Le groupe de travail « Parité politique » a élaboré un programme d'auditions de responsables politiques locaux. Le groupe de travail « Parité économique » travaille plus spécifiquement sur les questions relatives à la précarité des femmes, qu'elles soient au RMI, au chômage, en formation, en création d'entreprises ou au travail. Il a procédé également à un travail d'auditions et de témoignages. Les travaux de ces 2 groupes de travail seront présentés au public et à la presse, en 2007.

L'accès aux droits

La DRDFE a soutenu l'ensemble du réseau des 9 centres d'information des droits des femmes de la région (financement, suivi des dossiers d'agrément, réunions de coordination). Ces relais « sur le terrain » de la DRDFE ont pour mission d'informer gratuitement les femmes sur leurs droits, de les écouter, de les orienter en fonction de la particularité de chaque situation.

Elle a accueilli et organisé le rassemblement national de l'union des femmes françaises à la préfecture de Lille en présence de la journaliste Florence Aubenas. Cette manifestation a rassemblé plus de 250 femmes dans la salle des fêtes de la préfecture.

La lutte contre les violences faites aux femmes

La DRDFE a poursuivi son action concernant l'éloignement du domicile du conjoint violent. Les partenariats avec les différents parquets sont renforcés : Douai, Valenciennes avec le soutien à la création d'un centre d'accueil pour les auteurs de violences, Lille avec la nomination d'un substitut chargé spécifiquement du traitement des dossiers des femmes victimes de violences. Parallèlement, la DRDFE a consolidé les financements des actions d'écoute, d'orientation et d'hébergement des femmes victimes de violences sur tout le territoire régional

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2006, une pièce de théâtre-forum a été jouée 11 fois dans la région dans le but de sensibiliser le public à l'élimination de ces violences à l'égard des femmes.

La promotion de la santé des femmes

Les 27 et 28 mai la DRDFE, à l'initiative de la course de la Déesse depuis 2000, participait au grand week-end « sport femmes et santé » dans le centre ville de Lille : des conférences « sport et santé » étaient organisées à la CCI le samedi après-midi parallèlement à des animations sportives sur la Grand place de Lille.

Le dimanche matin une course et une randonnée rassemblaient plus de 1 000 femmes de tous âges, de tous milieux, de toutes cultures, dans les rues du centre ville en soutien à Ingrid Betancourt.

Le soutien à la vie associative et au développement de la pratique sportive

La Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative de LILLE, le C.R.E.P.S. de Wattignies et le Direction départementale de la jeunesse et des sports d'Arras, apportent aux associations de tous ordres un appui à leur mission d'intérêt général.



La course de la Déesse des 27 et 28 mai dernier © Max Rosereau

Les 225 agents des services ont le souci d'une grande disponibilité pour l'initiative des bénévoles et l'engagement de jeunes professionnels. L'épanouissement de tous, à commencer par les jeunes les plus vulnérables jusqu'aux talents les plus prometteurs est leur objectif commun. En dialogue permanent avec les dirigeants associatifs, les services ont transmis aux instances nationales un grand nombre d'idées et de réalisations exemplaires qui soulignent la grande valeur du tissu associatif Nord - Pas-de-Calais.

La région et les Jeux Olympiques de 2012

A l'occasion de l'organisation des jeux olympiques à Londres en 2012, le Nord - Pas-de-Calais entend profiter de son positionnement géographique pour jouer un rôle significatif dans la préparation des sportifs français et étrangers. C'est en effet une formidable opportunité pour renforcer le sport de haut niveau régional, ainsi qu'une occasion unique pour promouvoir une image dynamique de la région, un savoir-faire en terme d'accueil, une capacité d'innovation, d'initiative et de compétitivité. La promotion et la valorisation des structures d'accueil auprès des délégations qui choisiront de préparer les épreuves des jeux en territoire français très proche de Londres à compter de 2008 représentent donc un défi majeur pour la région.

Cette ambition nécessite pour la région d'être en capacité de proposer une offre de qualité, coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire combinant les équipements sportifs, l'hôtellerie, les infrastructures de transport et de télécommunication, les loisirs, et les réseaux de santé.

La commission régionale du sport de haut niveau qui s'est tenue en avril 2006 a impulsé une très large concertation entre le mouvement sportif et ses partenaires publics et privés. Cette commission a ainsi permis de mesurer l'enthousiasme de l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau soucieux de préparer la région à ce grand événement.

Tout au long de l'année 2006 de nombreuses initiatives se sont faites jour pour dégager des projets de pôles d'excellence sportive. La mise en synergie de tous les acteurs est indispensable. Les services Jeunesse et Sports se sont employés en 2006 à accompa-



gner les territoires et les disciplines sportives, porteurs de projets et à leur apporter l'expertise nécessaire en matière d'équipements sportifs mais plus généralement sur les exigences liées à l'accueil de sportifs de haut niveau.

Dans ce cadre, la DRDJS est chargée de la structuration du réseau des plateaux techniques médicaux sportifs, du soutien aux sportifs dans la réussite de leur double projet sportif et professionnel, de l'accompagnement des 22 pôles espoirs et pôles France de la région et de la prévention des conduites dopantes grâce à un suivi médical plus rigoureux.

Les perspectives de travail pour les années à venir s'orientent vers la coordination et l'accompagnement des projets préolympiques. Dès 2007, le recensement des besoins des équipes de France entre 2009 et 2012 sera entrepris en terme de partenariat d'entraînement et de sites de préparation dans la région et d'adaptation des équipements sportifs nécessaires à la pratique du sport de haut niveau.

► La mise en place du CNDS

Les financements de droit commun du ministère de la jeunesse et des sports aux associations sportives (clubs, comités départementaux et ligues) ont connu une double évolution en 2006.

D'abord, le fonds national de développement du sport (FNDS) s'est transformé en centre national développement du sport (CNDS). Ce changement de dénomination s'explique par la création d'un établissement public administratif autonome (le CNDS) par décret du 2 mars 2006 afin de garantir la pérennité de son soutien financier aux équipements sportifs. Le maintien d'une déconcentration partielle du dispositif permet désormais d'associer les collectivités territoriales à la co-gestion des crédits consacrés au développement du sport.

Ensuite, la part territoriale du CNDS, attribuée aux associations sportives de la région (6 544 474 euros) a été majorée de 12,8%, portant à plus de 100 % l'augmentation de ces crédits depuis 2000.

Ces moyens en augmentation ont bénéficié à 1 465 associations en région, soit environ une association agréée sur quatre. On constate néanmoins que le nombre de bénéficiaires est en recul par rapport à 2005 dans le Nord comme dans le Pas-de-Calais (baisse de 15% dans le Nord). Ceci est exceptionnellement lié aux délais très courts de la campagne 2006 lancée à compter d'avril 2006, en raison de la mise en place de l'établissement public.

Par contre, au plan qualitatif, les membres des commissions régionale et départementales du CNDS constatent une nette amélioration dans la qualité des dossiers et un meilleur ciblage des priorités : 30 % des moyens pour l'accueil de publics éloignés de la pratique, 15% pour l'emploi et 15% pour la formation. Ainsi le taux moyen de subvention des clubs augmente fortement pour atteindre plus de 3 100 euros.

Certains constats issus de la campagne de financement 2006 ont incité les partenaires du CNDS à élaborer une charte qualité pour 2007, à partir d'une vaste enquête de satisfaction. Une meilleure relation à l'utilisateur comme la réduction des délais administratifs et la simplification des procédures ressortent clairement de cette enquête.

► Le parcours animation sport

Le Plan de Cohésion Sociale en créant de nouveaux contrats aidés à destination du secteur non marchand ouvre de nouvelles pers-

pectives de recrutement pour les associations relevant du champ de la Jeunesse et des Sports.

Aussi, suite aux événements de novembre 2005, le ministère a initié en 2006 le dispositif « Parcours Animation Sport ». Ce programme vise à permettre à des jeunes de seize à trente ans, en réelle difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle et issus des Zones Urbaines Sensibles, d'intégrer une formation professionnelle adaptée dans le champ des métiers de la jeunesse ou du sport (animateur socio-éducatif ou éducateur sportif). Près de 220 candidats ont été orientés, après avoir effectué un bilan individuel, soit vers des formations préparatoires à l'entrée en formation diplômante, soit directement vers des formations diplômantes de niveaux V et IV et ce gratuitement.

Une aide de l'Etat de 360 000 euros, complémentaire aux aides des organismes paritaires collecteurs agréés, a celles de la région, a permis d'intégrer les stagiaires dans des formations mises en oeuvre par dix opérateurs publics et privés.

► Le développement touristique

La Délégation régionale au tourisme (DRT), placée sous l'autorité du préfet de région, est un service déconcentré du secrétariat d'Etat chargé du tourisme, lui-même intégré au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Son rôle est d'assurer la mise en place et le suivi de la politique de l'Etat en matière de tourisme. Il s'oriente autour de trois missions principales.

► La mise en oeuvre de la réglementation touristique

La réglementation touristique a pour but d'assurer le respect et la protection du consommateur en veillant à lui offrir des prestations et produits présentant le maximum de garanties quant à leur homologation et à leur qualité.

Ainsi, la DRT est chargée d'étudier les demandes et de donner un avis sur le classement des divers équipements touristiques et sur l'agrément d'un certain nombre de professions contrôlées. A ce titre, elle siège dans les deux commissions départementales de l'action touristique (CDAT) qui se réunissent, au minimum chaque trimestre, pour statuer sur les demandes de classement des établissements hôteliers, des restaurants, des terrains de camping, des meublés et des offices de tourisme. Des sous-commissions par nature d'équipement (hôtels, campings, etc.) sont chargées de contrôler les établissements anciennement classés et nouvellement créés et de veiller au respect des normes de sécurité et du niveau des prestations.

Suite à l'extension de la loi Raffarin aux établissements hôteliers destinée à éviter les risques commerciaux de surcapacité, la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) doit rendre un avis sur les projets de plus de 30 chambres. En 2006, la CDEC du Nord a examiné quatre dossiers de création d'hôtels et une demande d'extension. Celle du Pas-de-Calais a étudié trois dossiers de création et une extension.

Concernant la réglementation des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours, la DRT instruit et présente aux CDAT les demandes de licence d'agent de voyage, d'agrément d'association de tourisme, d'habilitation et d'autorisation à commercialiser des séjours. Au cours de l'année 2005, ont fait l'objet d'un avis favorable de la CDAT du Nord : sept demandes de licence d'agent de voyages de tourisme, six d'habilitation. Pour la CDAT du Pas-de-Calais ont été examinées favorablement



La *préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe*

deux demandes de licence d'agent de voyage et deux d'habilitation.

La DRT participe également aux commissions départementales des sites, certains dossiers nécessitant une analyse particulière intégrant les données et contraintes touristiques. Ce sont elles aussi qui émettent un avis sur les demandes de classement en stations ou villes touristiques, comme ce fut le cas de Marcq-en-Baroeul en 2006.

► La politique de développement touristique

L'année 2006 a aussi été consacrée à la poursuite des actions engagées au travers du contrat de plan Etat-Région et des programmes européens 2000-2006.

Le contrat de plan permet à la fois, de conforter les sites, stations, villes, territoires qui exploitent déjà leur gisement touristique avec succès et de développer le tourisme de proximité dans les territoires émergents, y compris au travers des filières thématiques. Il contribue par ailleurs à l'amélioration du professionnalisme (démarche-qualité) et à la modernisation des techniques de commercialisation (utilisation des TIC). Le volet tourisme du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 bénéficie d'une contribution financière qui, de par son importance, place le Nord - Pas-de-Calais au 1er rang des régions françaises. L'Etat a engagé, dans ce cadre, un montant de subventions de 629 939 euros en 2006.

En ce qui concerne les programmes européens, 216 670 euros ont été programmés sur le Nord en 2006 au titre du programme objectif 1, et 1,89 millions d'euros au titre du programme objectif 2 sur



Le Cap Blanc nez, un des lieux du tourisme balnéaire nordiste - R.L.

les deux départements. Les projets financés dans ce cadre visent à améliorer l'image de marque de la région Nord - Pas-de-Calais en confortant l'offre touristique existante, en concevant des produits touristiques innovants et en réalisant des campagnes originales de promotion. Ils contribuent également à doter la région en équipements structurants susceptibles d'attirer, de retenir et de fidéliser de nouvelles clientèles extérieures au Nord - Pas-de-Calais.

► Le partenariat conseil

La DRT a enfin pour mission d'apporter aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux institutions, toute l'aide technique nécessaire à l'élaboration ou à la réalisation de projets et à la résolution de problèmes d'ordre administratif. A titre d'exemple, elle participe à des séances d'information dans les organismes

préparant aux métiers du tourisme ou à des jurys. Elle met, par ailleurs, en place des opérations d'information et de promotion avec la Maison de la France.

Elle consiste aussi à être un organe d'analyse économiques pour le ministère du tourisme et à mettre en oeuvre, en région, les directives nationales telles que les labels «Tourisme et Handicaps» et «Qualité Tourisme».

La Délégation régionale au tourisme est, enfin, un relais entre les divers partenaires touristiques, institutionnels et administratifs auquel la mise en oeuvre des programmes européens et du CPER donne un rôle important de coordination.

Tout cela présuppose évidemment que des relations privilégiées soient entretenues avec les représentants des professions du tourisme, avec les offices de tourisme, avec les comités départementaux et régionaux du tourisme et avec tous les partenaires qui oeuvrent pour le développement économique afin d'attirer dans la région de nouveaux investisseurs.





En 2006, la politique académique s'est fixée comme orientations stratégiques de promouvoir l'égalité des chances et d'améliorer les conditions de réussite pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. La rénovation de l'éducation prioritaire, la scolarisation des élèves handicapés, l'éducation à la santé et au sport ont pour objectif commun de rendre plus effective l'égalité des chances. Mais l'égalité des chances, c'est également l'égalité d'accès à l'offre culturelle. En 2006, l'académie a poursuivi sa politique de développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle en portant ses efforts sur les établissements les plus éloignés géographiquement et sociologiquement de l'offre culturelle. L'ensemble des projets de l'académie s'est inscrit dans le partenariat avec les collectivités territoriales, le monde économique et la coopération internationale. Le ministère de la justice, au travers de la DRPJJ ou de la DRSP a également oeuvré pour l'éducation des détenus ou la réinsertion de jeunes en difficultés.

À la rentrée scolaire 2005 - 2006, l'académie a accueilli 1 040 046 élèves, étudiants et apprentis. Les établissements publics et privés du premier degré ont reçu 478 591 élèves dont 389 249 dans le public. 390 637 élèves ont été recensés dans le second degré dont 288 628 dans le public. Ce sont 154 837 étudiants qui ont suivi des formations relevant des universités et des établissements d'enseignement supérieur et 17 369 des formations post-bac (sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles). Pour donner à ces jeunes une formation, préparer leur avenir dans la société de demain, le projet académique 2004-2007 s'est donné comme priorités de favoriser l'élaboration d'un projet individualisé de l'élève tourné vers l'insertion, de renforcer l'éducation à la santé et à la citoyenneté, et d'adapter l'offre de formation académique au contexte régional mais aussi européen en incitant les jeunes à la mobilité.

Les actions de l'académie pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes

► La relance de l'éducation prioritaire et le dispositif « Ambition réussite »

L'Education nationale a poursuivi en 2006 la mise en oeuvre des programmes en faveur de l'égalité des chances entre les enfants

et entre les adolescents. L'académie de Lille dispose de 112 Réseaux d'Education Prioritaire (76 dans le département du Nord et 36 dans le Pas-de-Calais) et ce sont 30% des élèves de collège qui sont scolarisés en REP.

Le ministère de l'éducation nationale a voulu en 2006 réorganiser le dispositif de l'éducation prioritaire en concentrant des moyens pédagogiques sur les réseaux dont les élèves rencontrent le plus de difficultés.

C'est ainsi qu'à la rentrée 2006, 28 réseaux « ambition réussite » ont été mis en place, l'académie de Lille comptant le plus de réseaux par rapport aux autres académies de France. Un renforcement des moyens de ces réseaux a par ailleurs été prévu : 113 professeurs référents ainsi que 339 assistants pédagogiques sont venus renforcer les équipes pédagogiques. De plus, ces équipes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé notamment par les

corps d'inspection et par les dispositifs académiques de formation et d'innovation.



Affiche de l'opération « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves » © Rectorat

L'académie de Lille a mis également en oeuvre à la rentrée scolaire 2006 le dispositif « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves de l'éducation prioritaire ». Il a pour objectif de favoriser pour les élèves de l'éducation prioritaire une orientation et un parcours scolaire ambitieux grâce à un accompagnement par des étudiants de grandes écoles et d'universités, celui-ci contribuant ainsi à la formation d'un projet scolaire et professionnel.

► L'apprentissage et la découverte du monde professionnel

Afin de faciliter l'insertion professionnelle, l'académie de Lille a mis l'accent sur la diversification des modes de préparation à la qualification afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les jeunes, les familles en portant particulièrement attention à l'apprentissage (création d'un CFA académique au 1er septembre 2006). Elle a développé l'organisation de partenariats avec des branches professionnelles et des entreprises de dimension nationale.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'académie poursuit une politique de développement de l'apprentissage. La création d'un CFA académique au 1er septembre 2006 va permettre de disposer d'un véritable outil de développement qualitatif et quantitatif. Le CFA académique fédère dans un réseau l'ensemble des sections des établissements publics engagés dans la formation par apprentissage. Dix-sept nouvelles sections en apprentissage ont été ouvertes à la rentrée scolaire 2006 soit 247 nouvelles places, ce qui porte la capacité d'accueil à 2 161.

L'apprentissage junior, introduit par la loi pour l'égalité des chances, s'adresse à des élèves de 14 à 16 ans qui restent sous statut scolaire et doivent satisfaire aux exigences du socle commun des connaissances pour passer à partir de 15 ans sous le statut d'apprenti. Il est expérimenté par l'ouverture d'une section à Arras à la



rentrée 2006.

Par ailleurs, l'académie a signé un accord de partenariat avec la préfecture de région, le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais pour la découverte et le développement des métiers et des formations par apprentissage.

Ce dispositif vient s'articuler avec d'autres mesures existantes : l'option facultative de découverte professionnelle de trois heures pour les élèves de 3ème (DP3), le module de découverte professionnelle de six heures (DP6). Le nombre de collèges proposant l'option DP3 est passé de 94 à 260 à la rentrée 2006, ce qui représente 80% des collèges publics de l'académie. Quant au module DP6, il est proposé dans 42 sections au sein de 39 lycées professionnels publics contre 29 sections en 2005.

Enfin, une trentaine de conventions de partenariat ont été signées entre le rectorat et des branches professionnelles telles que la restauration, l'automobile, le milieu hospitalier, le secteur agroalimentaire. Les opérations « Objectifs stages » et « Opération parrainage » réalisées en partenariat avec les branches professionnelles et les entreprises ont permis d'aider les élèves à accéder aux stages.

► La scolarisation des élèves handicapés

Afin d'accompagner la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, entrée en vigueur en 2006, les efforts de l'académie se sont portés sur la scolarisation des jeunes et la formation des enseignants.

La scolarisation est facilitée par la mise en place des auxiliaires de vie scolaire (AVS). En complément des 386 emplois d'AVS dont la mission est l'accompagnement individuel de scolarité des élèves handicapés, 759 personnes occupent des emplois de vie scolaire pour assurer des fonctions d'aide à l'accueil et à la scolarisation. L'effort entrepris en faveur des élèves présentant des troubles spécifiques du langage se poursuit et un dispositif expérimental est conduit dans un lycée général et technologique en faveur d'élèves sourds et malentendants afin de leur permettre de recevoir un enseignement optionnel et facultatif de la langue des signes française dès la seconde.

Cette politique s'accompagne d'une politique de formation des enseignants à la prise en charge de ces enfants. 78 enseignants référents ont été nommés dans l'académie dont la mission est de suivre chaque enfant handicapé sur l'ensemble de son parcours scolaire.

Après avoir porté ses efforts sur le premier degré, l'académie poursuit et intensifie son action sur le second degré en créant 7 Unités Pédagogiques Intégrées (UPI) supplémentaires à la rentrée scolaire 2006.

Enfin, il faut noter que l'année 2006 a été celle de la mise en place sous la responsabilité des conseils généraux des maisons départementales des personnes handicapées (MDHP) en partenariat avec



L'accès à l'école d'enfants en situation de handicap © Rectorat

les inspections académiques. Dans ce cadre, l'Education nationale prend une part active au travers de deux instances :

- une équipe pluridisciplinaire pour l'évaluation et l'élaboration du plan personnalisé de compensation, ayant notamment pour objet de prévoir les modalités de scolarisation ;
- une commission des droits de l'autonomie (CDA) pour l'orientation des élèves et adolescents handicapés.

Les enseignants référents concourent aux missions de la MDPH. Ils accueillent et informent l'élève et sa famille. Ils contribuent également à l'évaluation des besoins de l'élève ainsi qu'à l'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation.

► Oeuvrer pour la réinsertion des détenus

Près de 43 enseignants (en ETPT) pour un volume d'heures égal à 313 952 sont intervenus auprès de 6 713 détenus, soit l'équivalent de 47 heures d'enseignement par détenu élève.

Parallèlement, 101 formateurs professionnels (en ETPT) pour un volume d'heures égal à 317 973, sont intervenus auprès de quelque 1 591 détenus, soit 199 heures par détenu stagiaire.

En ce qui concerne le service général, près de 169 034 journées de travail ont été nécessaires, les établissements disposant d'une superficie totale dédiée au travail équivalente à 14 678m², soit 7,61% de la surface totale des établissements. Chaque année, les commissions départementales des unités locales d'enseignement (ULE), prévues par la convention entre l'éducation nationale et l'administration pénitentiaire, se réunissent pour examiner l'utilisation et les effets des moyens mis en oeuvre par les deux administrations et faire le point sur la complémentarité des actions d'enseignement et des autres activités menées en détention dans le domaine de la réinsertion.

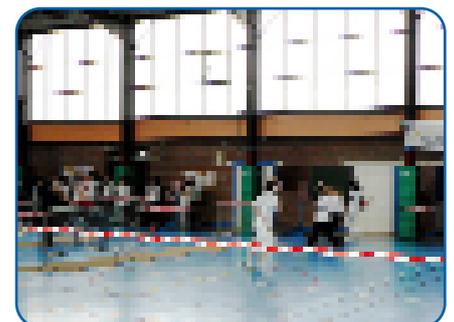
— L'éducation par le sport et la culture

► L'éducation au sport et à la santé

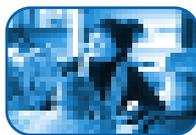
L'académie réserve une place de choix au sport car outre ses valeurs citoyennes et humanistes, il contribue à une politique de santé efficace en matière de prévention. Ainsi, la pratique du sport est un des moyens efficaces pour lutter contre l'obésité qui est un phénomène préoccupant aujourd'hui dans l'académie.

L'opération « Bouger, c'est la santé » a été lancée en 2006 pour lutter contre la sédentarité et la mauvaise hygiène alimentaire en développant l'activité physique et sportive dans les établissements. Des établissements ont mis en place des projets santé qui intègrent deux heures d'éducation physique et sportive supplémentaires dans l'emploi du temps d'élèves identifiés comme étant obèses ou en surcharge pondérale.

Partant du constat qu'un grand nombre d'élèves arrivent en sixième sans savoir nager, l'académie a mis en oeuvre « La grande évasion », action qui permet aux élèves d'acquérir les bases de la natation ou de rattraper leur retard.



Action menée dans le cadre de l'opération « Bouger, c'est la santé » © Rectorat



En 2006, l'« Opération 100% gagnant » a été mise en place avec le Racing club de Lens. Dans le cadre d'une convention de partenariat, l'académie offre aux jeunes espoirs du RCL (80 lycéens et collégiens) une vraie scolarité sur mesure compatible avec les exigences scolaires et les contraintes d'une formation sportive de haut niveau. Cette initiative mobilise les équipes pédagogiques du lycée Henri Darras à Liévin et du lycée Robespierre de Lens, du collège Jean Macé à Hénin et du collège Descartes de Liévin.

► L'action culturelle et le développement de l'éducation artistique

En 2006, l'académie a poursuivi sa politique de développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle en portant ses efforts sur les établissements les plus éloignés géographiquement et sociologiquement de l'offre culturelle.

La convention signée en 1997 entre la Direction régionale des affaires culturelles et l'académie, régulièrement réorientée, témoigne de la qualité des rapports qu'entretiennent les services de l'Etat dans le domaine du développement de l'éducation artistique dans l'académie de Lille. La politique partagée et entreprise en 2006 a eu pour objectif de structurer et coordonner les efforts de chacun au profit de tous les établissements en priorité pour les collèges « ambition réussite », les collèges en ZEP, les collèges ruraux et les lycées professionnels.

L'éducation à l'image a été relancée : 140 lycées ont été concernés par le dispositif « Lycéens au cinéma », 139 collèges impliqués dans l'opération proposée par le Conseil général du Nord « Le collège au cinéma ». Des partenariats ont été développés avec l'association Plan Séquence d'Arras et le studio du Fresnoy à Tourcoing. Le dossier « Mémoire » dans le prolongement des commémorations de 2005 fait l'objet d'une mobilisation très forte des établissements en partenariat avec la Coupole d'Helfaut à Saint Omer, le Fort mémorial et la Caserne Dossin de Breendonk- Malines, le Mémorial de la Shoah à Paris.

Enfin, 200 établissements publics locaux d'enseignement ou écologiques ont travaillé autour de la programmation de la manifestation « Lille 3000 Bombaysers ».

Le partenariat avec les acteurs locaux et européens

► Mobilité européenne et internationale Favoriser les échanges

Afin de favoriser la mobilité des élèves et des étudiants, l'académie poursuit le développement d'accords de coopération et une politique volontariste d'apprentissage des langues.

En application d'un accord de coopération avec l'académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) d'Al Hoceima au Maroc, une délégation d'Al Hoceima a travaillé avec les services du Rectorat sur un plan de formation continue des enseignants et l'orientation des élèves.

Dans le cadre de la convention établie avec l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de l'action en faveur du néerlandais, l'académie de Lille a organisé en mai 2006 une rencontre avec les responsables de l'ambassade de France en Flandre, des représentants de l'éducation de la communauté flamande et des chefs d'établissements français à l'étranger de la zone d'Europe du Nord. Il s'agissait d'établir les modalités du

développement des échanges linguistiques et culturels entre les régions concernées et de favoriser l'innovation et le transfert de pratiques pédagogiques.

L'académie a reçu également en 2006 une délégation thaïlandaise composée de chefs d'établissements qui s'est rendue dans un lycée hôtelier pour y observer les pratiques d'enseignement concernant les élèves de BTS.

L'académie de Lille et le Kent County Council, partenaires depuis février 2005 du projet INTERREG IIIa « Linking Nord Pas de Calais and Kent Educationalists » qui vise à consolider un réseau d'échanges pédagogiques entre les deux régions, ont multiplié en 2006 les échanges de pratiques, les partenariats scolaires, la mobilité des élèves de l'enseignement professionnel. Ces activités ont concerné 14 collèges et lycées d'enseignement général et technique, 200 personnels éducatifs et 100 élèves de l'enseignement professionnel.

Développer l'apprentissage des langues

L'apprentissage des langues est une des priorités éducatives de l'académie. A cette fin, une commission académique des langues vivantes a été mise en place en 2006 sous la présidence du Recteur. Elle associe l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale des premier et second degrés, de la formation initiale et continue des enseignants, les représentants des personnels, des représentants des élèves et des parents d'élèves ainsi que les collectivités territoriales partenaires.

La politique des langues vivantes en premier degré a permis de dispenser cet enseignement dans 100% des CM1 et CM2 et un peu plus de 70% des CE2. Dans le second degré, 12 langues sont proposées et l'académie diversifie ses dispositifs et mène une politique de développement du néerlandais.

L'académie compte en outre un réseau très dense de sections européennes dans les collèges, lycées et lycées professionnels dont le nombre est passé de 116 en 1998 à 426 en 2006. Ces sections contribuent à développer l'ouverture à l'international et l'approche interculturelle.

► La préparation du contrat de projets Etat-Région et des programmes opérationnels européens 2007-2013

Dans le cadre de la coopération interministérielle, l'académie de Lille a participé durant l'année 2006 à l'ensemble des travaux menés pour élaborer d'une part le futur contrat de projets Etat-Région et d'autre part les propositions régionales aux programmes opérationnels (PO) FEDER et FSE.

Les services académiques ont apporté des éléments de diagnostic ainsi que des propositions d'actions destinées à lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce pour le volet régional du PO national FSE. En ce qui concerne le PO régional FEDER, concernée par la thématique recherche et développement – innovation, l'académie a proposé des actions pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire.

Quant au contrat de projets 2007-2013, l'académie a participé aux travaux préalables à son élaboration. Elle a suscité et coordonné les réflexions et propositions de la part des universités régionales,





des grandes écoles et des autres établissements d'enseignement supérieur pour préparer le projet relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche du futur contrat de projets.

— Aider les jeunes en difficultés, l'action de la DRPJ

Les centres éducatifs renforcés

En 2006, la Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse a mis en oeuvre un certain nombre d'actions visant à mieux insérer les jeunes en difficultés.

Des dispositifs initiés par les lois récentes (loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002 et loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité) ont conduit à la création de deux centres éducatifs renforcés (CER) et d'un centre éducatif fermé, tous trois gérés par le secteur associatif habilité. Le centre éducatif fermé de Saint Venant a ainsi ouvert en février 2006. Le mois de mars 2006 a été marqué par les ouvertures du CER de Bavinchove, réservé à une population féminine et du CER « la tête de l'eau » dont l'originalité réside dans le fait que l'hébergement et l'activité se déroulent sur une péniche.

Au total 128 mineurs ont été pris en charge par les CER associatifs de la région au cours de l'année 2006, soit une augmentation de l'accueil de 32 % par rapport à l'année 2005.

Mis en service le 24 février 2006, le centre éducatif fermé « Thésis » a reçu la visite de Monsieur Pascal CLEMENT, ministre de la justice, le 20 juillet 2006. Cet établissement se caractérise par une configuration architecturale originale conçue autour de la notion de «village éducatif», chaque jeune dispose en effet d'un «domicile», studio équipé de sanitaires et personnalisable. Le centre éducatif fermé de Saint Venant a, de son côté, accueilli au cours de l'année écoulée 27 jeunes au parcours institutionnel souvent important.

L'année 2007 verra l'ouverture d'un centre éducatif fermé de construction nouvelle dans le secteur public sur la commune de Liévin.

Améliorer les dispositifs de placement judiciaire

La recherche de résultats quantitatifs et qualitatifs dans l'exécution des mesures judiciaires, concernant les mineurs, dans le cadre de la mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finances, a constitué un enjeu et un défi majeurs en 2006. Dans ce contexte, une articulation des structures du secteur public et du secteur associatif habilité s'est avérée indispensable. C'est dans cet objectif et ce souci d'une territorialisation plus efficiente de l'animation des dispositifs de placement judiciaire, de milieu ouvert et d'insertion que des délégations de compétence ont été accordées aux directions départementales en matière d'habilitation et de contrôle du secteur associatif.

Cette politique a porté ses fruits en ce qui concerne la diminution de la prise en charge des jeunes majeurs et le recentrage de l'activité sur les situations les plus difficiles. L'objectif du secteur public de la PJJ d'augmenter le taux moyen d'occupation de ses structures a été atteint puisque les taux d'occupation moyens constatés ont augmenté. Celui des centres de placement immédiat (CPI) est désormais de 62,66 %, celui des centres éducatifs renforcés (CER) de 78,70 % et celui des foyers d'action éducative (FAE) de 66,34 %, ce qui constitue une activité satisfaisante au regard du flux nécessaire et des absences dues aux visites familiales.

Il est à noter également un effort du secteur public pour réduire ses délais de recueils de renseignements sociaux éducatifs. Ainsi 71,50 % des mesures de ce type sont désormais réalisées au niveau régional sur une période inférieure à 30 jours.

Une année sous le signe du partenariat et de l'échange L'opération « parrainage »

Initié par le ministre de la justice, le 14 décembre 2005, le parrainage est un dispositif visant à faire aider, par un chef ou un cadre d'entreprise, un jeune placé sous main de justice ayant des difficultés dans le monde du travail.

Cette opération a été lancée au niveau régional en présence du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse, Monsieur Duvette, le 5 avril 2006. Les professionnels présents ont pu faire le point sur la mise en place du dispositif et discuter avec les représentants de la mission parrainage des étapes à venir. Après avoir témoigné de leur expérience, les parrains ainsi que les jeunes ont été invités à signer les conventions de parrainage par le directeur qui, à cette occasion, leur a remis un diplôme de remerciement pour leur engagement.

Au total, 21 conventions de parrainage « jeune-parrain » étaient signées au 31 décembre 2006 et 7 sont d'ores et déjà effectives.

La Journée Franco-belge

Le 18 octobre 2006, a eu lieu à Lille une journée d'étude qui a rassemblé des professionnels de la prise en charge des adolescents difficiles français et de la communauté francophone de Belgique. La rencontre, placée sous la présidence du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse (France) et Madame Delatte-Gevaert, Directrice générale de l'aide à la jeunesse (communauté francophone) a été un franc succès. Elle a permis d'engager une réflexion approfondie sur de réelles perspectives de coopération entre les deux pays dans le domaine de la formation, des études et de la recherche. Il est notamment envisagé l'accueil de directeurs étrangers dans chacun des deux pays. La communauté flamande de Belgique se montre par ailleurs intéressée pour participer aux prochaines journées qui seront organisées dans ce cadre.



Gestion publique et développement économique



Après sa mise en place en 2005, le pôle « gestion publique et développement économique » (GPDE) qui regroupe l'ensemble des services du ministère des finances en région, piloté par le Trésorier payeur général de région a approfondi la mutualisation des compétences des différents services. Le pôle GPDE a mené une quinzaine d'actions nouvelles, témoignant de la volonté des administrations qui le composent de mener des actions cohérentes et organisées à l'échelon régional. Ainsi, il s'est attaché à favoriser la modernisation de la gestion publique grâce à une connaissance plus fine des réalités économiques et sociales de la région au travers des études et travaux d'analyse périodiques. Il a également contribué à l'émergence d'un environnement favorable au développement économique et à la création d'entreprises. En parallèle, les compétences régaliennes du pôle se sont poursuivies en faveur d'une protection du consommateur et garantissant un monde économique sain et loyal. L'ensemble de ce travail s'est fait dans un partenariat soutenu avec les collectivités locales, les entreprises et les organismes consulaires. Ces efforts ont concouru au dynamisme et au développement économique de la troisième région industrielle de France.

Les dépenses de l'Etat en région en 2006

Les dépenses de l'Etat en région mobilisent largement le Trésor public qui participe à la préparation, à la mise en oeuvre et au suivi des actions financées par l'Etat et l'Union européenne.

A ce titre, il intervient en appui à l'autorité de gestion et participe à la mise en oeuvre et au contrôle des fonds structurels européens. Par délégation du préfet de région, il exerce une mission d'autorité de paiement et certifie les dépenses financées par les fonds européens.

Le Trésorier-Payeur général intervient aussi en amont de l'utilisation des crédits dans le cadre de sa mission de contrôleur financier et, à la demande du préfet, il développe l'expertise économique et financière sur des projets d'investissement de grande ampleur. Enfin, en tant que comptable public, il contrôle et procède au paiement des dépenses ordonnancées par les services de l'Etat.

En 2006, les dépenses de l'Etat interviennent dans le cadre de la LOLF

En 2006, pour la première fois, les dépenses de l'Etat ont été réalisées dans le cadre rénové de la loi organique relative aux lois de

finances (LOLF).

Au service d'une efficacité accrue de l'action de l'Etat, la LOLF privilégie une logique de résultats plutôt que la logique de moyens. La mise en oeuvre de ce nouveau cadre budgétaire et comptable a largement mobilisé l'ensemble des services de l'Etat, trésorerie générale et ordonnateurs, avec l'ambition de mener à bien les travaux comptables nécessaires et de contribuer à la certification des comptes de l'Etat par la Cour des comptes.

Les chiffres annuels ci-dessous confirme que l'Etat compte parmi les acteurs majeurs de la vie économique en région. En effet, ses dépenses en Nord - Pas-de-Calais, hors fonds européens, se sont élevées en 2006 à 13,430 milliards d'euros, contre 11,575 milliards d'euros l'année précédente, soit une progression de 16 %.

12,911 milliards d'euros ont été consacrés au fonctionnement, la majeure partie (7,890 milliards d'euros) étant affectés à des dépenses de personnel. Les investissements ont représenté quant à eux 518 milliards d'euros.

L'enseignement scolaire (3,985 milliards d'euros, soit près de 30% des dépenses de l'Etat en région) et l'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales (3,771 milliards d'euros, soit 28%) sont les missions les plus importantes en volume. A elles deux, elles représentent plus de 56% des dépenses de l'Etat.

Les pensions des agents en retraite, qui constituent le troisième poste de dépenses de l'Etat en région (plus de 16%) s'élèvent à 2,160 milliards.

La répartition des dépenses en 2006 par grandes missions

Mission	Total en M euros
Enseignement scolaire	3 985,85
Effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales	3 597,33
Pensions	2 160,82
Recherche et enseignement supérieur	626,37
Sécurité	591,18
Justice	436,78
Gestion et contrôle des finances publiques	356,87
Transports	334,59
Solidarité et intégration	235,14
Relations avec les collectivités territoriales	174,01
Remboursements et dégrèvements	144,83
Défense 2004	137,81
Développement et régulation économiques	137,73
Travail et emploi	137,30
Ville et logement	91,18
Administration générale et territoriale de l'Etat	86,41
Politique des territoires	42,69
Culture	40,83
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	25,32
Stratégies économiques et pilotage des finances publiques	17,45
Sports, jeunesse et vie associative	17,06
Santé	15,11
Sécurité sanitaire	9,05
Ecologie et développement durable	8,13



Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	7,75
Sécurité civile	6,45
Conseil et contrôle de l'Etat	3,92
Direction de l'action du gouvernement	1,02
Aide publique au développement	0,30
Action extérieure de l'Etat	0,02
TOTAL	13 429,32

La promotion des mesures de création et de soutien des entreprises

La création d'entreprises, et leur pérennisation, sont des enjeux forts pour la région, car elles concourent au dynamisme de l'économie et au développement de l'emploi. Des mesures importantes ont été prises par l'Etat pour y contribuer : loi pour l'initiative économique de 2003, complétée en 2005 par la loi en faveur des PME, mesures d'accompagnement, notamment fiscales avec les exonérations de plus-values professionnelles et la diminution des droits de mutation, pour favoriser la transmission des entreprises.

Le soutien à la création d'entreprises

Dans la région, l'ensemble des services du MINEFI, et notamment le délégué régional au commerce et à l'artisanat placé auprès du chef du pôle, gestion publique et développement économique, se sont mobilisés pour promouvoir la création et la transmission des entreprises.

Le PRCTE

En étroite partenariat avec l'ensemble des partenaires régionaux (notamment le Conseil régional et les deux Conseils généraux), des outils performants ont été créés, tel le Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises (PRCTE) mieux connu sous le label « je crée en Nord - Pas-de-Calais » pour sensibiliser le public sur cette ambition et l'accompagner dans ses démarches. Aujourd'hui, cette mobilisation de tous permet d'engranger les premiers résultats puisque de 10.000 créations - reprises annuelles en 2001, la région est passée à fin 2005 à près de 13.000 : 31 % dans le commerce, 19 % dans les services aux entreprises et 16 % dans les services aux particuliers.

En 2006, la DRCA a participé activement au comité de suivi de ce dispositif et elle l'a financé par ailleurs, à hauteur de 1 316 659 euros :

- 352 361 euros réservé au volet création transmission sur une dotation de 487 778 euros au titre des crédits centraux de développement économique (207 481 euros pour la chambre de métiers et de l'artisanat du Nord, 123 000 euros pour le Pas-de-Calais et 21 880 euros pour la chambre régionale).

- 964 298 euros, au titre du FEDER, action collective visant à sensibiliser les porteurs de projets à la transmission sur la région Nord - Pas-de-Calais.

Le FACREA

Afin d'accompagner plus spécifiquement le secteur de l'artisanat, secteur qui peine à s'affirmer dans la région (plus faible densité artisanale au plan national : 82 artisans pour 10 000 habitants contre 137 pour le national), la DRCA a continué de soutenir directement les entreprises artisanales en création ou reprise par le biais du dispositif FACREA (fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales) qui engendre un effet levier considérable. Ce dispositif permet de prendre en charge, grâce à des subventions, jusqu'à 30 % du coût total des investissements réalisés par le créateur ou repreneur.

En 2006, le FACREA a permis la création de 217 entreprises et a généré 480 emplois (chiffres cumulés financés par l'Etat et le Conseil régional). La DRCA a soutenu 121 entreprises artisanales (66 pour le Nord et 55 pour le Pas-de-Calais), répartis financièrement comme suit :

- 505 429 euros au titre des crédits centraux DCASPL : 436 939 euros pour le Nord et 68 490 euros pour le Pas-de-Calais.

- 1 052 561 euros au titre du FEDER, sous-mesure 1.2. : 587 175 euros pour le Nord et 465 386 euros pour le Pas-de-Calais.

Aider les entreprises en prévenant leurs difficultés

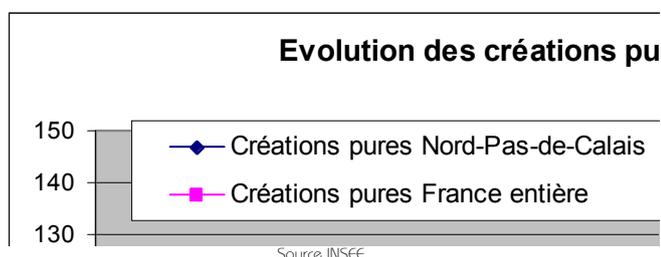
Les excellents chiffres régionaux de la création d'entreprises, démontrent que les habitants de la région Nord - Pas-de-Calais ont un bon esprit d'initiative et un goût du risque. Selon l'Insee, « le taux de survie à 5 ans des entreprises régionales est de 53.8% » base 1997 - 2003).

Néanmoins, dans la région, près de 2 000 entreprises en moyenne sont défaillantes (ouverture d'une procédure de dépôt de bilan) chaque année (base 2005, 2004, 2003). Les petites entreprises (moins de 10 salariés) sont les principales touchées : 60% des défaillances. Les statistiques démontrent enfin que 90 % des dépôts de bilan s'achèvent en liquidation judiciaire.

Pour faire face au taux de défaillance particulièrement élevé que connaissent les petites entreprises du Nord - Pas-de-Calais, le Délégué régional a proposé, après instruction du dossier, aux membres du comité de programmation chargé des attributions des fonds européens, de soutenir favorablement, dans le cadre d'une expérimentation démarrée en mars 2006, la création du réseau pour la pérennité et le développement des entreprises qui rassemble près d'une quarantaine d'organisations professionnelles et associations de chefs d'entreprises de la région. Ce réseau, à partir d'une mise en commun des expertises, des moyens, des compétences, des expériences et outils de ses membres a pour mission de détecter les entreprises présentant des insuffisances de gestion afin d'être en mesure, à titre préventif, de leur faire bénéficier de diagnostics de gestion, d'accompagnements et d'informations utiles et concrètes.

Un exemple de gestion de crise économique : METALLEUROP.

Cette crise économique majeure a mobilisé les services de l'Etat et la trésorerie générale du Pas-de-Calais. Plusieurs actions ont été menées : évaluer l'impact de cette crise sur les budgets des collectivités locales, identifier et prévenir les difficultés des sous-traitants, coordonner l'instruction des aides aux entreprises, fiabiliser le dispositif de compensation financière aux salariés. Ce sinistre majeur a démontré la réactivité des services de l'Etat.





Accompagner le développement des entreprises

L'intelligence économique au service de la compétitivité des entreprises

Depuis plus de 10 ans, l'intelligence économique est considérée dans la région comme un axe majeur de développement économique. Tous les services du MINEFI, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés se mobilisent pour d'une part sensibiliser les entreprises, et d'autre part les accompagner dans leur démarche.

La maîtrise de l'information est un enjeu décisif pour la compétitivité des entreprises. Après plusieurs années de sensibilisation à l'intelligence économique et des résultats très satisfaisants (600 entreprises accompagnées en 2006), les actions soutenues en 2006 s'orientent de manière plus importante vers l'accompagnement des entreprises. Au travers des actions du projet Vigilances ou du programme GISBEI (gestion de l'information stratégique des entreprises de biens d'équipements industriels), plus de 30 entreprises ont bénéficié d'un suivi individualisé dans leur projet de maîtrise de l'information. Deux nouvelles actions ont également été lancées, visant respectivement l'accompagnement de 6 entreprises dans le Douaisis et le soutien de 20 entreprises dans la mise en place d'une véritable culture de la sécurité de leurs systèmes d'informations. Cette action collective, la première sur ce sujet en région Nord - Pas-de-Calais, répond au besoin fondamental des entreprises de protéger leur patrimoine immatériel devenu l'un des points clés de leur compétitivité.

L'anticipation des mutations économiques

La DRIRE a publié en juin 2006 la troisième édition de son diagnostic prospectif sur l'industrie, les Enjeux pour l'industrie régionale.

Dans un contexte de mondialisation, où les mutations économiques sont devenues un phénomène permanent, l'objectif affiché des Enjeux est d'éclairer les décideurs, de les aider à anticiper ces changements. C'est cet objectif qui a conduit à retenir une double approche :

- une vingtaine d'analyses sectorielles dégagent les tendances à moyen et long terme des grandes filières régionales ;
 - pour la première fois cette année, 15 fiches territoriales décrivent les grands équilibres et les enjeux des 15 zones d'emploi régionales.
- Résultat de près d'un an de travail des équipes de la DRIRE, avec le concours précieux de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que de nombreux partenaires, cette nouvelle édition se veut un diagnostic partagé, fruit de plus de 400 visites d'entreprises et 30 rencontres de terrain.



Le 28 juin 2006, la DRIRE a publié pour la troisième année l'ouvrage de prospective intitulé "Enjeux pour l'industrie régionale 2006". Cette publication est complétée par la mise à disposition en ligne des notes sectorielles et territoriales.

Au-delà du diagnostic, des pistes d'action concrètes sont proposées (anticipation d'évolutions réglementaires à venir, optimisation des coûts par une reconception des produits, diversification commerciale d'entreprises trop dépendantes d'un marché), que la DRIRE se propose de soutenir dans le cadre de ses actions collectives.

Vu son histoire, la région est très sensible à l'anticipation économique. C'est dans cet esprit que, depuis 2003, tous les services de l'Etat se sont mobilisés pour anticiper les évolutions économiques à venir. A cet effet un groupe inter services d'appui aux mutations économiques (GRISAME) se réunit périodiquement dans le cadre du pôle GPDE. A titre d'exemple, récemment, il s'est penché sur le bassin d'emplois de Saint Omer ainsi que sur la filière des sous traitants de l'industrie automobile.

Avec plus de 55 000 salariés, la filière automobile représente près du quart de l'emploi industriel régional. Aujourd'hui confrontée à des difficultés conjoncturelles (fin de vie de certains modèles), mais aussi plus structurelles (concurrence des pays à bas coûts de main d'oeuvre), la filière connaît d'importantes mutations. Dans ce contexte, la DRIRE a visité, avec les DDTEFP et les partenaires du développement économique, plus de 60 entreprises de la filière, afin de mieux identifier les besoins et les attentes des entreprises. En partenariat avec l'ARIA (Association Régionale de l'Industrie Automobile), la DRTEFP et le Conseil régional, la DRIRE a initié une action de soutien aux équipementiers automobiles, qui doit permettre de renforcer leur compétitivité et de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'action vise une trentaine d'entreprises, principalement des PME.

Dans un autre domaine, l'opération CAP ACTION lancée en 2005 avec l'appui de la DRIRE et d'Electropole, se donnait pour objectif d'apporter un second souffle aux PME de l'électronique, confrontées à la disparition de leurs donneurs d'ordres en région.

Au départ, une idée simple : créer des groupes d'entreprises complémentaires autour de nouveaux marchés à conquérir. Après 2 ans d'activité, près de 100 entreprises sont mobilisées dans l'opération, se rencontrent, apprennent à se connaître et décident de travailler ensemble. Quinze clubs de développement ont été mis en place sur des thèmes choisis par les entreprises. Ces clubs de développement ont permis de faire naître 30 projets collaboratifs inter-industriels regroupant de 3 à 20 entreprises. La deuxième phase de l'action, programmée sur la période 2007-2009, doit permettre d'aller encore plus loin.

L'appui aux pôles de compétitivité

Le 12 juillet 2005, le gouvernement a labellisé 67 pôles de compétitivité. Réunissant entreprises, centres de recherche et organismes de formation, ces « Silicon Valley » à la française ont d'ores et déjà modifié le paysage de l'innovation en France.

L'enjeu est considérable : 2,2 % du PIB est la part des dépenses de R&D en France, quand elles représentent 3 voire 4 % du PIB aux Etats-Unis et au Japon. L'objectif des pôles de compétitivité est de décloisonner les mondes de l'entreprise, de la recherche et de la formation pour développer l'innovation, facteur de compétitivité essentiel dans un contexte de mondialisation.

Pour accompagner le développement des pôles de compétitivité et financer leurs projets, le MINEFI s'appuie en région sur le réseau des DRIRE. A l'étranger, les Missions économiques du ministère sont de même idéalement placées pour aider les pôles à identifier concurrents et partenaires potentiels.



Les 6 pôles de compétitivité dans la région

- I-Trans : les trains du futur (Pôle à vocation mondiale).
- Up-tex : des textiles innovants
- Industries du commerce : le commerce de demain
- Nutrition, santé, longévité : la santé au quotidien
- Matériaux à usage domestique : des contenants innovants
- Produits halieutiques : les produits de la pêche (centré sur Boulogne)

Le MINEFI est également l'un des principaux financeurs des projets de recherche et de développement des pôles, et contributeur de premier plan au Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE) : doté de 600 millions d'euros sur 3 ans, le fonds soutient les projets de R&D partenariale des pôles de compétitivité. Plus de 160 projets ont été retenus à l'occasion des trois premiers appels à projets.

L'année 2006 a vu la consolidation de ces pôles, et leurs premiers pas à l'international, où il doivent s'imposer comme des centres d'excellence reconnus. Quinze mois après leur lancement, les pôles ont ainsi réussi leur premier pari : rapprocher les mondes de l'entreprise, de la recherche et de la formation. Pour la première fois, grandes entreprises, PME, écoles et universités se sont retrouvées autour de projets communs. En un an, les pôles de compétitivité régionaux ont fait émerger plus de 80 projets partenariaux de R&D, dont la moitié sont en passe d'être financés, pour un montant d'aide consolidé (Etat, collectivités, Europe) de près de 20 millions d'euros.

► **Le soutien à l'innovation et à la recherche**

La réflexion sur le programme opérationnel (PO) 2007-2013 a commencé très tôt avec l'élaboration du cadre de référence stratégique national (CRSN), déclinaison des orientations stratégiques communautaires. Le vote du budget de l'Union Européenne en décembre 2005 a éclairci le paysage et confirmé le calendrier des PO pour la période 2007-2013. La Commission Européenne demande que les fonds structurels soient utilisés à hauteur d'au moins 75 % pour des actions répondant aux objectifs de la stratégie de Lisbonne.

L'annonce le 6 mars 2006 par le Premier ministre de la mise en route d'une nouvelle génération de CPER 2007-2013 suivant une stratégie de projets et du couplage de cette démarche avec la préparation des PO européens a fortement accéléré le rythme des réunions de réflexion et de préparation. Dès le 9 mars, une réunion exceptionnelle au MINEFI fixait la feuille de route des DRRT, pour faire parvenir les propositions régionales le 15 avril 2006. La ligne stratégique fixée est de faire de ce CPER l'outil de « l'attractivité de la France dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche » et donc priorité doit être donnée aux « opérations structurantes ».

Il apparaissait donc évident qu'une même stratégie devait être mise en place pour le CPER et le PO, d'autant que la région Nord - Pas-de-Calais bénéficiera encore de la plus forte dotation FEDER (près de 700 millions d'euros) de France. La DRRT a donc élaboré un premier canevas de CPER recherche pour la mi avril, intégré dans le PASER du préfet de Région.

Une autre étape déterminante a été l'expertise de chaque projet puis leur validation (avec leur enveloppe financière). Après discus-

sion des résultats d'expertise avec le ministère le 19 octobre, moyennant quelques itérations, la totalité des projets présentés ont été validés.

L'accord de principe intervenu en avril 2006 entre les différents partenaires (universités, écoles...) pour la constitution d'un PRES (pole de recherche et d'enseignement supérieur) régional permet d'avoir une démarche très structurante, les projets recherche du CPER constituant la composante recherche du PRES. La composante formation est par ailleurs constituée par la mise en place de 6 écoles doctorales thématiques partagées, dans la perspective de la constitution d'un collège doctoral européen avec nos proches voisins. Tout ceci s'inscrit dans la deuxième priorité du CPER : « la Qualité et l'Innovation ».

Le projet de CPER recherche 2007-2013

Les opérations retenues pour ce CPER viennent majoritairement en continuité des priorités déjà affichées dans le CPER précédent, en accentuant la focalisation thématique et en s'articulant avec les perspectives de développement des pôles de compétitivité. Ces opérations reposent chacune sur un réseau régional mobilisant l'ensemble des expertises du domaine thématique, avec une tête de réseau pour l'animation.

Ce sont 11 grands domaines qui constituent les opérations recherche du CPER : le transport avec le campus international sécurité et intermodalité des transports (CISIT) ; les TIC avec le campus interdisciplinaire de recherche et d'innovation technologique ; la Biologie-Santé avec un pôle régional de recherche « démence des maladies neurologiques et mentales » ou un pôle pour le médicament, la nutrition ; la Chimie et matériaux pour le développement durable ; le Réseau régional haut débit...

A ces opérations, il faut ajouter un soutien au pôle de compétitivité « filière aquatique » par le Centre IFREMER Manche - Mer du Nord. Ces projets bénéficient d'une enveloppe Etat, hors constructions, de 48,8 millions d'euros pour les équipements, le soutien de programme et le transfert technologique.

Le projet de PO 2007-2013

La priorité concerne principalement le titre : « renforcer l'attractivité internationale du dispositif de recherche et de formation à et par la recherche », dans un axe 1 intitulé « recherche, innovation, politique de l'entreprise ». Le PRES en constitue le cadre structuré pour développer cette stratégie. Les deux indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact cibleront l'augmentation du nombre de doctorants pour une cohorte d'étudiants entrant dans l'enseignement supérieur et l'augmentation de la qualité des équipes de chercheurs mobilisées dans les projets recherche du CPER portés par le PRES. Une autre priorité concerne évidemment le soutien aux 6 pôles de compétitivité, en cohérence avec le CPER.

Le soutien à la prise en compte de l'environnement

La DRIRE mène des actions ciblées visant à favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans la stratégie des entreprises. Un axe de travail important concerne le suivi des évolutions réglementaires qui, si elle ne sont pas correctement anticipées, peuvent compromettre gravement la compétitivité de certaines entreprises.

Ainsi, en 2006, la DRIRE a poursuivi son effort de sensibilisation des entreprises régionales d'électronique aux conséquences de la directive ROHS, visant à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.



Avec ses partenaires, elle a par ailleurs initié un programme d'accompagnement des PME au nouveau règlement européen REACH. Celui-ci prévoit en effet un enregistrement obligatoire des substances chimiques utilisées dans la fabrication d'un produit et, sous certaines conditions, le remplacement des substances nocives.

► Le développement international des entreprises

La direction régionale du commerce extérieur (DRCE) est le relais en région du réseau de l'agence française pour le développement international des entreprises UbiFrance et des missions économiques françaises à l'étranger. La DRCE est fortement impliquée dans la promotion du développement international des entreprises du Nord - Pas-de-Calais. Elle assure d'une part la coordination et l'animation, en collaboration avec les autres acteurs concernés, des dispositifs régionaux en matière de développement international des entreprises, notamment pour les approches collectives. Elle informe et accompagne d'autre part les entreprises dans leurs démarches internationales.

L'approche collective

La DRCE a instruit les demandes d'aide présentées dans le cadre du CPER soit de façon spontanée par divers opérateurs, soit sur sollicitation des partenaires institutionnels. Elle a géré les dossiers administratifs et financiers correspondants aux projets ayant fait l'objet d'une aide aussi longtemps que des paiements restent à effectuer. Surtout, elle a participé activement à la mise en place et au suivi, des opérations collectives concernées et ce en liaison, le plus souvent, avec les missions économiques françaises à l'étranger.

En 2006, dix programmes d'action ont été approuvés dans le cadre des cofinancements du CPER dont sept à caractère sectoriel, deux à caractère plus géographique et un à caractère transversal. En dehors de l'un d'entre eux concernant l'exposition ferroviaire de Berlin « Innotrans », tous ces programmes recouvrent plusieurs manifestations ou actions auxquelles ont été conviées à participer des entreprises du Nord - Pas-de-Calais. Par ailleurs, dans chaque cas, les deux programmes à caractère géographique et le programme transversal ont retenu des manifestations et actions correspondant aux priorités sectorielles affichées par le Conseil régional dans son schéma régional de développement économique (SRDE).

Les sept programmes à caractère sectoriels ayant bénéficié en 2006 de l'appui de l'Etat dans le cadre du CPER concernent les produits de la mer, le textile technique, la santé, le ferroviaire (Innotrans), les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la sous traitance (filiale PME-grands donneurs d'ordres de la CCI de Valenciennes), et le textile du Cambrésis.

Les deux programmes géographiques de 2006 sont la filière Hongrie - République Tchèque - Slovaquie de la CCI de Douai et la filière Pologne-Ukraine-Russie de la CCI de Lille-Métropole.

Le programme transversal est celui du département Foires & Salons Internationaux (DSI) de la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) du Nord-Pas-de-Calais qui a organisé la participation d'entreprises de la région à neuf salons à l'étranger. Cent treize entreprises différentes ont participé à ces manifestations.

Au total en 2006, les dix programmes recouvrant trente deux actions, ont touché 290 entreprises différentes de la région. De 2000 à 2006, les engagements de l'Etat au titre des aides collectives du CPER ont atteint 2 484 258 euros (dont 339 679 euros en

2006), les paiements ayant représenté à ce jour 1 201 851 euros (dont 208 477 euros en 2006).

L'approche individuelle

L'appui individuel prévu par le CPER a permis de continuer en 2006 une politique efficace de soutien des démarches export des PME régionales. De 2000 à 2006 inclus, 4 343 652 euros (192 011 euros en 2006) ont été engagés par l'Etat au titre des aides individuelles dont 2 570 313 euros (667 161 euros en 2006) ont fait l'objet de versements. Ces subventions ont contribué au financement d'emplois export, d'opérations spécifiques de prospection, de supports de communication ou à la création de sites Internet multilingues pour les entreprises désirant optimiser leur mercatique sur le marché international. Le nombre d'entreprises ayant eu recours à ce type d'aide est de 168 sur la durée du CPER 2000-2006 (10 pour la seule année 2006).

► La modernisation et le renforcement du petit commerce

Les orientations prioritaires en matière de qualité, portent sur la sensibilisation des entreprises aux attentes des consommateurs, à l'aide aux entreprises à démontrer la conformité de leurs produits aux exigences réglementaires et à l'amélioration de leur efficacité. Sur ces domaines, 2 actions collectives ont été initiées ou poursuivies par la DRCA pour un montant total de 46 766 euros.

L'opération « Qualité commerce et artisanat »

Répondant à la nécessité de développer un service de qualité, les commerçants indépendants se sont vus proposer par la chambre régionale de commerce et d'industrie l'opération « Qualité commerce et artisanat ». La démarche comprend trois volets. Le premier volet consiste à sensibiliser les artisans, leur proposer un audit d'évaluation et enfin leur préconiser un plan d'action qualité. Le second volet attribue et assure la promotion d'un label certifiant la qualité des services des commerçants et artisans. Enfin le troisième volet est un programme de perfectionnement avec formation collective et accompagnement individuel.

En 2006, l'Etat a poursuivi le financement de cette opération initiée en 2002. Concrètement, 1 850 commerçants ont été audités, parmi ceux-ci 1 500 ont été labellisés, soit un taux de labellisation de 81 %. Les rapports détaillés des labellisations sont remis aux commerçants et artisans. Une campagne de communication a assuré la promotion locale du label.

L'opération Qualité A

Le dispositif Qualité A porté par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) a pour objectif de sensibiliser les entreprises artisanales (notamment de production) aux démarches qualité, ainsi que de les accompagner techniquement. Qualité A comprend trois parties : la phase de sensibilisation et de mise en route des entreprises, la phase de diagnostic assurée par des consultants et la phase de mise en place du plan d'actions.

Les résultats obtenus montrent que le dispositif est vraiment bien calibré aux besoins et attentes des entreprises artisanales, en effet, l'indice de satisfaction sur une échelle de 0 à 4, est de 3 pour l'ensemble du dispositif et 3.2 pour l'accompagnement des consultants. Les résultats pour l'entreprise sont excellents.

On constate : une augmentation moyenne de 20 % du chiffre d'affaires, une augmentation de 10 % de la marge nette, un inves-

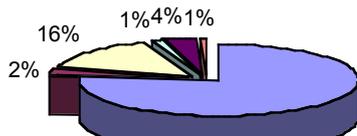


tissement moyen de 130 000 euros par entreprise et en moyenne 0,5 emplois créés par entreprise.

Le FISAC

Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) constitue l'instrument privilégié pour la sauvegarde des services de proximité et le maintien du lien social, grâce à des entreprises commerciales et artisanales modernisées.

Répartition par catégorie d'opération



Le FISAC est fondé sur la solidarité financière entre les petites entreprises commerciales et artisanales et la grande distribution (surfaces de vente supérieures à 400 m²). C'est un prélèvement sur cette dernière, la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (TACA), qui contribue au maintien de l'existence des premières, grâce à un transfert des ressources.

L'action du FISAC se traduit par le versement de subventions aux collectivités locales et aux entreprises. Le FISAC permet, en outre, de financer des actions de fonctionnement (animation commerciale, communication, recrutement d'animateurs de centre-ville) ou d'investissement (halles et marchés, équipement professionnels, stationnement).

En 2006, 49 actions ont été soutenues pour un montant de 2 690 885 euros cofinancés par le FEDER pour un montant de 48 850 euros.

Vingt communes urbaines ont bénéficié du soutien du FISAC pour un montant totalisant 2 444 599 euros permettant ainsi la mise en oeuvre d'action de promotion du commerce local, d'amélioration de l'accessibilité du commerce et de l'attractivité des centres villes et de mises aux normes de marchés de plein air.

Par ailleurs, le FISAC est également mobilisé dans le cadre d'opérations de sauvegarde du commerce en milieu rural et à ce titre, 10 commerçants ont été soutenus à hauteur de 124 804 euros de subvention pour mettre en oeuvre un programme de développement et de modernisation de leur entreprise.

➤ Eclairer le débat économique et social

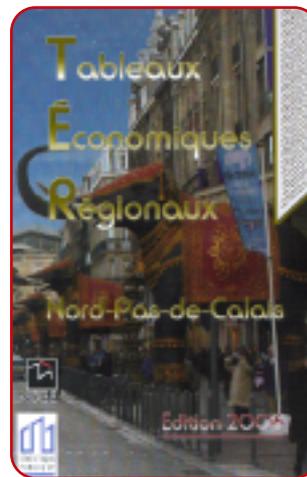
La direction régionale de l'INSEE contribue à la collecte et au traitement de l'information statistique ainsi qu'à la diffusion des statistiques produites. Elle réalise également des études en partenariat avec d'autres services de l'Etat et des acteurs publics. Le site Internet joue un rôle grandissant dans la diffusion de l'information. Le champ des données statistiques mises en ligne ne cesse de s'élargir et les études de l'INSEE sont toutes disponibles sur le site.

Le recensement de la population, collecté annuellement depuis 2004, fournit déjà des estimations pour la région, les deux départements, pour 60% des communes de moins de 10 000 habitants et pour 30 communes de taille supérieure. L'ensemble du territoire sera couvert de manière détaillée après un premier cycle de cinq années de collecte en 2008-2009. D'ores et déjà, les premiers

résultats du recensement ont permis d'actualiser les scénarii démographiques 2005-2030.

L'INSEE suit et analyse l'actualité économique de la région. Tous les deux mois, le point de conjoncture offre une vision synthétique actualisée de l'activité économique et du marché du travail. Le Bilan Economique et Social publié en mai 2006 en collaboration avec d'autres services de l'Etat a fourni une analyse détaillée de l'activité économique, du marché du travail et des évolutions sociales. Les Tableaux Economiques Régionaux rassemblent des informations statistiques de référence multi-thématiques.

L'INSEE a également réalisé et diffusé des études spécifiques visant à la connaissance de l'économie de la région. Par exemple, la régionalisation des Indicateurs de Lisbonne-Göteborg permet de situer la région par rapport à d'autres régions françaises et européennes au regard des objectifs européens. Le dossier Recomposition du tissu productif analyse les dynamiques sectorielles, le rayonnement des entreprises de la région et leurs mutations.



Les Tableaux économiques régionaux Nord - Pas-de-Calais dressent un panorama économique, démographique et social complet de la région et de ses départements

Une étude sur les dynamiques de l'emploi a mis en évidence l'importance des phénomènes de création et suppression d'emplois, au-delà de l'effet global habituellement observé. Le rôle de l'intérim dans l'activité économique a également été analysé, ce qui n'épuise pas les domaines couverts. Plusieurs études autour de l'emploi et des métiers sont en cours.

L'analyse des questions sociales s'est enrichie du dossier approfondi Pauvretés et Territoires. Les formes de pauvreté et leur localisation dans la région y sont analysées en détail.

L'INSEE fournit également des analyses territorialisées au niveau infra-régional. Des indicateurs-clés sont disponibles sur le Tableau de bord des contrats de pays et d'agglomération. Des synthèses socio-économiques sont également réalisées au niveau des territoires selon les besoins. En 2006 ont été étudiés le périmètre des parcs naturels régionaux de la Scarpe-Escaut et de l'Avesnois, ainsi que le territoire du Scot Osartis-Marquion.

Les outils de connaissance et d'analyse sont en plein essor grâce aux efforts de géolocalisation des sources statistiques. En 2006, l'INSEE a apporté un appui statistique aux services de l'Etat et aux acteurs locaux en vue de la délimitation du contour des quartiers contrats urbains de cohésion sociale.

Outre ces activités d'étude et de diffusion de données statistiques, l'INSEE contribue aux travaux des services de l'Etat et du pôle ainsi qu'au GRISAME. Dans le cadre du PASER, l'Insee a mis en place le projet d'information et de veille économique en région, en concevant notamment le portail Internet permettant



aux acteurs institutionnels d'échanger sur les travaux d'étude en cours dans le domaine économique. A partir de 2007, les rencontres du PIVER constitueront un lieu d'échange sur les études économiques émanant des acteurs publics de la région.

Protéger l'économie et les consommateurs

Au delà de sa mission fiscale traditionnelle, la douane a pour objectifs de garantir une concurrence saine et loyale entre les acteurs économiques et de protéger les citoyens et les consommateurs en assurant un niveau élevé de sécurité des produits échangés ou circulant sur le territoire.

L'action fiscale de la douane

Les treize bureaux de douane ont perçu l'année dernière 4 268 663 000 euros de droits et taxes (+ 16,10 % par rapport à l'exercice 2005) dont 223 186 803 euros de droits de douane et taxes à effet équivalent (221 018 300 euros en 2005) pour le budget de l'Union Européenne.

La part de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), reversée aux régions en 2006, au titre de la régionalisation de la TIPP, a représenté 49 739 628 euros, celle transférée aux départements s'est élevée à 315 814 551 euros.

La douane a également remboursé au titre d'une fraction de la TIPP 21 163 632 euros à des sociétés de transport (marchandises et voyageurs) installées dans la région, dont 3 222 056 euros à des entreprises de taxi et à des marchands ambulants, et 9 834 069 euros à celles domiciliées dans un autre état membre de l'union européenne.

Développement et régulation économique

Une cellule conseil aux entreprises implantée au siège de chaque direction régionale accompagne les entreprises dans leurs opérations d'importation et d'exportation et leur apporte l'aide réglementaire nécessaire au développement de leurs activités de commerce extérieur.

Près de 350 conventions de dédouanement simplifié et 222 autorisations de régimes économiques donnent ainsi la possibilité aux entreprises de la région de disposer plus rapidement de leurs marchandises et aussi d'alléger leurs charges de trésorerie. Une journée douane-entreprises a été organisée par la direction régionale de Dunkerque, le 24 octobre dernier, dans les locaux de la CCI, avec la participation du port autonome. Des représentants de 98 sociétés de la région ont assisté à ce rendez-vous. Il a été l'occasion d'évoquer un certain nombre de sujets d'actualité et l'ensemble des problématiques liées à l'évolution du dédouanement.

Par ailleurs, les deux guichets uniques, ouverts en 2004 auprès des bureaux de douane de Roubaix et de Lesquin, ont permis la délivrance sur place l'année dernière, dans un délai de traitement inférieur à 36 heures, de 13 202 licences exigibles à l'importation de certains produits textiles chinois. Ils offrent aux entreprises de distribution et de vente à distance établies principalement dans la région une qualité de service équivalente à celle existant dans les autres états membres, et particulièrement au Bénélux. Cette offre de service rejoint celles mises en oeuvre dans le cadre du pôle de compétitivité « industries du commerce » récemment créé autour de la grande distribution et de la VAD.

En outre, un service spécialisé implanté au siège de la direction interrégionale, fournit aux opérateurs qui en font la demande différentes études statistiques en matière douanière pour leur permettre d'affiner leur stratégie commerciale. Ce service participe également à l'élaboration par la DRCE, d'une brochure sur le commerce extérieur Nord-Pas-de-Calais et est désormais associé au portail d'information et de vente économique en région (PIVER) dans le cadre du PASER.

Enfin, la politique volontariste poursuivie par le centre interrégional de saisie des données (CISD) de Lille, en matière de dématérialisation des déclarations en douane (télé-procédure « DEB sur le WEB » notamment) s'est traduite par une augmentation de + 23,16 % du nombre d'articles traités en procédure dématérialisée, en ce qui concerne les déclarations pays tiers (229 437 articles en 2006 contre 186 278 en 2005), et de + 14,25 %, s'agissant des échanges intra-communautaires (7 478 080 lignes en 2006 contre 6 545 087 en 2005).

Une mission de protection et de lutte contre la fraude

La lutte contre les grands trafics internationaux et notamment les produits stupéfiants, les contrefaçons et le tabac constitue un axe prioritaire de l'action des services douaniers.

La progression globale des saisies réalisées en 2006 dans la région Nord-Pas-de-Calais, ainsi que la qualité des constatations (ex : 305 kg d'héroïne à Dunkerque le 03 février 2006 et 35,65 kg d'opium au Tunnel sous la Manche le 08 octobre 2006), répond pleinement aux objectifs assignés à la douane et témoigne de l'efficacité au niveau régional des services en matière de lutte contre la fraude.

Saisies	2005	2006	Evolution
Stupéfiants (kg)	10 910	13 208	21,06 %
Contrefaçons (articles)	144 888	964 512	565,69 %
Tabacs (kg)	67 640	102 030	50,84 %



Saisie de cigarettes par la douane dissimulées à l'intérieur d'un chauffe-eau, le 7 septembre 2006 © Douane NPdC

En outre, de par sa participation au centre de coopération policière et douanière de Tournai (CCPD), la douane concourt activement à la lutte contre la délinquance transfrontalière comme elle



contribue, par ailleurs, au démantèlement des réseaux « mafieux » à travers sa participation aux actions du groupe d'intervention régional de Lille (GIR).



Saisie le 21 août 2006 de 1,5 tonnes de cannabis découverts à l'intérieur de parties creusées spécialement aménagées dans le socle de fontaine de jardin. © Douane NPdC

Les services douaniers prennent part également aux contrôles conjoints organisés avec les services de police et de gendarmerie dans le cadre du plan « Vigipirate » et aux missions de la cellule de coordination opérationnelle zonale de lutte contre l'immigration irrégulière (CCOZ) en lui fournissant les informations et statistiques utiles.

Enfin, l'action de la douane porte également sur les contrôles à l'importation du respect des dispositions réglementaires applicables en vue de garantir la qualité des produits et la sécurité des consommateurs. Ces actions interviennent notamment en lien avec la mission interministérielle pour la sécurité sanitaire des aliments (MISSA) notamment par l'exécution de contrôles routiers de véhicules transportant des denrées alimentaires.

► Les mesures de modernisation de la douane

Elles visent notamment à professionnaliser et à renforcer la filière du renseignement en clarifiant les rôles respectifs des services d'enquête, de recherches et de contrôles.

Dans le courant de l'année 2006, a été initiée la réforme des services des opérations commerciales qui constitue la dernière étape du processus de modernisation de la douane française dans un contexte évolutif, en termes économiques et réglementaires, et dans un programme européen de douane électronique.

Les évolutions, tant techniques qu'organisationnelles, seront progressivement déclinées dans le cadre d'une phase d'expérimentation interrégionale devant s'engager dans le courant de l'année 2007.

■ Assurer un fonctionnement loyal et sécurisé des marchés

La Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF) s'est attachée à mettre en place en 2006 une nouvelle organisation de la Direction. Cette démarche s'inscrit dans la logique de la LOLF et du contrat pluriannuel de performance. Au niveau du fonctionnement, le rôle des

instances régionales d'encadrement a été redéfini, un organigramme matriciel régional privilégiant la cohérence et la mutualisation des compétences a été établi. Au niveau opérationnel, la fonction du groupe régional de programmation, instance de suivi des enquêtes et force de proposition, a été précisée.

En 2006, la DRCCRF a poursuivi son action articulée autour de trois axes : garantir les conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés, assurer l'information loyale des consommateurs et préserver leur sécurité physique et leur santé.

► La régulation concurrentielle des marchés

L'activité de régulation des pratiques restrictives de concurrence en 2006 a été déclinée vers une activité soutenue en direction des sièges de grandes enseignes ou de centrales importantes en région. Six procédures civiles initiées en 2006 sont actuellement pendantes devant les tribunaux concernant plusieurs sociétés de la grande distribution.

Les résultats obtenus confortent aux yeux des opérateurs la crédibilité du service et illustrent l'effectivité du droit de la concurrence. A cet égard, une grande enseigne a accepté, sous la menace de poursuites judiciaires, de rembourser globalement près de 4 millions d'euros à une cinquantaine de ses fournisseurs auprès de qui elle avait indûment obtenu une participation financière.

Pour ce qui concerne la commande publique, le nombre de convocations reste soutenu avec 4 000 invitations. Des indices de pratiques anticoncurrentielles ont ainsi été établis dans les secteurs sensibles des marchés hospitaliers, de la santé, de l'assainissement, de l'informatique, du BTP, des stations d'épuration et de la construction de salles de sport, secteurs qui génèrent des investissements financiers importants.

L'année 2006 aura également été marquée par deux dossiers remarquables :

- L'enquête du Conseil de la concurrence sur le marché sensible du GPL porte sur le double aspect prix et accès au marché. Elle a donné lieu à des visites domiciliaires et connaîtra prochainement des développements européens.
- Le dossier relatif à un abus de position dominante dans le secteur de location de palettes à l'usage des expéditeurs de fruits et légumes, actuellement entre les mains du Conseil de la concurrence.

► La protection économique du consommateur

En parallèle des réclamations de toute nature (plus de 15 000 demandes en 2006), le secteur de la banque et du crédit a fait l'objet d'une attention particulière dans la région qui compte une proportion importante de consommateurs en situation de fragilité et de précarité. Plus particulièrement, les contrôles ont porté sur la conformité des pratiques liées au crédit dit « fusion » consistant en la présentation sur une offre unique de 2 crédits différents, source de confusion pour le consommateur. Le crédit « revolving » et la gestion des comptes de dépôt, source de nombreuses plaintes, ont également été ciblés.

La protection économique du consommateur passe également par l'information. C'est dans ce but qu'un colloque était organisé fin novembre 2006 par la Direction régionale sur le thème de la protection économique du consommateur dans l'espace européen.

Enfin, la contrefaçon, qui fausse le libre jeu de la concurrence, trompe le consommateur et constitue une menace grave pour l'emploi, a été fermement combattue en 2006 avec plus de



228 000 saisies de produits contrefaits dans la région, et de multiples actions de sensibilisation.

Martinique, de Guadeloupe et de Surinam ainsi que pour les fruits du Chili.

► La sécurité des biens et des services

Cette année a été marquée par la mise en place de la procédure de contrôle de la première mise sur le marché national selon le formalisme rigoureux de la démarche qualité. En 2006, 267 entreprises soit un taux de couverture de 39,9 % des établissements éligibles ont été contrôlées dans ce cadre.

Le secteur industriel et l'économie souterraine

Le contrôle des produits industriels se déroule, au moins pour le département du Nord, à plus de 90 % au stade de la première mise sur le marché national : fabricant, importateur ou introducteur. L'importance et le nombre des opérateurs liés aux produits manufacturés de grande consommation, installés dans le département du Nord impose à la Direction le maintien d'une intense activité de contrôle. En 2006, 59 dossiers de produits dangereux ont été traités, représentant près de 15 % de l'ensemble des dossiers traités en 2006 par la Direction générale. Les produits les plus sensibles sont les articles de puériculture, les jouets, les matériels électriques et les appareils de bricolage. Les taux de non-conformité restent élevés à 49%, dont 21% de produits dangereux. Parallèlement, 56 mesures de retrait du marché ont été effectuées de manière volontaire.

Sur les produits phytosanitaires, les nombreuses révisions de la réglementation et les retraits d'autorisation de molécules conduisent fréquemment les professionnels à ne pas respecter les nouvelles règles. La situation frontalière de la région favorise en outre la diffusion de produits belges soumis à une réglementation non encore harmonisée.

L'économie souterraine a fait l'objet d'une activité soutenue en partenariat avec les services concernés du MINEFI, de la police et de la gendarmerie dans un secteur sensible pour les pouvoirs publics aboutissant en 2006 à 106 visites et 160 actions notamment sur les contrefaçons, la facturation irrégulière et diverses escroqueries et tromperies.

Le secteur alimentaire

En 2006, 24 373 actions de contrôle ont été menées en matière alimentaire.

Une importante action a été menée au niveau des deux plus importants fournisseurs de riz de la région. Près de 1 200 tonnes du riz importé des USA contaminé à faible dose par des OGM ont été reconnues falsifiées, les produits bloqués dans leurs silos.

Un contrôle sur des écrevisses importées de Chine a montré qu'elles avaient subi un traitement de conservation par ionisation non autorisé en France pour ce type de produits. 42 opérations de prélèvements ont été nécessaires pour contrôler les 340 tonnes de produits consignés, dont 80 se sont révélés non conformes et saisis.

La condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour manquement a entraîné l'intensification des actions du service dans le secteur des poissons pour commercialisation sous la taille réglementaire, avec saisies et destruction de plus de 600 kilogrammes.

Enfin, en matière de fruits et légumes, les interventions restent significatives dans les domaines de la surveillance des résidus de pesticides et de la réception fruitière où des infrastructures nouvelles sont utilisées au niveau portuaire pour les bananes de



Transport, logement, aménagement du territoire **et mer**



Le pôle « transport, logement, aménagement du territoire et mer », placé sous la responsabilité du directeur régional et départemental de l'équipement, regroupe en outre les services de l'équipement, des affaires maritimes, de la navigation (les voies navigables de France), de l'aviation civile, la société nationale des chemins de fer (SNCF), le réseau ferré de France (RFF) et la direction interrégionale de Météo France. Les actions mises en oeuvre portent en premier lieu sur la régulation des transports routier, aérien, ferroviaire, fluvial ou maritime. Le même souci de contrôle et de respect de la législation s'est opéré en matière d'urbanisme et de construction. Une part importante de leur action a été également portée sur le développement d'une démarche qualitative, que ce soit au travers des transports, de l'environnement littoral ou de la lutte contre l'habitat indigne. Concernant les infrastructures de transport, le transfert de propriété aux collectivités s'est poursuivi ou finalisé. Enfin, dans un souci de prospective, les services ont poursuivi leur réflexion sur les réseaux de transports, affiné leur connaissance des territoires à requalifier, et donc contribué à mettre en oeuvre une politique d'aménagement et de développement territorial concertée.

Les transports

► Observation et planification

L'observation des transports et des déplacements et la planification des infrastructures et des transports sont des actions menées et poursuivies en 2006 par le pôle en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels.

La Direction régionale de l'équipement a poursuivi, en partenariat avec le conseil régional et l'INSEE, la diffusion d'indicateurs de suivi et d'études sectorielles. L'Etat a également été associé aux réflexions des groupes de travail constitués par les collectivités territoriales dans le cadre de la démarche de coopération métropolitaine. Enfin, il a apporté son concours financier à des études, susceptibles de structurer des partenariats nouveaux : développement des « transports intelligents » (club logistique) ; besoins de transports pour l'Arc Sud de l'aire métropolitaine lilloise (mission bassin minier).

► Le transport routier

La régulation des transports routiers

La Direction régionale de l'équipement a poursuivi en 2006 ses activités de contrôle des transports routiers de marchandises et de voyageurs, et de gestion des formalités exigées des entreprises.

Ces missions sont exercées en coopération étroite avec l'inspection du travail des transports, ainsi qu'avec les services des autres ministères impliqués : gendarmerie, CRS, services du ministère de l'économie et des finances, parquets.

Sont ainsi inscrites au registre des entreprises :

- 2 703 entreprises de transport de marchandises ;
- 286 commissionnaires de transport ;
- 406 entreprises de transport de voyageurs pour le Nord et 230 pour le Pas-de-Calais ;
- 30 courtiers de fret fluvial ;

L'évolution structurelle des entreprises s'est traduite par l'inscription aux registres de 267 nouvelles entreprises et la suppression de 325 entreprises, avec une tendance au recentrage sur le transport de proximité.

Les contrôles sur routes ont porté sur 9 500 véhicules de transport dont 10 % de cars de voyageurs. La coopération avec les services de contrôles belges et britanniques s'est traduite par 10 eurocontrôles. Le nombre de délits ou contraventions relevés s'établit à 2 152, en augmentation de 5 % par rapport à 2005, avec une forte augmentation des mesures d'immobilisation. Il a été procédé également à 160 contrôles en entreprises ayant abouti à un nombre d'infractions en légère diminution.

La Mission A 24

L'année 2006 a été marquée par la poursuite des études préliminaires pour le choix du fuseau de 1 000 mètres, dans le cadre d'une concertation permanente avec les acteurs et les habitants des territoires concernés au sein des comités de pilotage et comités de suivi des études.



Bandeau du site « concertation fuseaux A 24 » : site de présentation du projet ayant reçu 66 000 visites en 2006.

Un dispositif de concertation publique a été mis en place du 2 mai 2006 au 13 juillet 2006. Les différents moyens de communication utilisés avaient pour objectifs de permettre le plus large accès à l'information et l'expression des habitants :

- les 6 réunions publiques organisées à Arras, Lille, Noeux-les-Mines, Lens, St-Pol et Amiens ont rassemblé près de 1250 personnes ;

- l'ensemble des résultats d'études et cartes a été mis à disposition du public sur le site Internet et 66 000 connexions y ont été recensées entre le 1er janvier et le 1er août 2006 ;

- près de 1000 questions ont été traitées par la DRE parvenues par courrier, cartes-T (diffusées à 100 000 exemplaires) ou par courriel. A l'issue de cette période de concertation, et au vu des résultats des études préliminaires, le préfet a proposé au ministre de poursuivre les études d'avant-projet sommaire sur le fuseau 2 bis se raccordant sur la N 58 belge au Pont du Badou.

Par ailleurs, les échanges avec les autorités belges se sont poursuivis en 2006 par la réunion régulière du groupe de travail technique de concertation franco-belge, associant la DRE Nord - Pas-de-Calais et les représentants des régions flamandes et wallonnes. Ces séances de travail ont permis d'élaborer un projet d'étude en commun d'évaluation de l'incidence en Belgique du projet A 24.



Le réseau routier national : la mise en oeuvre de la décentralisation

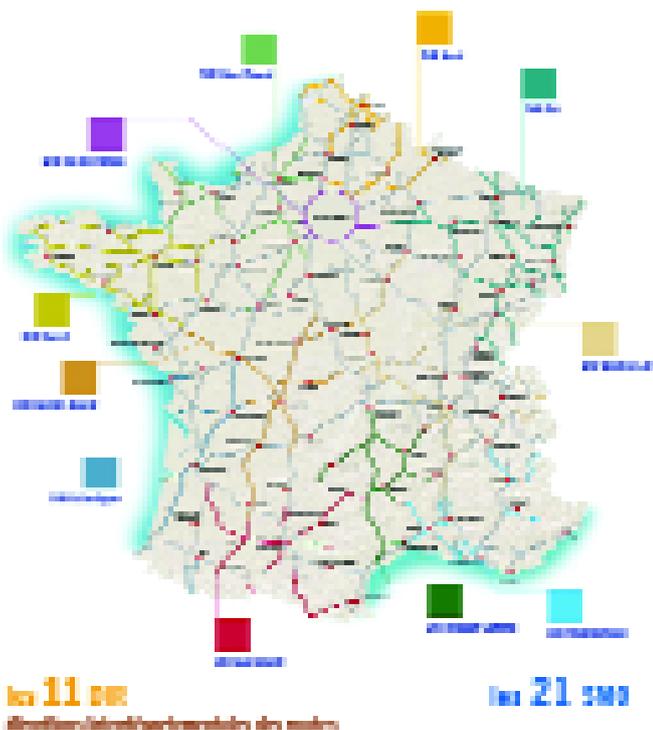
En application du transfert des routes nationales d'intérêt local aux départements du Nord et du Pas-de-Calais (environ 530 kilomètres de voies), les directions départementales de l'équipement ont, en 2006, préparé et assuré, sous l'autorité des préfets, le transfert aux départements des moyens humains et matériels liés aux compétences transférées.

Parallèlement, a été préparée la nouvelle organisation des services de l'Etat pour exploiter, entretenir et moderniser le réseau national structurant. Ces missions sont depuis novembre 2006 assurées par la nouvelle Direction interdépartementale des routes Nord (DIR Nord), créée sous l'autorité du préfet de région. Cette direction est devenu le gestionnaire des itinéraires routiers s'étendant sur sept départements (l'Aisne, les Ardennes, la Marne, le Nord, l'Oise, le Pas de Calais et la Somme), soit un réseau de plus de 1 000 kilomètres de routes. Les missions des DIR sont l'entretien et l'exploitation des routes nationales et autoroutes non concédées (en tant que maître d'ouvrage et maître d'oeuvre) et des missions de maîtrise d'oeuvre en matière d'investissements routiers pour le compte des directions régionales de l'équipement.

La DIRN a repris en gestion le réseau national et structurant de la majorité des départements en octobre 2006. Restent les départements de la Somme et de l'Oise dont la reprise ne sera effective qu'en avril 2007.

Ses effectifs sont passés progressivement à 720 entre le début et la fin de l'année 2006.

La première mission de la DIRN a été de prendre la main en matière d'entretien et d'exploitation sur son réseau et gérer quelques épisodes délicats comme la tempête de vent sur la côte le 18/01/2007 et quelques accidents graves sur A 25.



Carte de répartition des 11 DIR sur le territoire

Enfin, ce transfert de compétences n'a pas empêché la poursuite des actions d'entretien et d'investissement sur le réseau routier. L'année 2006, dernière année du contrat de plan Etat-Région

(CPER) 2000-2006, a permis une bonne progression des chantiers d'aménagement des routes nationales, y compris pour les opérations situées sur les itinéraires transférés aux départements depuis le 1er janvier 2006.

Les financements mis en place à hauteur de 436 millions d'euros en autorisations d'engagement (dont 143 millions d'euros Etat) et 481 millions d'euros en crédits de paiement, ont permis d'atteindre un niveau de réalisation du CPER 2000-2006 de 79%, étant rappelé que l'Etat s'est engagé dans la loi de décentralisation du 13 août 2004 à mener les opérations contractualisées à leur terme au-delà de l'année 2006.

► Le transport ferroviaire

L'amélioration du réseau et des matériels

En Nord - Pas-de-Calais, les ressources mobilisées au titre du volet ferroviaire du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 atteindront 270 millions d'euros, soit les trois quarts du montant prévu. Les travaux de doublement de la ligne Don-Béthune ont commencé avec les terrassements de la plate-forme durant l'été. Les études d'avant-projet de l'électrification et de la modernisation de la signalisation de la liaison Boulogne-Etaples ont été achevées et approuvées par le Conseil d'Administration de RFF, la convention de financement de la suite des études et des travaux signée. Les études de la réouverture de la ligne Valenciennes-Mons ont été poursuivies et une concertation menée.

Suite à la saisine de la commission nationale du débat public en décembre 2006, RFF se prépare à mener le débat public d'une liaison grande vitesse directe Paris-Calais-Londres passant par Amiens.

L'année 2007 devrait voir s'amplifier les circulations fret opérées par des entreprises ferroviaires nouvelles. La clarification du statut des voies ferrées du port de Dunkerque devrait contribuer positivement à cette dynamique d'ouverture. Dans ce domaine du fret, RFF reprend en 2007 directement la gestion des installations terminales embranchées (ITE) qui desservent les sites industriels ; là encore, cette clarification devrait contribuer à accroître la pluralité de l'offre de transport ferroviaire.

En matière de patrimoine, une partie importante de la gestion immobilière, jusqu'alors confiée à la SNCF est, depuis le 1er janvier 2007, assurée par la société Nexity pour le Nord - Pas de Calais et la Picardie; RFF attend de ce changement, une gestion plus active de son patrimoine.

Enfin, L'EIMM d'Hellemmes participe activement à la rénovation de la flotte des TGV qui seront mis en service à l'ouverture de la nouvelle ligne TGV Est Européen le 10 juin 2007. L'année 2006 a vu aussi la mise en service de la rame MG (Mesure à grande vitesse) : Iris 320. Ce train d'exception, qui bénéficie de performances uniques au monde et qui auscultera annuellement plus de 200 000 kilomètres de voies à 320 kilomètres/h, a été en partie réalisé par des agents de l'EIMM d'Hellemmes.

Une offre au service des voyageurs

En 2006, la SNCF a fait preuve d'un dynamisme commercial très fort, en étoffant encore l'offre de services qu'elle propose à ses clients.

L'année 2006 a été une très bonne année pour les liaisons grande vitesse. Les relations Paris-Lille et Paris-Arras qui ont enregistré respectivement une croissance des recettes de 9% et 7%. La relation Paris-Lille a généré quant à elle, 180 000 voyages supplémentaires sur l'année (+3.7%), dépassant la barre des 5 millions de voyages



annuels. En outre 92,51 % de trains étaient à l'heure. L'année 2007 sera marquée par la mise en service des LGV Est vers Strasbourg et en Angleterre améliorant la desserte TGV vers Londres.

Le bilan 2006 des liaisons régionales est lui aussi très positif avec les trains express régionaux. Fin 2006, les offres développées vers le littoral auront rapporté 22 % de VK (voyageurs/ kilomètres) supplémentaires par rapport à 2002, soit 67 millions de VK provisionnels (63 % de plus que prévue en 2002).

Par ailleurs, le retournement de tendance du trafic des axes du bassin minier observé à la rentrée 2005 a été spectaculaire, notamment pour les abonnements de travail et les billets. Ce rebondissement illustre à quel point la rentrée scolaire est un moment fort pour les choix modaux, tant pour les salariés que pour les étudiants. Désormais le trafic entre Lille et le bassin minier croît au même rythme que celui entre Lille et le littoral.

En 2006, le Conseil régional et la SNCF ont organisé pour la 4ème année consécutive l'opération TER Mer. 75 000 pass ont été vendus sur les 4 week-ends de juillet et août.

En 2007, la progression de trafic attendue est de + 6 millions de voyageurs / kilomètres (VK). Le lancement de la 1ère borne d'information multimodale SNCF-Tadao-Transpole en gare de Lille Flandres constituera également une étape importante.

En matière de Fret, la SNCF a innové et mis en place le système RESAFRET, unique en Europe, qui permet de réserver une solution de transport de marchandises et d'obtenir une confirmation instantanée et un suivi de l'acheminement par téléphone, fax ou Internet. Sur la région Nord - Pas-de-Calais, le trafic 2006 est stable avec un volume de 39,6 millions de tonnes soit + 0,5%.

► Le transport aérien

Les missions des services de l'aviation civile dans le Nord - Pas-de-Calais, qui consistent essentiellement à concourir à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile, se sont réorientées, en 2006, autour des trois métiers de régulateur, de certificateur (autorité de surveillance) et d'opérateur du service de la navigation aérienne.

Changement de propriétaire pour les aérodromes du Nord - Pas-de-Calais

Concernant le métier de régulateur, la décentralisation des aérodromes aux collectivités territoriales a mobilisé toutes les énergies. Sur l'ensemble des aérodromes du Nord - Pas-de-Calais, l'activité commerciale n'est significative, avec environ 840 000 passagers, que sur l'aéroport de Lille-Lesquin. Le site confirme également sa vocation de plate-forme de fret aérien (même si une part importante est acheminée par voie routière) avec 63 000 tonnes pour l'année 2006.

L'aérodrome de Merville gère toujours un nombre important de mouvements d'avions, et conserve sa spécificité d'aérodrome de formation initiale, notamment pour les pilotes de la compagnie aérienne Air France.

Ces deux aérodromes qui appartenaient à l'Etat sont en cours de transfert au syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM), conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ainsi que l'aéroport de Calais-Dunkerque transféré à la communauté d'agglomération du Calaisis. Les collectivités déjà gestionnaires d'aérodrome et ayant conclu avec l'Etat une convention avec mutation domaniale ont pu également bénéficier, sur leur demande, du transfert ; il s'agit des aérodromes de Berck-sur-Mer, Vitry en Artois, Valenciennes-Denain, Lille-Marcq-en-Baroeul, Maubeuge-Elesmes.

Le transfert de tous ces aérodromes porte, non seulement sur les terrains, mais aussi sur les compétences liées à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion.

L'installation du service de la navigation aérienne Nord

En tant qu'opérateur, le service de la navigation aérienne Nord qui gère le trafic aérien dans un espace aérien situé au Nord de Paris a étendu ses locaux sur l'aéroport de Lille-Lesquin, afin de poursuivre la mise en place de son siège.



La salle de contrôle aérien de l'aéroport Lille-Lesquin © DAC

Le règlement « ciel unique européen » qui prévoit un espace aérien européen intégré, organisé selon les mêmes principes et régi par les mêmes règles, impose la séparation entre l'autorité nationale de surveillance et le prestataire de service de la navigation aérienne. L'administration de l'aviation civile s'est réorganisée en conséquence afin de différencier clairement les activités de surveillance des activités de prestation de service de la navigation aérienne.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, le service de la navigation aérienne Nord a poursuivi l'installation de son siège sur l'aéroport de Lille-Lesquin. Ce service, qui exerce son activité au Nord de Paris, est une composante de la direction intégrée à compétence nationale de la navigation aérienne (DSNA), prestataire unique de la navigation aérienne en France.

De nouvelles mesures de sûreté pour lutter contre la piraterie aérienne

La certification et la surveillance se sont exercées principalement sur les aérodromes, mais aussi sur les activités de l'aviation générale, notamment dans le domaine de la formation au pilotage. Au cours de l'année 2006, de nouvelles mesures de restriction d'emport de liquides en cabine des aéronefs, sont entrées en vigueur, sous l'impulsion de l'Union Européenne qui a édicté un règlement applicable dans les pays de l'Union. Ces mesures, qui imposent un contrôle plus approfondi des bagages de cabine, ont été mises en oeuvre sur l'aéroport de Lille-Lesquin où l'information des passagers a été organisée afin de ne pas accroître les files d'attente, lors de l'inspection filtrage des passagers avant l'embarquement.



► Le transport fluvial

Développement du transport fluvial

En 2006, le volume transporté a atteint 7,77 millions de tonnes (MT) en baisse de 3,9 % par rapport à 2005. Le trafic mesuré en tonnes-kilomètres diminue également avec 892 millions de t-kilomètres soit une diminution de 5,1 % par rapport à 2005. En revanche, la distance moyenne de transport reste sensiblement identique (115 kilomètres en 2006 contre 116 kilomètres en 2005).

La légère baisse des trafics 2006 est due à des facteurs conjoncturels. En effet, la tendance du transport fluvial dans la région depuis 1998 est à la hausse, avec une progression de 38 % du tonnage transporté. En outre, l'année 2006 est marquée comme les années précédentes par la forte croissance (+13,3%) des trafics fluviaux de conteneurs essentiellement sur les pré et post-acheminements des ports maritimes (+ 18.4%). Le dynamisme d'opérateurs fluviaux comme Ports de Lille, Nord Container Service (NCS), Conteneurs Combiné - Escaut Service (CCES), le démarrage des trafics sur Dourges (multiplication par 20 des trafics entre Dunkerque et Dourges), l'arrivée d'un nouvel opérateur à St Saulve (TMV : Terminal Multimodal Valenciennois) et la diversification de l'offre de services ont largement contribué à ces bons résultats. Ceux-ci confortent la fiabilité de la logistique fluviale pour les flux conteneurisés à forte valeur ajoutée.

L'année 2006 aura également été marquée par la signature de la décision ministérielle d'approbation de l'avant-projet du canal Seine-Nord Europe le 20 novembre 2006 par M. Dominique PERBEN, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. L'enquête publique du projet s'est tenue entre le 15 janvier et le 15 mars 2007, tandis que deux hauts fonctionnaires ont été désignés pour faire un rapport sur le montage financier du projet. Le développement du transport fluvial a également été permis par une augmentation de 6 millions d'euros du budget entretien et exploitation du service. Les dépenses concernent aussi bien l'entretien courant des abords que la maintenance et le fonctionnement courant des ouvrages, ainsi que les dragages. Pour la restauration du réseau, la dépense au niveau régional est de l'ordre de 8 millions d'euros.

Par ailleurs, en prévision de l'interruption de la navigation de 6 semaines pour cause de travaux sur l'écluse de Flandres, VNF a aidé les entreprises pénalisées à trouver des solutions logistiques de repli lors d'une concertation avec les clients concernés. Pour ces travaux d'entretiens programmés, l'écluse a été restaurée dans son intégralité, avec pose de portes neuves, et réfection des systèmes hydrauliques de commande.



Travaux sur l'écluse de Flandres © VNF

Actions en faveur de l'aménagement des voies d'eau Poursuite du contrat de plan État-Région

Pour la mise en oeuvre du contrat de plan Etat-Région (volet fluvial), l'année 2006 a été marquée par le début des travaux de relèvement des ponts sur l'ensemble des axes et de défenses de berges sur l'Escaut.

Sur l'axe Dourges Mortagne, les travaux de recalibrage de l'Escaut ont débuté en janvier 2006 par le déboisement et le débroussaillage des berges et des terrains de dépôts. Ils se sont poursuivis par les travaux de défenses de berges sur le bief Bruay - Fresnes et au niveau des grands larges de Fresnes et de Mortagne. Les dragages concernant l'enlèvement de 1 million de mètres cube de matériaux sont en phase de préparation et débiteront en mars 2007.

Sur cet axe ont été relevés en 2006 le pont du Polygone à Douai, le pont de Neuville et le pont de Courchelettes le 4 janvier 2007. Enfin, une opération chantier ouvert au public a été organisée par le service du 28 au 30 septembre 2006 sur le chantier de relèvement du pont de Neuville et sur celui d'aménagement des défenses de berges à Fresnes. 600 personnes ont ainsi pu visiter ces chantiers.



Délançage de la passerelle de Loos © VNF

Concernant l'axe Dourges Halluin la déclaration d'utilité publique et l'autorisation loi sur l'eau ont été prononcées respectivement le 6 septembre et le 16 octobre 2006. Par ailleurs, un arrêté de cessibilité a été pris le 23 novembre 2006 pour les terrains de Marquette.

En août et septembre 2006 a été effectué le diagnostic du barrage de Don. Ce barrage a ainsi été mis à sec pour inspection. Il fera l'objet de travaux de modernisation en 2008 pour permettre la tenue du niveau d'eau nécessaire à la garantie de la hauteur libre de 5,25 mètres sous les ponts.

Sur cet axe a été relevé en 2006 le pont de Wavrin, et la passerelle de service de Loos a été démolie. La phase préliminaire du recalibrage de la Deûle avec la traversée de Sequedin sur 800 mètres est prévue en 2007.

L'axe Dourges Dunkerque enfin a vu se dérouler en début d'année 2006 les enquêtes publiques conjointes pour la mise au gabarit Va du canal à grand gabarit pour la section Bauvin - Dunkerque (relèvement des ponts à 5,25 mètres). La déclaration d'utilité publique de l'opération a été prononcée le 7 juin 2006.

Sur cet axe ont été relevés en 2006 le pont d'Asquin à Racquinghem, le pont d'Avelettes à Annezin, le pont de l'Eclème à Robecq et le pont de Saint-Venant à Mont Bernanchon. Les deux ouvrages suivants ont été démolis : le pont



routier du Long Cornet et la passerelle du Bray.



Délançage du pont du long cornet © VNF

Lancement d'études sur certaines portions du réseau

Les premières études de mise à la classe Vb de la Lys mitoyenne entre Deûlémont et Halluin ont débuté en 2006.

Les enquêtes publiques conjointes pour le rescindement de la courbe du Ruth se sont déroulées du 12 juin au 17 juillet 2006. Le commissaire enquêteur a remis début août ses conclusions avec avis favorable sans réserves pour les 4 enquêtes à la sous-préfecture de Saint-Omer.

Enfin, le port autonome de Dunkerque et VNF ont poursuivi l'étude d'un bateau ballasté à 3 niveaux de conteneurs avec un tirant d'air de 4,95 mètres. Ce bateau sera capable de passer sous les ponts qui seront relevés à 5,25 mètres dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.

L'année 2006 a également vu la concrétisation sur le terrain des études entamées les années précédentes. Ainsi les dix écluses du canal de Roubaix ont été entièrement rénovées, alors qu'en parallèle les travaux de défenses de 13 kilomètres de berges étaient lancés. Ces défenses de berges seront ensuite végétalisées. Après de nombreux échanges notamment avec la DRIRE et l'EPF, les travaux de dragage des quelques 220 000 mètres cube de sédiments ont pu démarrer en septembre 2006 avec un stockage sur la friche PCUK de Wattlelos.

► Le transport maritime

Service spécialisé dans le domaine maritime, le service maritime du Nord (SMN), situé à Dunkerque, intervient essentiellement sur la frange littorale du département du Nord tout en « débordant » sur le littoral régional pour le domaine du centre d'intervention POLMAR-terre.

Ce service intervient en parallèle du SMBC, en soutien, pour ce qui concerne les tâches administratives traditionnelles.

La signalisation et les affaires maritimes

Le SMN assure la mission de balisage entre la Belgique et Cherbourg, avec le baliseur « Haut de France » pour effectuer le remplacement des bouées acier (corps de bouée en acier, épaisseur de 30 mm) par un parc de bouées nouvelle génération (plus légères, avec flotteurs en matériau rotomoulé). En 2006, 18 bouées (7 tonnes environ chacune) ont été changées portant le chiffre de bouées remplacées à 66 sur un total de 79 mises en place.



A Bord du baliseur « Haut de France » lors d'une mission de balisage © SMN

Le service a assuré par ailleurs les visites d'entretien des lignes de mouillage, vérifié la fiabilisation des établissements de signalisation maritime (solarisation et reprise d'armoires de distribution), et réalisé deux campagnes de balisage sur les côtes Nord et Est du Cotentin ainsi qu'une sur les plages pour le compte du syndicat intercommunal des Dunes de Flandre (SIDF).

En 2006, le service a été associé aux réunions préparatoires à la mise en place de l'Armement centralisé des phares et balises (APB), un service central à compétence nationale situé à Quimper qui deviendra armateur unique pour les inscrits maritimes.

Concernant les affaires maritimes, le SMN intervient essentiellement au titre de la gestion du domaine public maritime (hors Port Autonome de Dunkerque), et de la régularisation de l'accessibilité des véhicules à moteur sur les plages (aucune dérogation accordée) en relation avec le sous-préfet de Dunkerque.

Le centre POLMAR-Terre, de Dunkerque

Ce centre a en charge le maintien du parc existant de barrages et matériels divers susceptibles d'être mobilisés à tout instant en cas de déclenchement du plan POLMAR Terre.

Il a organisé, le 6 octobre, un exercice POLMAR dans le chenal de l'Aa (dans le cadre du plan approuvé), avec les formations à l'utilisation du matériel de collecte de pollution (éléments des plans POLMAR-terre) pour les intervenants potentiels sur le littoral (personnels Etat, associations et collectivités locales).



Exercice POLMAR Terre le 6 octobre dernier © SMN

Le littoral, un milieu à préserver

Le SMN entretient plusieurs réseaux nationaux de suivi de la qualité des eaux : notamment RNO, REPOM eau et sédiment, nutri-



ments, RNC complémentaire, substances prioritaires, directive cadre sur l'eau et sédiment, stations de pompage de la première section des Wateringues du Nord, suivi des produits de dragage du port de Dunkerque. Ce travail a fait l'objet en septembre 2006 de la parution d'un état des lieux des eaux littorales du département du Nord.

En outre, le SMN a instruit 13 dossiers loi sur l'eau en 2006, soit 9 autorisations et 4 déclarations. Ces opérations recouvrent notamment des actions de dragage et de permis d'immersion du port de Dunkerque (2,5 millions de mètres cube) et l'assainissement du quai de Grande Synthe et de l'Escaut qui constitue la première phase de régularisation de la loi du 30 décembre 2000 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Il convient aussi de noter des opérations de police de terrain avec une vingtaine de contrôles inopinés.

Enfin, le service a réalisé une opération qui s'inscrit dans la réflexion préliminaire au contrôle opérationnel prévu par la directive cadre sur l'eau visant à connaître l'état initial des masses d'eau de transition. En partenariat avec la DIREN, le service participe également au programme européen « Safe Coast Come Risk » mis en place au début de l'année 2006 et qui réunit les pays riverains de la mer du nord confrontés à la problématique des risques sur le littoral : Grande Bretagne, Belgique, Pays Bas, Allemagne, Danemark.

► METEO FRANCE

Etablissement public de l'Etat, l'action de Météo France, au travers de la direction inter-régionale Nord a été marquée par une vigilance météorologique accrue en 2006.

Lorsque des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus (vent violent, fortes précipitations, orages, neige-verglas, grand froid et canicule) Météo France active la procédure de vigilance orange voire rouge en cas d'intensité exceptionnelle. Celle-ci s'accompagne d'un dialogue constant avec les services de la sécurité civile à tous les niveaux, elle permet d'anticiper au mieux les événements et d'informer efficacement le public.

En 2006, Météo France a effectué 7 mises en vigilance orange sur la région :

- 2 mises en vigilance pour neige mais sans conséquences majeures sur les départements (4 à 5 cm de neige).

- 2 mises en vigilance pour des phénomènes orageux en juillet 2006 avec des dégâts importants occasionnés sur la commune de Paluel (Douaisis)

- 1 mise en vigilance pour les fortes précipitations sur le Pas-de-Calais le 12 août 2006, ayant occasionnées de nombreux dégâts : l'eau est montée jusqu'à un mètre dans les communes de Hames-Boucres, Andres, Licques, Clerques (pont écroulé) et Guines. Les campings de Tournehem et Polincove ont été évacués, une imprimerie a été inondée à Balinghem. Les inondations ont touché également une petite partie du département du Nord (région d'Hazebrouck).

- 2 mises en vigilance pour vents violents en octobre 2006 et en décembre 2006. Les 23 et 24 octobre, ce sont les fortes précipitations qui ont marqué le littoral sud (16mm en 1 heure à Boulogne, 19,8mm en 1 heure au Touquet). Le 8 décembre 2006, les rafales à 100 kilomètres/h ont surtout concerné l'est des départements : Valenciennes, St Hilaire sur Helpe et Cambrai.

Le nombre de mises en vigilance pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais est stable par rapport à 2005 (8 en 2005, 7 en 2006).

► Logement, rénovation urbaine et construction

► Le volet logement du plan de cohésion sociale en région

Le plan de cohésion sociale inscrit la relance de la production de logements sociaux dans la durée. Il donne ainsi aux principaux acteurs de la politique de l'habitat une visibilité et des objectifs sur le long terme.

Ainsi l'année 2006 a-t-elle vu une augmentation des objectifs de production fixés à la région, soit 5 570 logements locatifs sociaux nouveaux, et 1 800 logements privés à loyer accessible.

Comme en 2005, les résultats ont largement dépassé ces objectifs, en ce qui concerne le parc public, puisque ce sont 6 284 logements sociaux qui ont pu être financés, hors opérations ANRU. Comme en 2005, les bons résultats obtenus en matière de logements privés sont dûs pour une bonne part à la poursuite des efforts engagés pour remettre à un bon niveau de confort les logements des anciennes cités minières. Par ailleurs, 441 logements privés vacants ont été remis sur le marché, contribuant à accroître l'offre nouvelle.

Les moyens financiers mobilisés ont été à la hauteur des engagements, 22,6 millions d'euros pour le parc public venant de l'Etat, 15 millions d'euros en provenance du 1 % logement, 35 millions d'euros de l'ANAH auxquels s'est ajoutée l'enveloppe de 21 millions d'euros dédiée à la réhabilitation de l'ancien parc de logements miniers.

La disposition de la loi du 13 août 2004 offrant la possibilité aux EPCI d'exercer la compétence d'attribution des aides à la pierre par délégation de l'Etat a été largement utilisée, puisque 10 conventions ont été effectives en 2006, portant sur environ 80 % des crédits. Cette situation explique d'ailleurs que les résultats, en terme de production de logements, sont assez contrastés selon les territoires. Le volontarisme des collectivités a pu s'appuyer fortement sur les services des DDE qui ont notamment conservé les tâches d'instruction des dossiers, mais qui ont surtout eu à coeur d'accompagner les territoires dans leurs nouvelles missions. Ce bilan satisfaisant ne doit cependant pas occulter que la production de logements sociaux reste à un niveau très inférieur aux objectifs et demeure le point faible de l'application en région du volet logement du plan de cohésion sociale.

D'une manière plus générale, les aspects sociaux de la politique du logement vont constituer de plus en plus le coeur de cible de l'action des services : politique des loyers, accueil des plus démunis, politique d'attribution, etc. De ce point de vue, le vote de la loi sur le droit opposable au logement est illustrative des priorités d'action pour les mois et années à venir.

► Le bilan ANRU

L'année 2006 a été marquée par deux facteurs principaux pour la mise en oeuvre du programme national de rénovation urbaine en région Nord - Pas-de-Calais :

- la redéfinition de la convention régionale liant l'Etat, la région et l'ANRU qui a permis de repreciser les engagements de chacun des partenaires et d'accroître les dotations financières dédiées au renouvellement urbain soit désormais 930 millions d'euros de l'ANRU et 310 millions d'euros de la région ;

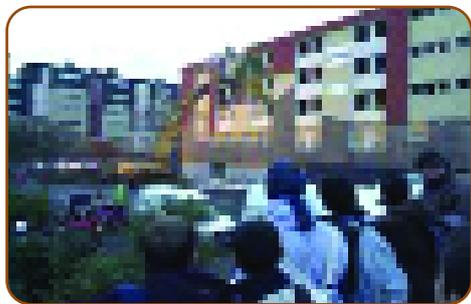
- l'accélération forte du nombre de conventions signées, mais



aussi de projets présentés à la commission partenariale ou en comité d'engagement de l'ANRU qui constituent les phases importantes de leur validation. En 2006, 10 nouvelles conventions ont été signées dont 8 dans le Nord et 2 dans le Pas-de-Calais et 9 projets ont été validés en comité d'engagement ou en commission partenariale, pour un montant de 374 millions d'euros.

Cette intense activité qui concerne la phase de contractualisation, de montage et de validation des projets ne s'est pas accompagnée d'une hausse significative des dossiers présentés au financement. Cette situation devrait évoluer positivement en 2007. Elle marque, quoi qu'il en soit, l'enjeu que constitue désormais la montée en puissance des phases opérationnelles des projets de renouvellement urbain.

Un travail important et de longue haleine a été mené par la DDE du Pas-de-Calais pour contribuer à l'élaboration, à la présentation et à la mise en oeuvre des projets présentés au comité national d'engagement de l'ANRU.



Le quartier Saint Pol à Arras,
projet conventionné ANRU
© ANRU

L'objectif de reconstitution de 100% de l'offre démolie par agglomération est respecté : 689 logements sociaux ont été subventionnés (120 en 2006, 338 en 2005, 231 en 2004) pour compenser 541 démolitions dans la même période.

De nouvelles opérations de construction-démolition sont à prévoir :
- avec la poursuite de la mise en oeuvre des 6 conventions financières signées : Boulogne (en 2004 - 2 400 hab), Arras (en 2005 - 4 500 hab), Le Portel (en 2005 - 750 hab), Avion (en 2006 - 5 000 hab) et de Lens-Avion (Montgré - Sellier en 2006 - 2 050 hab), Calais (en janvier 2007 - 2600 hab.) ;
- avec les projets en cours d'instruction qui devraient aboutir à la signature de 7 nouvelles conventions (Angres, Courrières, Lens - Grande Résidence, Béthune, Liévin, Bruay-la-Buissière, Saint Laurent/Saint Nicolas).

► Le guichet unique de l'éradication de l'habitat indigne dans le Pas-de-Calais

Le guichet unique « éradication de l'habitat indigne » (EHI) mis en place en 2002 dans le département du Pas-de-Calais a enregistré 3 015 dossiers au 31 décembre 2006 (plaintes et « relevés observations logement »).

Il repose sur un partenariat actif entre les services de l'État (DDE, DDASS), le Conseil général, les collectivités locales, les CAF, la MSA, les associations, le réseau des PACT et le CDHR 62.

Son rôle est d'améliorer le repérage des logements indécents et d'accroître le nombre de dossiers aboutissant à la réalisation de travaux dans le cadre d'une négociation avec les propriétaires. Ainsi, dans près de 60 % des cas, des travaux de mise aux normes des logements sont réalisés.

Des protocoles de lutte contre l'habitat indigne ont été signés avec la communauté urbaine d'Arras, les communautés d'agglomération de Béthune-Bruay et d'Hénin-Carvin et les villes de

Calais, Boulogne et Lens avec lesquelles le guichet unique travaille en synergie. La communauté d'agglomération de Lens-Liévin va prochainement signer un tel protocole.

Par ailleurs, la DDE du Pas-de-Calais a subventionné la mise en place d'outils opérationnels complémentaires à ce dispositif :

- sur le territoire de la communauté de Béthune-Bruay, depuis septembre 2005, une équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale a pour objectif de traiter 90 logements en 4 ans,
- une action du plan régional d'action en santé environnement (PRASE) sur le territoire de la communauté d'Hénin-Carvin a démarré en octobre 2006 pour une durée d'un an avec l'objectif de traiter 60 dossiers,
- dans le cadre du PRASE, des actions ont été engagées avec la ville de Calais et la Communauté de communes des 7 Vallées.

Enfin, un plan d'action contre l'habitat indigne sera annexé au Plan départemental d'aide au logement des plus défavorisés.

► Les actions pour la qualité de la construction

Le contrôle de la réglementation de la construction (CRC)

Comme chaque année la DRE a piloté le dispositif régional du contrôle des règles de la construction. Grâce à une augmentation substantielle de la dotation régionale, le nombre de contrôles que réalisera le CETE pourra être relevé en 2007. La DRE a participé cette année à un groupe de travail national sur l'évolution du CRC. Ce groupe a proposé des pistes envisageables pour accroître son efficacité, qui, avec l'émergence de nouvelles réglementations (thermique, amiante, accessibilité) va avoir une importance de plus en plus grande.

La promotion de la qualité de la construction

Cette année, comme maintenant tous les deux ans, la DRE a organisé le palmarès de l'innovation dans notre région. Ce palmarès distingue des entreprises qui ont utilisé des solutions originales améliorant les pratiques courantes sur les chantiers de bâtiment. Il récompense des innovations techniques, organisationnelles, de sécurité ou environnementales déjà éprouvées sur une opération (en neuf ou en réhabilitation, en habitation ou en tertiaire). Le palmarès est l'occasion de travailler en partenariat avec le l'Anah, la FFB, le Moniteur, l'OPPBT, ou Oseo.

L'accessibilité

L'année 2006 a été marquée par la publication de différents textes ayant pour but de mettre en oeuvre le volet « accessibilité » de la Loi Handicap du 11 février 2005. L'ensemble du personnel des



Affiche du colloque
« Handicap et accessibilité »
le 19 décembre 2006 à Arras
© DRE



DDE est concerné que ce soit dans leurs activités de conseil, de contrôle, d'instruction ou de conception. Dans ce but, différentes actions ont été prises :

- une formation a été mise en place à l'intention de l'ensemble des instructeurs de la filière application du droit des sols ;
- une réunion a été organisée le 19 décembre avec la participation active de la déléguée interministérielle à l'accessibilité, Catherine Bachelier.

En ce qui concerne la DDE du Nord, une formation a été dispensée à 25 agents instructeurs en accessibilité. Un deuxième volet est en préparation pour les instructeurs ADS. Et des formations ciblées sont également prévues en direction de nos différents partenaires dans le cadre de la mise en place des nouvelles commissions pour l'accessibilité.

En outre, la DRE a lancé à la demande du préfet de région une étude d'état des lieux de l'accessibilité aux personnes handicapées pour le patrimoine de l'État dans le Nord - Pas-de-Calais. Cette étude réalisée par le CETE Nord - Picardie vise à recenser l'ensemble des initiatives prises par les services de l'Etat pour rendre leurs locaux accessibles, soit pour accueillir les usagers, soit pour permettre le recrutement ou le maintien dans l'emploi de personnes handicapées. Les résultats feront l'objet d'ici quelques mois d'une restitution aux chefs de services, en rappelant les principales obligations de la loi et en présentant des réalisations exemplaires.

► La connaissance de l'évolution des territoires

► L'atlas transfrontalier

L'atlas transfrontalier porte sur les grands thèmes et enjeux composant les réalités géographiques et socio-économiques d'une zone transfrontalière de 22 millions d'habitants composée de la région Nord - Pas-de-Calais, la Belgique dans son ensemble et les zones limitrophes en fortes interactions transfrontalières : une partie de la Picardie, de la Champagne - Ardennes, de la Lorraine mais aussi du sud des Pays-Bas et de l'Ouest de l'Allemagne.



L'Atlas transfrontalier met à disposition des acteurs de l'aménagement et du développement territorial des données et statistiques intéressantes un bassin de vie de 22 millions d'habitants

Cet ouvrage qui prévoit la réalisation de neuf fascicules est le fruit d'une coopération entre la DRE, le Conseil régional et l'INSEE côté français, la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine, l'institut Wallon de statistiques et

l'Université Libre de Bruxelles côté belge et différents maîtres d'oeuvre et experts selon le thème observé.

Ont été réalisés depuis fin 2004, quatre fascicules consacrés à la démographie, à l'habitat, à l'économie et à l'emploi - formation. La dynamique développée pour ce projet et l'intérêt que sa diffusion a suscité devraient déboucher sur quatre autres cahiers en 2007 abordant la planification territoriale, l'histoire et le cadre euro-régional, le tourisme et l'environnement.

La requalification des espaces dégradés

La requalification permet la préparation d'une offre foncière de qualité en préfiguration d'opérations économiques ou culturelles, l'amélioration significative de la qualité des paysages. Elle peut offrir également une vocation nouvelle aux espaces traités. Elle contribue ainsi à la revalorisation du territoire en augmentant l'attractivité de la zone et en améliorant la qualité de vie des habitants. Elle se décline en deux moyens d'action.

L'enjeu territorial vise à réinvestir les espaces dégradés et délaissés d'origine industrielle, commerciale et d'habitat (à l'exclusion des friches d'origine publique) pour permettre la concrétisation d'un projet d'aménagement par l'accompagnement de la requalification de ces sites (démolition, terrassement, mise en sécurité, verdissement).

L'enjeu régional vise à redonner un usage à des espaces majeurs, dégradés et délaissés, tel que le traitement des terrils reconstituant ainsi des espaces « naturels » pour bâtir une véritable trame verte régionale ou la réhabilitation de puits miniers identifiés, dits sites de la mémoire, en vue de leur préservation et réutilisation.

En 2006, 17 opérations ont été validées au titre de l'enjeu territorial pour un coût total de 5,7 millions d'euros mobilisant 0,5 millions d'euros de crédits FEDER et 1,8 millions d'euros de fonds Etat. On notera notamment parmi les plus importantes, la requalification du site Arbel-Fauvet-Rail à Douai et la réhabilitation du clos-couvert du bâtiment Vanoutryve à Tourcoing.

Pour ce qui concerne l'enjeu régional, 18 opérations ont été programmées représentant un coût total de 13,4 millions d'euros financées à hauteur de 2,1 millions d'euros par les fonds européens et 5,2 millions d'euros par des crédits Etat. On peut citer comme opérations phares, la requalification des terrils 139/141 à Roost-Warendin, l'aménagement en parc urbain du site des cokes de Drocourt et la démolition de 10 îlots urbains sur la zone de l'Union à Roubaix-Tourcoing.

Hors programmes européens « espaces dégradés », l'opération emblématique de traitement d'un site pollué dénommé PCUK à Wattrelos a bénéficié de plus de 2,5 millions d'euros de FNADT et de 1,1 millions d'euros de FEDER environnement pour un coût d'opération de 12,5 millions d'euros.



Santé publique et cohésion sociale



Sous la responsabilité du directeur régional des affaires sanitaires et sociales, le pôle « santé publique et cohésion sociale » comprend la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et la Direction interdépartementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (centres d'appareillage). Sont notamment associés aux travaux du pôle, l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances et les organismes de protection sociale. L'année 2006 revêt une importance particulière en raison de l'évolution des missions, notamment en matière de santé publique, de sécurité sanitaire et de programmation médico-sociale, ainsi que des nouvelles procédures budgétaires et comptables et des efforts de modernisation des services. Par ailleurs, 2006 a vu la poursuite des actions mises en oeuvre en faveur de la promotion de la santé publique, du développement de l'offre de soins et de services dans les territoires, de l'insertion des personnes les plus vulnérables et de l'amélioration de la qualité de service aux usagers.

Une organisation nouvelle pour la politique régionale de santé publique

L'année 2006 a été marquée par la poursuite de la mise en oeuvre des dispositions de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Cela s'est traduit par l'élaboration du plan régional de santé publique (PRSP) et des travaux préparatoires à la constitution du GIP - groupement régional de santé publique (GRSP) - par les équipes pluridisciplinaires régionales (DRASS) et départementales (DDASS).

Parallèlement, le financement des projets de santé publique au niveau régional, départemental et surtout territorial s'est poursuivi très activement en fonction des priorités partagées avec les partenaires.

Le PRSP version 2

Le PRSP marque la continuité entre les différents programmes régionaux de santé (PRS) et une politique globale de santé publique. Il est un outil de cohérence, de lisibilité et de localisation des besoins pour tous les acteurs de la santé publique.

La version 2 du plan coordonne l'ensemble des programmes et actions applicables sur le territoire de la région ; il prend en compte les inégalités infra régionales, les objectifs du schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS), et les orientations des schémas départementaux relatifs aux enfants et adultes handicapés et aux personnes âgées.

La conférence régionale de santé, installée le 31 janvier 2006 et à nouveau réunie le 19 avril a vu la création d'une commission spécialisée « PRSP » et une seconde consacrée aux droits des usagers.

Les 12 volets thématiques du PRSP

- Santé des enfants et des jeunes, santé scolaire, éducation pour la santé
- Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS), dont la promotion de la santé de la personne détenue
- Les risques cardio-vasculaires
- Les conduites addictives
- Alerte et gestion des situations d'urgence
- Alimentation et activité physique
- Santé au travail
- Qualité de vie et maladies chroniques
- Santé et environnement
- Prévention envers les personnes âgées
- Santé mentale
- VIH-Sida-Hépatites

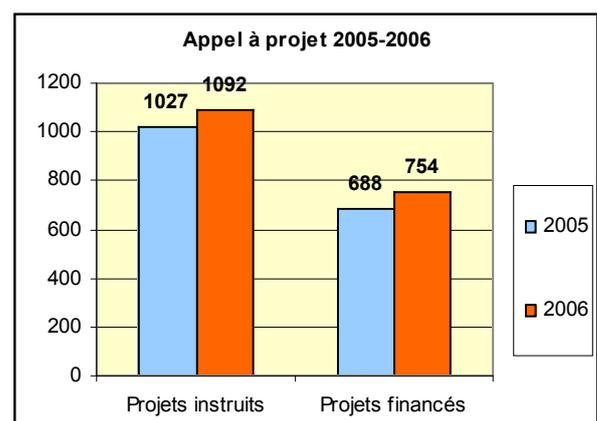
Le GRSP nouvellement constitué

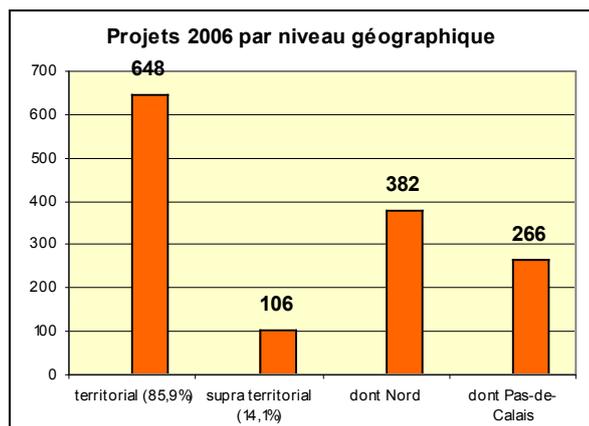
Les travaux préparatoires ont abouti à la signature de la convention constitutive du GRSP Nord - Pas-de-Calais le 19 octobre 2006. Il s'agit d'un GIP composé de l'Etat (DRASS et DDASS) et de l'assurance maladie.

Le GRSP est présidé par le préfet de région, et dirigé par le Directeur régional des affaires sanitaires et sociales. Il assurera la mise en oeuvre du PRSP dès 2007.

Les actions locales de santé publique

Les 6 programmes régionaux de santé (lutte contre le cancer, santé cardio-vasculaire, santé des enfants et des jeunes, conduites de consommation à risque, accès à la prévention et aux soins des personnes en difficulté, santé environnement) mis en oeuvre, en étroite coordination avec les collectivités territoriales, l'assurance maladie et l'Union régionale des médecins libéraux (URMEL) du Nord - Pas-de-Calais, ont conduit à l'instruction de 1 092 dossiers et au financement de 754 projets et 14 opérateurs régionaux (conventions pluriannuelles d'objectifs-CPO) pour un montant global de 10,5 millions d'euros, dont 4,4 millions d'euros (42 %) par l'Etat.





Le nombre de projets financés (754) a progressé de plus de 9 % par rapport à 2005 (688) et le financement de plus de 6 %. Les actions sont aussi présentes dans les territoires qu'en 2005.

L'appel à projets 2007 lancé conjointement par le GRSP et la Charte des collectivités territoriales (Conseil régional et 2 Conseils généraux) a permis le dépôt en fin d'année de 1 223 dossiers (+ 12 % par rapport à l'appel 2006).

► L'administration sanitaire et sociale engagée dans la modernisation

Engagée au même titre que les autres services de l'Etat dans l'évolution de son fonctionnement pour une meilleure efficacité et une rationalisation des coûts, la DRASS, avec les 2 DDASS, a mis en oeuvre l'importante réforme budgétaire et comptable introduite par la LOLF.

La DRASS dont le directeur est le responsable de 7 budgets opérationnels de programme (BOP) assure une fonction d'animation et de coordination de tous les travaux régionaux et départementaux relatifs non seulement à la préparation des budgets et au suivi des dépenses, mais également à l'élaboration et au renseignement des indicateurs pertinents sur les actions et leur évaluation dans le cadre du volet performance des programmes. L'ensemble des BOP a représenté 243 millions d'euros de crédits consommés en 2006.

Pour la gestion de ces crédits, le contrôle de gestion comme nouveau pôle stratégique d'aide au pilotage et d'appui technique est intervenu au sein de 7 comités de programmation et de suivi des BOP installés pour assurer une double cohérence : entre les diverses unités opérationnelles (UO), et entre les services « de conduite et soutien » et les services « de politique ». Il s'est attaché à la production et à l'exploitation des documents prévisionnels de gestion, des tableaux de bord, et des comptes-rendus d'exécution budgétaire.

La gestion des effectifs et de la masse salariale désormais assurée localement dans le cadre d'un plafond d'emploi (650 ETPT) et d'une enveloppe fermée (30 millions d'euros) au sein d'un unique BOP s'est accompagnée d'une adaptation progressive et rigoureuse des modes de gestion des ressources humaines.

Dans un souci de modernisation des structures de l'Etat à l'échelle territoriale, des démarches de mutualisation des fonctions support ont conduit à la création au 1er janvier 2007 :

- d'une unité opérationnelle (UO) régionale « paye et gestion de la masse salariale » située à la DRASS ;
- d'un pôle régional documentaire ;
- d'une cellule commune « reprographie » ;

- la poursuite de l'étude de la mise en place en 2007 d'une cellule régionale et interdépartementale « achats et marchés publics », incluant l'harmonisation des configurations et procédures informatiques.

Le Nord - Pas-de-Calais est représentatif par sa démographie, ses 2 départements d'une taille importante, sa façade internationale, et par le niveau des inégalités sanitaires et sociales dans les territoires.

De ce fait, les services ont été l'objet de plusieurs enquêtes et audits sur l'évaluation de la réforme de l'Etat et de l'incidence de la mise en oeuvre de la LOLF et sur les possibilités d'évolution dans la gestion des services.

Les services de la DRASS ont ainsi assuré la coordination des travaux et la synthèse des éléments de réponse qui ont fortement mobilisé les agents des 3 services déconcentrés :

- mission parlementaire Migaud-Lambert sur la mise en oeuvre de la LOLF ;

- enquête de l'Inspection Générale des Finances sur la gestion administrative des ressources humaines et de la paie dans les services déconcentrés des secteurs Santé-Solidarité et Travail-Emploi ;

- audit en plusieurs phases de l'IGAS-IGF avec l'appui du cabinet Ernst & Young sur l'adéquation des missions et des moyens selon les différents programmes LOLF.

Enfin, l'année 2006 fut marquée par une expérimentation d'engagement réciproque triennal services déconcentrés/administration centrale, expérimentation entreprise, sous l'impulsion de l'administration centrale, dans 3 régions (Nord - Pas-de-Calais, Centre, et Languedoc-Roussillon).

► Améliorer la sécurité sanitaire de la population

► La veille, l'alerte et la gestion de crise

La déclinaison régionale et départementale du plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » s'est poursuivie avec la formation régionale des professionnels de santé libéraux confiée à l'Institut Pasteur de Lille et la formation des personnels hospitaliers soignants et non soignants coordonnée par un comité pédagogique de zone, ainsi que dans la gestion des stocks de masques de protection.

Pour la 1ère fois en France, une importante épidémie d'infections nosocomiales est survenue dans la région générée par une nouvelle souche bactérienne particulièrement virulente (clostridium difficile). Les équipes médicales et administratives ont été très impliquées d'août à décembre 2006 en liaison avec les établissements, l'Institut national de la veille sanitaire, le Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales CCLIN Nord, les autorités locales et nationales, et les médias.

Avec l'aide de la cellule interrégionale d'épidémiologie Nord, les services ont élaboré le volet « veille, alerte et gestion de crise » du PRSP Nord - Pas-de-Calais et apporté une aide méthodologique à la région Picardie.

► L'incidence de l'environnement sur la santé

Dans le cadre du CPER 2000-2006, le plan régional d'action en santé environnement (PRASE) est entré dans sa dernière année et un bilan a été dressé.

Le plan régional santé environnement (PRSE) relatif à l'action



exclusive des services de l'Etat déclinée en 22 objectifs a été élaboré et diffusé en juin.

Le PRSP comporte par ailleurs un volet « santé environnement » qui comprend les priorités d'action sur 8 pathologies.

Dans le cadre de la prévention sanitaire environnementale comme enjeu régional important, des actions d'information et de communication ont porté sur :

- la lutte contre la légionellose auprès des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en mars à Arras ;
 - la nouvelle réglementation sur la directive « baignades » auprès des élus du littoral à Merlimont en avril ;
 - l'hygiène des piscines auprès des responsables de ces établissements à Harnes en septembre ;
 - les fêtes de la science à Armentières en octobre ;
 - l'évolution de la réglementation relative aux produits phytosanitaires dans l'eau d'alimentation à Arras en octobre ;
 - la diffusion d'une information sur les déchets d'activité de soins.
- Enfin 2006 a permis la mise en place du plan quinquennal Amiante DRASS-DDASS pour 2007-2012 qui cible le contrôle de l'application de la réglementation dans tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi que les crèches de la région, soit une prévision de 3 500 contrôles.



La pollution urbaine et ses impacts sur la santé © Commission Européenne

— Une offre régionale de soins de qualité et adaptée aux besoins

► Le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) III

Le SROS de 3ème génération a été arrêté le 29 mars 2006 par le Directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) Nord - Pas-de-Calais. A ce titre, les services administratifs et techniques ont mené les travaux préparatoires à la mise en oeuvre du SROS autour des projets médicaux de territoire, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS).

La nouvelle réglementation relative à la gestion et au suivi des autorisations sanitaires est entrée en application ; le nouveau comité régional de l'organisation sanitaire (CROS) dont la DRASS assure le secrétariat, a été installé en février 2006, et a examiné les premières demandes d'autorisation d'exploitation d'installations pour la pratique d'actes de chirurgie esthétique.

En septembre 2006 le comité de protection des personnes (CPP)

Nord-Ouest a été réuni en application des textes relatifs aux recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques et médicales.

Enfin, l'allocation de ressources aux établissements de santé et la tarification à l'activité (T2A) a reposé sur la régulation d'un montant de 2 959 millions d'euros à la charge de l'assurance maladie (hors 4ème trimestre 2006), ainsi qu'une validation, pour la 1ère année, des états prévisionnels des recettes et dépenses (EPRD) des établissements dans la base de données nationale « CABESTAN ».

En 2006, il est à noter que le taux de montée en charge de la tarification à l'activité (T2A) est passé de 25 à 35 %, et que 148 arrêtés de tarification ont été pris.

► Les besoins en professionnels de santé

Dans le Nord - Pas-de-Calais, le déficit en professionnels de santé a imposé une série d'actions et la mobilisation des services de l'Etat.

En 2006, dans le domaine des formations aux professions de santé (16 professions), la DRASS a assuré la gestion de 16 447 candidats aux examens et concours. Les agents de catégorie A ont consacré 57 jours uniquement à la présidence directe des réunions de jurys des formations paramédicales.

Des travaux sur la démographie des médecins et infirmier(e)s poursuivis dans le cadre du comité régional de l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) ont été entrepris en 2006. En outre, le contrat passé entre l'ARH et la Direction de l'hospitalisation et de l'offre de soins comporte un objectif régional d'action en faveur de la démographie médicale. L'ajustement du nombre de postes offerts aux internes en fonction des besoins de santé publique a également été prévu dans le cadre de la mise en oeuvre du volet « démographie des professions de santé » du SROS III.

L'effort a également porté sur le soutien à l'implication des réseaux de santé dans la formation des étudiants et les possibilités d'extension aux chefs de clinique de l'expérience des postes à temps partagé. Dans le domaine paramédical, la validation des acquis de l'expérience, concernant les professions d'aide-soignant(e) et d'auxiliaire de puériculture a été gérée en lien avec le CNASEA. Les services ont par ailleurs collaboré à la mise au point du schéma régional des formations sanitaires et sociales qui relève désormais de la compétence du Conseil régional, ainsi qu'à l'organisation de l'offre de formation et à la promotion de la VAE.

— La lutte contre l'exclusion des personnes les plus vulnérables

► Inclusion sociale et intégration : deux leviers de lutte contre l'exclusion

Les actions sociales menées par l'Etat concernent principalement les personnes les plus vulnérables et les populations étrangères. Les besoins en hébergement d'urgence et de réinsertion sociale demeurent élevés et constituent donc une problématique majeure de la politique sociale de l'Etat et des moyens à y affecter dans la région. Cette situation génère une rigidité dans les flux des personnes entre les différents dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

Le budget opérationnel de programme (BOP) « politiques en



faveur de l'inclusion sociale » s'est élevé à 56 millions d'euros en 2006. Sur ces crédits, 85 % ont été consacrés au fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres d'hébergement d'urgence (CHU) et nuitées d'hôtel, les résidences sociales et maisons relais. A signaler que la situation de la région a nécessité en fin d'année l'apport de 2,4 millions d'euros qui ont permis le démarrage de la campagne hivernale dans de meilleures conditions.

Le BOP « accueil des étrangers et intégration » s'élève à près de 10 millions d'euros dont 91 % ont été utilisés à l'accueil et à l'hébergement d'urgence et l'hébergement en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

Enfin, il est à noter que parmi les orientations du programme régional d'insertion des populations immigrées (PRIPI), un axe santé a été créé en 2006.

Concernant la santé des détenus, en 2006 2 254 529 euros ont été consacrés à la santé des détenus, soit 14,4 % des dépenses totales des établissements. A noter que la part consacrée aux dépenses de santé varient fortement d'un établissement à l'autre. L'une des principales raisons est la prise en charge plus ou moins importante des impayés 2005.

Par ailleurs, 1 662 extractions médicales ont été recensées depuis le début de l'année sur l'ensemble des établissements ainsi que 332 hospitalisations dont 88,86 % à des fins somatiques. Dans le même temps, 4 198 journées d'hospitalisation en UHSI ont été dénombrées.

► L'offre de prise en charge pour les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes

Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) institué par la loi du 11 février 2004 est, sous l'égide de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'outil de programmation financière pluriannuelle permettant la prévision des financements des créations, extensions et transformations des établissements et services tarifés par l'Etat.



Campagne de sensibilisation sur le handicap tirée du site internet : www.handicap.gouv.fr

Pour 2006, le PRIAC de 1ère génération a permis de prendre en compte les besoins des secteurs sous-dotés dans la région, et notamment :

- Pour l'enfance handicapée, l'affectation de 9,8 millions d'euros à l'aide à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et adolescents placés.

- Pour les personnes âgées dépendantes, 2006 marque une nette progression par rapport à 2005 avec 654 places de SSIAD (196 en 2005) créées, soit une progression de 234 %, et 697 places d'hébergement médicalisé (201 en 2005), soit une progression de 247 %. Par ailleurs, des crédits ont été portés sur la formation des personnels. Ainsi, 1,3 millions d'euros ont été mobilisés sur la professionnalisation de l'aide à domicile par la qualification des personnels (1 073 personnes) au titre du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (AVS). Près de 19,4 millions d'euros ont également été dépensés pour la modernisation des établissements, comme levier majeur de la restructuration des établissements pour personnes âgées.

Enfin, le CPER 2000-2006 a engagé 8 millions d'euros en 2006 pour la construction et l'équipement d'établissements accueillant des personnes âgées, permettant ainsi l'achèvement de l'humanisation des hospices dans le Nord - Pas-de-Calais.

Dans ces domaines, les services ont régulé 730 millions d'euros de dépenses d'assurance maladie, essentiellement pour les budgets de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux.

► Des manifestations régionales marquant des enjeux importants en matière de santé publique et de cohésion sociale

Les services de la DRASS ont organisé au cours de l'année un certain nombre de manifestations :

- 3 avril : rencontre territoriale pour la prévention et la lutte contre l'exclusion : santé des jeunes et accompagnement des transitions de vie à l'initiative du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- 21 octobre : Etats Généraux de l'Alcool pour favoriser entre les citoyens et les décideurs publics les échanges d'information et le partage sur les actions à conduire ;
- Rencontre régionale sur la mise en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Séminaire régional d'information sur les mutilations sexuelles féminines organisé par l'Inspection régionale de la santé le 11 décembre ;
- Préparation des Etats Généraux de la Prévention devant se tenir en février 2007.

► L'inspection-contrôle-évaluation (ICE)

La mission ICE se situe au coeur des métiers de l'administration sanitaire et sociale de l'Etat parmi les priorités nationales et régionales des services. Ce secteur se développe régulièrement, notamment sur la sécurité sanitaire, la maltraitance dans les établissements, et de façon sensible dans un cadre non programmé pour les plaintes et signalements. En 2006, le plan d'actions de la mission régionale ICE s'est développé principalement dans 3 domaines : sanitaire, social et médico-social et protection sociale. Les ICE réalisées sur plaintes ou signalements (109), donc non programmées, ont représenté 35 % des missions (314) en 2006. Le temps global consacré aux missions d'inspection-contrôle-évaluation a été de 3 954 jours, soit l'équivalent de 19 agents à temps



plein.

L'inspection régionale de la pharmacie a réalisé des inspections-contrôles d'officines de pharmacies (141), laboratoires d'analyses de biologie médicale (20), distributeurs en gros de médicaments (1), dispensateurs d'oxygène à domicile (4), établissements pénitentiaires (5) et diverses structures (7), et l'instruction de demandes d'autorisation d'ouverture d'établissements de chirurgie esthétique pour la partie pharmacie, stérilisation et biologie (27).



L'importance de la traçabilité en matière de don du sang © Commission Européenne

— La protection sociale

L'année 2006 a également consisté, pour le service de protection sociale, à suivre les élections des représentants du personnel au Conseil d'administration des 16 organismes des branches famille, recouvrement et vieillesse du régime général (10 CAF, 5 URSSAF et 1 CRAM), et à l'installation de ces mêmes instances.

Par ailleurs, le régime social des indépendants (RSI) du Nord - Pas-de-Calais regroupant les caisses maladie et vieillesse des travailleurs indépendants a été installé en mai après les élections des membres du Conseil d'administration.

Notons que la mutualité dans le Nord - Pas-de-Calais est un secteur d'importance. Celui-ci regroupe 80 structures, et représentent 1 173 000 personnes protégées pour 480, 2 millions d'euros de prestations en 2006.



Economie agricole et monde rural



Partenaires du pôle économie agricole et monde rural, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et la Direction interrégionale des affaires maritimes (DIRAM) Nord - Pas-de-Calais - Picardie ont accompagné le développement de l'économie agricole et l'industrie de la pêche. En 2006, la DRAF a par ailleurs conduit une réforme de la statistique agricole et mis en place les pôles d'excellence rurale. Elle a également entrepris un zonage de ses organismes de formation, au travers du projet régional de l'enseignement agricole. La DIRAM a poursuivi sa mission de contrôle des pêches et développé un système de gestion de la ressource marine pour un développement durable.

● Réforme de la statistique agricole

Le service régional d'information statistique et économique (SRISE) du Nord - Pas-de-Calais a été créé dans toutes les régions le 1er septembre 2006 dans le cadre de la réforme de la statistique agricole, qui s'inscrit elle-même dans le contexte de la stratégie ministérielle de réforme du ministère de l'agriculture et de la pêche. L'objectif de cette réforme est de clarifier les missions et d'optimiser les moyens.

► Missions et organisation du SRISE

Il regroupe les missions des anciens services départementaux de statistique agricole (SDSA), du service régional de statistique agricole (SRSA) et du service des nouvelles de marchés (SNM) situé sur le MIN de Lomme.

A la DRAF Nord - Pas-de-Calais, il a été décidé d'ajouter à ces missions la gestion des systèmes d'information géographique. Cela confère au SRISE Nord - Pas-de-Calais une spécificité par rapport aux autres régions. L'objectif est de créer un outil plus transversal et plus complet, gestionnaire de l'ensemble des données clés nécessaires à l'aide à la décision et à l'évaluation des politiques publiques. Cet outil nous permet alors :

- d'améliorer l'efficacité de nos actions en interne ;
- d'assurer la visibilité et la lisibilité de nos actions ;
- de mettre en oeuvre une approche interministérielle aujourd'hui incontournable ;
- et enfin d'améliorer l'ancrage territorial de la structure.

Il regroupe actuellement 18 personnes regroupées en quatre pôles, et réparties entre les sites de la DRDAF à Lille et du SNM à Lomme.

► Partenariats interministériels

Le SRISE est en contact avec les autres services de l'Etat pour mettre en place des synergies, notamment concernant la gestion des données géographiques. Ces partenariats ont récemment été facilités par la création du Pôle Métier Agriculture de PPIGE, pôle que le SRISE co-anime avec la Chambre d'Agriculture.

A titre d'exemple de valorisation de données, nous pouvons citer le travail réalisé pour la cartographie des cours d'eau dans le cadre de la mise en oeuvre de l'éco-conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC).

● L'économie agricole

► Mise en place du FEADER et du volet régional du PDRH

Après avoir répondu à la consultation relative au plan stratégique national (PSN) de Développement Rural début janvier, la DRAF a dû élaborer début juillet un projet de programmation régionale (PDRH) s'intégrant dans le cadre national du Plan de Développement Rural Hexagonal (hors Corse et Dom Tom)

Tout comme lors de la réponse au PSN, la consultation régionale a fait l'objet d'une réunion partenariale rassemblant administrations, collectivités territoriales, représentants des territoires, chambres consulaires, représentants professionnels et associatifs du monde rural et de l'environnement.

Cette consultation a été complétée par des échanges et une mise à disposition sur le site de la DRAF de ce premier document régional.

Par la suite, des modifications ont été apportées au PDRH à la demande des services centraux de l'Etat. Elles ont porté essentiellement sur le poids du programme Leader, qui a dû être fortement augmenté (de 1,6 millions d'euros à 5,4 millions d'euros), en formulant le souhait que le seuil de 150 000 habitants ne soit pas un critère exclusif dans notre région.

Le PDRH élaboré à l'échelon national et complété par ses annexes régionales synthétiques a été proposé aux régions en septembre, et les services de la DRDAF ont complété et rectifié ces 4 pages synthétiques dans le respect du projet régional qui avait fait l'objet d'un large consensus début juillet.

Le programme national PDRH avec ses 21 annexes régionales a finalement été officiellement transmis à la Commission Européenne. Le 1er semestre de l'année 2007 sera consacré à la finalisation du programme régional avec les partenaires financiers (notamment Conseil régional et Agence de l'Eau) ainsi qu'à la mise au point du dispositif environnemental de l'Axe 2. L'appel à projet Leader ne devrait être lancé qu'après l'approbation du PDRH, escomptée fin juin.

C'est sur ces bases que la nouvelle programmation 2007-2013 du fonds européen agricole pour le développement rural débutera en 2007.

Equilibre général du volet régional (46 millions d'euros FEADER)

Axe 1 Compétitivité de l'agriculture et de la forêt	51 %
Axe 2 Aménagement de l'espace	21 %
Axe 3 Diversification Qualité de vie en zone rurale	11 %
Assistance technique	1 %
Axe 4 Leader	12 %



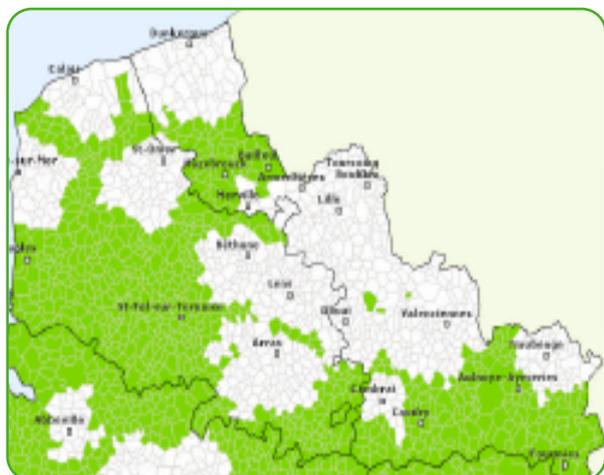
► Les pôles d'excellence rurale

Depuis décembre 2002, un certain nombre d'actions ont été engagées en faveur du développement des territoires ruraux. Le CIADT de septembre 2003, puis la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux en sont l'expression (Loi n°2005-157).

Pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, l'Etat a lancé un appel à projets national, qui devait permettre de labelliser et de soutenir 300 projets en 2006, en deux vagues successives de sélection. La première échéance de cet appel à candidature était fixée à la date du 1er mars 2006 : 342 projets ont été déposés.

Le cahier des charges relatif à l'appel à projet met en avant quatre thématiques prioritaires :

- promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;
- valorisation et gestion des bio ressources ;
- offres de services et accueil de nouvelles populations ;
- productions industrielles, artisanales et de services localisées.



Les pôles d'excellence rurale. Les zones éligibles apparaissent en vert sur la carte © DRAAF

Cet appel à projets s'adresse aux zones de revitalisation rurale et aux communes qui ne sont pas situées dans une aire urbaine de plus de 30 000 habitants. Dans la région Nord - Pas-de-Calais, les zones éligibles couvrent plus du tiers de la région.

Au total cinq projets ont été déposés dans le Nord et deux dans le Pas-de-Calais. Ces projets portent sur la promotion du patrimoine agricole régionale et le développement du tourisme autour du Maroilles par exemple. C'est également les bio ressources qui sont mises en projet au travers de la valorisation des matériaux naturels organisée autour de filières d'unités artisanales de production et d'exploitation innovante.

Dans le Pas-de-Calais, un projet plus spécifique ambitionne de promouvoir les métiers de l'Art autour des faïences de Desvres.

► Le projet régional d'enseignement agricole

Cadre de cohérence pour les projets d'établissement, le projet régional de l'enseignement agricole est une déclinaison du schéma national des formations de l'enseignement agricole.

Il est partie intégrante également du projet stratégique établi par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

A partir d'un diagnostic élaboré par les agents du service régional de formation et de développement en février, une phase de consultation s'est déroulée au 1er semestre 2006 avec les directeurs d'établissements publics et privés.

Cette étape a permis de centrer les contributions ultérieures sur le triptyque : apprenants, professionnels, et territoires. Les relations entre ces « usagers » définissant des axes cohérents avec les trois principes du développement durable : emploi et insertion (volet social), citoyenneté et recrutement (volet environnemental), développement et ingénierie (volet économique).

Un diagnostic et des enjeux pour l'enseignement agricole ont été ainsi déduits, et mis en ligne sur le site Internet de la DRAAF en septembre 2006, et soumis en décembre 2006 au comité technique paritaire régional de l'enseignement agricole public, et au comité régional de l'enseignement agricole.



Jardin intérieur du lycée agricole de Douai-Wagnonville spécialisé en horticulture © DRAAF

Ces axes stratégiques se dessinent ainsi :

- faire évoluer les structures de formation dans toutes les voies (scolaire, apprentissage, et formation continue) : plus de cohérence et de synergies entre elles vers des modèles type lycée des métiers existant à l'éducation nationale ;
- partenariats avec les territoires et l'éducation nationale : concertation rapprochée entre établissements, liaison avec le développement local ;
- renforcer l'identité positive de l'enseignement agricole : spécificités, nouveaux métiers ;
- développer le rôle de la DRAAF : mettre tous ses services par l'interface constituée par le SRFD, en appui aux établissements.

Ainsi, quatre zones géographiques ont été délimitées en fonction des critères de cohérence sociale, économique, et environnementale, retenus dans le projet stratégique de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt, pour constituer des groupes de travail chargés d'élaborer le plan d'action. Les premières réunions se déroulent début 2007

● La pêche

► Les aides à la filière pêche

La Direction régionale des affaires maritimes Nord - Pas-de-Calais / Picardie est le service instructeur des demandes d'aides dédiées à la filière pêche, qu'ils s'agissent des aides d'Etat ou des aides européennes.

Ainsi, pour la période 2000-2006, la DRAM a traité 389 dossiers d'aides IFOP (instrument financier d'orientation de la pêche) pour un montant total d'engagements de 18 millions d'euros (soit 4 millions d'euros engagés en 2006). Près de 12,7 millions d'euros ont été versés aux bénéficiaires à la fin de l'année 2006 (contre 8,7 millions d'euros fin 2005). En 2006, l'IFOP a été le premier financeur des projets lancés par le pôle de compétitivité filières produits aquatiques en intervenant dans le financement de 8 projets pour un montant global de plus de 1,1 millions d'euros.

En 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche a par ailleurs lancé un plan de sauvetage et de restructuration des entreprises de pêche en difficulté. Dans ce cadre, la DRAM a reçu 82 dossiers d'audit, étudiés par la commission régionale d'attribution des aides. Ce sont 66 prises en charges d'intérêts qui ont été accor-



dées (pour un montant de 789 407 euros) ainsi que 62 avances remboursables (soit 881 443 euros). Ces aides devront être suivies par des plans de restructuration présentés par les entreprises. Enfin, dans un souci de simplification administrative, les anciennes COREMODE et CORECODE ont été fusionnées en une commission unique : la COREPAM (commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine). Cette commission qui rassemble élus et représentants de la filière pêche a vocation à émettre un avis sur tout dossier d'aide ainsi que sur les demandes de permis de mise en exploitation.

► La gestion de la ressource

La limitation de l'effort de pêche comme outil de gestion de la ressource, complémentaire à la gestion par les TAC et quotas, est une des orientations majeures de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) intervenue en 2002. Ce dispositif rénové de gestion de la ressource est mis en oeuvre dans le cadre du plan de reconstitution du cabillaud en mer du Nord et Ouest Ecosse depuis 2003, étendu à la Manche Est et à la Mer d'Irlande depuis 2004 et s'étend à la sole en Manche Ouest à compter du 1er février 2005.



Conditionnement du produit de la pêche à bord d'un chalutier aux larges des côtes dunkerquoises © CE 2006

Au dispositif d'encadrement existant déjà très lourd (réglementation des engins et du maillage, pourcentage maximal d'espèces pouvant être pêchées, suivi des navires par balise satellite...) s'est donc ajoutée en 2006 une limitation annuelle plus contraignante du nombre de jours de mer pour chaque type de métier (140 jours de mer pour les fileyeurs, 227 pour les chalutiers). En revanche, la session de décembre 2006 du Conseil européen agriculture et pêche s'est traduit pour la première fois par l'arrêt de la diminution de l'effort de pêche et même par une augmentation pour les fileyeurs en Mer du nord.

A ces mesures s'ajoute la faiblesse des quotas. En particulier, le quota de hareng, insuffisant pour la flottille des chalutiers, a été fermé prématurément pour une partie de la flottille, générant des tensions au sein de la profession. En revanche, la faiblesse du quota de sole en Mer du Nord a été compensée par des échanges au niveau communautaire et une fermeture a ainsi été évitée, permettant à la flottille des fileyeurs dunkerquois, fortement dépendante de cette espèce, de travailler jusqu'à la fin de l'année.

► Le contrôle des pêches

L'astreinte qui pesait sur la France depuis juillet 2005, suite à sa condamnation en manquement de l'Etat par la CJCE, consécutivement à un contentieux sur l'application de la réglementation communautaire des pêches, a été levée en novembre 2006.

La levée de cette astreinte le 23 novembre 2006 fait suite à l'effort considérable conduit depuis trois ans dans ce domaine. Ainsi, pour la région Nord - Pas-de-Calais, 520 contrôles ont été réalisés en interministériel sur la filière pêche (mareyeurs, poissonneries,



Contrôle d'un filet de pêche par des inspecteurs © CE 2006

transporteurs...) et 245 contrôles effectués sur des navires de pêche débarquant dans un port de la région.

La coordination du contrôle des pêches à terre, initialement confiée au préfet de région, a été placée sous l'autorité du préfet de région Haute Normandie (modification du décret 90-94 du 25 janvier 1990), par symétrie avec le pouvoir réglementaire en matière de pêche.



Environnement *et* développement durable



Le pôle « environnement et développement durable », dont la mise en place s'est finalisée en 2006, comprend la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Il associe des services de l'Etat au niveau départemental ainsi que les représentants régionaux des établissements publics concernés. En 2006 l'action du pôle s'est poursuivie et accentuée en faveur de la prévention des risques et de la lutte contre les pollutions. Ces efforts de prévention ont également été portés sur la gestion des milieux et celle de la biodiversité. En parallèle, des campagnes de communication, auprès des citoyens comme des entreprises ont été menées sur les énergies renouvelables et les bonnes pratiques d'un développement raisonné et durable.

➤ Prévenir et traiter des risques de toutes natures

▶ Prévenir les risques de crues : Vigilance Crues

Depuis le 11 juillet 2006, une carte nationale de Vigilance Crues, quotidiennement mise à jour est consultable sur le site internet <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>.

Accessible à tous, ce dispositif permet d'allier anticipation, communication et transparence. Inspiré de la carte de vigilance météorologique, il est attribué un code couleur pour 24 heures (vert, jaune, orange ou rouge) suivant les dommages possibles dus aux débordements de cours d'eau surveillés par l'Etat (la DIREN sur le bassin Artois-Picardie). La carte est complétée par des bulletins de suivi ainsi qu'un accès direct aux mesures de niveau ou débits.



Une inondation à Hem Clerques © DIREN

Le schéma directeur de prévision des crues a été approuvé par arrêté préfectoral le 11 janvier 2006. Le 7 août un autre arrêté fixait la rédaction, la consultation et l'approbation du règlement de surveillance, de prévision et transmission de l'information sur les crues. L'approbation de ce schéma marque définitivement la transition entre l'annonce de crue et la prévision. Sur le plan technique, le nouveau superviseur a définitivement remplacé l'ancien après 13 années de service et de nombreux modèles hydrologiques ont été affinés. Des modèles hydrauliques ainsi qu'un modèle hydrogéologique pour le bassin versant de la Somme ont été rapatriés au sein du service pour une meilleure prévision.

En 2006, trois épisodes de crue ont concerné plus particulièrement le Pas-de-Calais. Anticipés et caractérisés par une vigilance orange sur la carte de vigilance, des mesures sur le terrain et des photographies aériennes ont été réalisées lorsque c'était possible.

▶ Prévenir les risques technologiques : les PPRT

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Leur objectif est à la fois de réduire les risques à la source, de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme, d'encadrer l'urbanisation future, et de favoriser la concertation entre les différents acteurs institutionnels et privés.

Les PPRT concernent les établissements Seveso seuil haut. En lien avec les exploitants, la DRIRE réalise la cartographie des aléas tandis que la DDE étudie les enjeux autour des sites et les mesures d'urbanisme (travaux sur les habitations, préemption, expropriation...).

Ce sont 37 PPRT qui doivent être élaborés autour des 47 sites Seveso seuil haut de la région. Ces PPRT sont répartis en 4 phases. Pour les 9 PPRT de phase 1, les compléments aux études des dangers ont été remis par les industriels et doivent être analysés par l'inspection des installations classées avant que les plans ne soient prescrits début 2007, après que les CLIC (comités locaux d'information et de concertation) aient été mis en place.

Le PPRT de Mazingarbe

Lancé dès 2004, il a été approuvé le 22 mars 2007. La plateforme chimique de Mazingarbe comprend deux établissements Seveso seuil haut. Ces établissements sont exploités par la société Grande Paroisse et par la société Artésienne de Vinyle. La plateforme représente une superficie d'environ 180 ha et regroupe un peu plus de 300 employés. Elle se caractérise par un environnement proche très urbanisé et particulièrement dense sur les communes de Mazingarbe, Bully les mines, Grenais et de Vermelles.

C'est le premier PPRT approuvé de France.

Les assises nationales des risques technologiques

Les 2èmes assises nationales des risques technologiques organisées par la DRIRE Nord - Pas-de-Calais et le réseau des DRIRE se sont tenues à Douai le 12 octobre 2006, sous l'égide de la ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly Olin, et du ministre délégué à l'industrie, François Loos. Six ateliers et deux



tables rondes ont permis à près de 1000 participants (industriels, élus, agents de l'Etat, associations, experts, public) d'atteindre un double objectif : réunir les acteurs concernés afin de développer une culture commune du risque et faire émerger des pistes d'amélioration du dispositif existant. Cette participation massive représente plus du double de la participation de la première édition en 2004. Un premier bilan de la loi du 30 juillet 2003 a également pu être dressé.

► Prévenir les risques miniers

La mise en sécurité des sites miniers (puits, terrils, risque grisou, zones inondables) s'est poursuivie en Nord - Pas-de-Calais dans le cadre des sorties de concessions minières, qui outre les questions techniques soulèvent des problèmes politiques et d'aménagement du territoire. En 2000, il y avait 28 dossiers d'arrêt des travaux miniers et 43 demandes de renonciation à concession à instruire. Début 2007, tous les dossiers d'arrêt des travaux miniers ont été instruits par la DRIRE et 31 arrêtés ministériels actant la renonciation à concession ont été signés. Par ailleurs la DRIRE a piloté un groupe de travail visant à étudier la sécurité autour des 74 stations de relevage des eaux protégeant les zones affaissées.

► Prévenir les risques sanitaires : le plan régional santé environnement

La DRIRE, la DRASS et la DRTEFP ont élaboré conjointement le Plan Régional Santé Environnement en 2005 et 2006 en s'appuyant sur un comité de pilotage associant les services de l'Etat ainsi que des établissements publics. Après diverses consultations le plan a été signé en mai 2006. Certains sujets mobilisent l'inspection des installations classées :

- la prévention de la légionellose avec le contrôle des exploitants de tours aéro-réfrigérantes.
- la réduction des émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle avec l'élaboration d'une stratégie de réduction des émissions toxiques pour les gros émetteurs (métaux, mais aussi benzène, CVM et dioxines).
- l'amélioration de la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués avec une action visant les sites et sols pollués.

► Assurer la sécurité par le contrôle

L'évolution des contrôles techniques

La pratique des contrôles techniques, c'est à dire des équipements sous pression, des véhicules et des instruments de mesure, a considérablement évolué. Aujourd'hui, l'administration délègue ces contrôles à des organismes agréés, tenus de respecter un strict cahier des charges et des procédures de contrôle très précises, dont la DRIRE contrôle la mise en oeuvre. Cette évolution a été engagée pour le contrôle des véhicules légers. Elle a été étendue à la métrologie en 1998, puis aux Equipements Sous Pression (ESP) en 2000, enfin au contrôle des poids lourds en 2004/2005. Suite à ces évolutions, une réflexion sur l'exercice des missions et l'organisation des services a été menée en 2006. En 2007 une assemblée générale des personnels aboutira à l'élaboration d'un plan d'action pour les contrôles techniques, qui définira les orientations de ces activités pour plusieurs années.

L'inspection des Installations classées

L'inspection des installations classées regroupe les missions d'ins-

pection de la DRIRE, des DDSV et des DDE. Les missions principales sont la prévention des risques accidentels ou chroniques, pour les personnes et l'environnement. Dans le Nord - Pas-de-Calais, 78 inspecteurs des installations classées (équivalents temps plein) réglementent et contrôlent 2 360 sites soumis à autorisation. En 2006, l'inspection des installations classées a mené près de 1 500 inspections, et a diligenté 590 contrôles inopinés (eau, air, légionelles) pendant l'année.

► Traiter l'urgence : la saisine de la Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence (CASU)

La région a connu des situations d'urgence en 2006. Le 7 août, un chargement de divinyl benzène transporté par camion sur l'auto-route A26 est monté en température. La CASU a été sollicitée par la DRIRE Nord - Pas de Calais sur les risques liés à cet auto-échauffement (4 sollicitations en deux jours). Les points traités ont essentiellement porté sur les risques intrinsèques au divinyl benzène et sur les dispositions pouvant être mises en place afin de sécuriser ce chargement.

Le 10 décembre la CASU était sollicitée par TF1 afin d'obtenir des informations sur la toxicité des produits chimiques perdus par un navire au large des côtes Belges et Françaises. Elle a transmis les principales caractéristiques toxiques des produits par courrier électronique et communiqué à TF1 les coordonnées du CEDRE, déjà mobilisé sur cet incident.

● La gestion des milieux et la biodiversité

► La protection des sites Natura 2000

Natura 2000 est l'appellation de la mise en oeuvre des directives européennes pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et celle sur la conservation des oiseaux sauvages. La DIREN poursuit l'action engagée depuis 1988 pour le classement de sites au niveau européen.

En ce qui concerne la directive européenne sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, 28 sites représentant 18 202 ha soit 1,47 % du territoire régional ont déjà été désignés comme sites d'importance communautaire (SIC). Le réseau est en voie d'achèvement, seule une extension du site



Le logo Natura 2000 © DIREN

«Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrière-littorales» est encore nécessaire pour le compléter, ce site étant la principale station de l'Ache rampante, espèce encore insuffisamment représentée.

En ce qui concerne la directive européenne sur la conservation des oiseaux sauvages, le ministère de l'écologie et du développement durable a désigné cinq nouvelles zones de protection spéciale, ce qui porte à neuf le nombre de zones de protection spéciale en région pour 36 861 hectares :

- Le site du Romelaëre (Nord et Pas-de-Calais).
- Les dunes de Merlimont (Pas-de-Calais).
- La Forêt de Thiérache (Nord).
- Le site des bassins de Thumeries (Nord).



- plaine de la Scarpe et de l'Escaut (Nord).

L'outil local mis en place pour l'application des deux directives est le document d'objectifs (DOCOB). Il propose un programme technique et financier d'actions permettant d'atteindre les objectifs de conservation des habitats et espèces communautaires.

En 2006, trois nouveaux DOCOB ont été lancés. Ainsi 17 DOCOB sont en cours ou achevés sur 37 à réaliser. Onze documents d'objectifs sont opérationnels et permettent ainsi la contractualisation avec les propriétaires et les gestionnaires. La mise en oeuvre des mesures de gestion définies dans les DOCOB se fait sur la base du volontariat, par un contrat financé par l'Etat et l'Europe. Six contrats Natura 2000 ont été signés en 2006, l'instruction de ces contrats étant assurée par les DDAF.

Enfin, tout projet, plan ou programme sur ou à proximité d'un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur le site, la DIREN étant le service instructeur de ces études.

► Les zones de développement de l'éolien

Concernant le développement de l'éolien la DIREN et la DRIRE dans le cadre des POLEOL des deux départements participent activement à la mise au point d'une stratégie de coordination des projets au travers des schémas territoriaux élaborés par les pays ou communautés de communes, les zones de développement de l'éolien (ZDE) ou encore les permis de construire des éoliennes. Avec son climat océanique, sa géomorphologie et son économie la région, et plus particulièrement le Pas-de-Calais présente des sites propices au développement de l'éolien, ce qui en fait la première région de France en nombre de projets.

L'éolien offrant des opportunités de développement aux collectivités, de nombreux projets sont proposés. Cependant, il importe de maîtriser ce développement, notamment pour éviter un impact fort sur les paysages, les sites et monuments. C'est l'objet d'une des dispositions de la loi de programmation sur l'énergie de juillet 2005, qui a défini les zones de développement de l'éolien.

Ces zones, mises en place à l'initiative des collectivités locales, sont choisies pour accueillir des éoliennes dans des limites de puissance qu'elles définissent, en raison de leur potentiel de vent, de leur capacité de raccordement au réseau électrique et de l'impact acceptable sur les sites, paysages et monuments. Elles sont approuvées par le Préfet de département, au vu d'un dossier présenté par la collectivité qui veut la créer. Les DRIRE sont chargées de l'instruction des demandes, avec l'appui des DIREN et des SDAP.

En 2006, la DRIRE-DIREN a réalisé une plaquette d'information sur



Un parc d'éoliennes © Commission Européenne

les ZDE pour les collectivités. Elle a mis au point avec les deux préfetures et les services concernés une procédure d'instruction des dossiers et a instruit les premiers dossiers dans le pays du Ternois, débouchant sur des autorisations préfectorales signées début 2007. Pour 2007, la DRIRE-DIREN prévoit l'instruction de 37 zones de développement de l'éolien.

► Vers une meilleure gestion de la ressource en eau La directive cadre et l'objectif de 2015

La poursuite de la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) aboutira à proposer en 2009 au préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie un programme de mesures, et au comité de bassin un nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ces deux documents sont des outils complémentaires en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau du bassin en 2015.

En 2006, la DIREN de bassin et l'agence de l'eau Artois-Picardie ont réalisé des analyses territoriales et un catalogue de mesures. Ces documents de travail ont été présentés et soumis pour avis aux missions inter-services de l'eau du bassin en avril 2006, puis aux acteurs techniques locaux en juin 2006. Ils ont fait l'objet d'une consultation écrite auprès des responsables techniques des territoires. Les premiers avis sur les mesures issus de la consultation technique et le chiffrage des coûts des mesures proposées ont été présentés lors de six réunions locales associant des élus du comité de bassin et des collectivités concernées (« commissions géographiques du bassin ») en octobre 2006.

Depuis septembre, la DIREN se mobilise également pour planifier les travaux de révision du SDAGE et assurer, en collaboration avec l'Agence et les services de l'Etat, les premières productions d'avant projet de SDAGE. Ces propositions seront soumises aux acteurs locaux en commissions géographiques et aux instances de bassin.

La mise en place des services départementaux de police de l'eau

Les services départementaux de police de l'eau ont été créés au sein du service navigation dans le Nord par arrêté préfectoral du 4 août 2006 et au sein de la DDAF dans le Pas-de-Calais par arrêté du 16 octobre.

La Mission Inter-services de l'eau (MISE) du Pas-de-Calais a mis en place une démarche qualité initiée en novembre 2004 en lien avec la direction de l'eau. Cette démarche a abouti à la création d'une politique pluriannuelle départementale de l'eau et d'un plan d'action 2006, en cohérence avec les orientations régionales et de bassin, avec actions concrètes et pilotes identifiés. En fin d'année, un bilan positif de l'application a été tiré et un projet de plan d'action 2007 a été élaboré. Dans le cadre de la MISE, la DDAF a par ailleurs piloté l'élaboration d'une plaquette de communication à l'attention des maires du Pas-de-Calais afin de les informer de leurs responsabilités dans le domaine de l'eau et de leur indiquer quel accompagnement les services de l'Etat peuvent leur apporter sur ce thème. Cette opération, réalisée en partenariat avec l'association des maires du Pas-de-Calais, et financée par le MEDD, doit se concrétiser par la diffusion de cette plaquette en mars 2007.

L'action de Agence de l'Eau Artois - Picardie

Pour l'Agence de l'Eau Artois Picardie, l'année 2006 est la dernière année du 8ème programme d'interventions (2003-2006) durant laquelle 129,98 millions d'euros de participations financières ont



été engagés pour un montant estimé de travaux de 356,13 millions d'euros.

Les actions mises en oeuvre en 2006

La lutte contre la pollution domestique :

- 31,58 millions d'euros pour la création et la réhabilitation de stations d'épuration.
- 26,8 millions d'euros la création ou l'amélioration des réseaux d'assainissement

La lutte contre la pollution industrielle :

- 13,65 millions d'euros pour lutter contre les pollutions toxiques, et mener des actions d'économies d'eau.

La lutte contre la pollution agricole :

- 15,21 millions d'euros dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevages.

La préservation de la ressource en eau :

- 12 millions d'euros de participations financières pour l'alimentation en eau potable.
- 0,9 millions d'euros pour la protection et la mise en valeur des eaux souterraines.

Dans le cadre de l'application de la loi Oudin-Santini, la commission des affaires internationales et du développement durable a été créée. Cette commission a permis la constitution de jumelages et l'attribution de participations financières de coopération décentralisée. Au total, 95 000 euros ont été attribués en faveur des actions internationales.

En matière de communication sur l'eau, l'Agence a participé activement à la campagne nationale 2006 sur le thème de la sécheresse, à l'évaluation de la 1^{ère} consultation du public sur l'eau et à l'organisation de la concertation pour la rédaction du SDAGE, du programme de mesures et du 9^{ème} programme d'interventions.

Le canal Seine-Nord-Europe et les milieux aquatiques

Le canal Seine-Nord-Europe, reliant le bassin de la Seine à celui de l'Escaut prévoit notamment la réalisation d'un nouveau canal d'une centaine de kilomètres entre Compiègne et Cambrai. L'année 2006 a vu l'approbation de l'avant-projet sommaire par le ministre des transports qui lance la déclaration d'utilité publique (DUP) en 2007.

Le conseil supérieur de la pêche a rédigé une note technique présentant un concept nouveau, faisant de ce canal un milieu vivant, conciliant besoins de la navigation et exigences écologiques. Ces derniers portent notamment sur la constitution de berges préservées et constituant une zone propice à la vie biologique. Par ailleurs, des dépendances hydrauliques seront créées en liaison avec le canal et dans chaque bief (tous les 20 km). Ce sont des annexes latérales, de faible profondeur (0,5 m), plantées de graminées, et qui seront immergées au moins durant la période de reproduction du brochet. Elles devront assurer son développement et celui d'autres espèces.

► La protection du littoral

Le conservatoire du littoral a mené plusieurs actions foncières dans la région en 2006.

Dans le Nord, la protection des rares secteurs de pelouses dunaires décalcifiées (protégées au titres des législations européennes directive habitats) a été réalisée. Le conservatoire du littoral a ainsi



Un oiseau mazouté sur un littoral touché par une marée noire © Commission Européenne

continué à acheter des terrains dans d'autres secteurs de la Dune Fossile de Ghylvelde afin de maintenir ce continuum biologique remarquable avec les milieux similaires en Belgique, dans une perspective de gestion partenariale avec les belges. Par ailleurs le conservatoire a poursuivi les acquisitions de terrains sur la Dune Dewulf afin de conforter les derniers espaces dunaires naturels inscrits dans les espaces urbanisés de Leffrinckoucke et de Zuydcoote.

Dans le Pas-de-Calais, l'opération OGS sur le site des 2 Caps est le plus gros chantier foncier en cours pour la délégation Manche Mer du Nord du conservatoire du littoral et pour les trois années à venir. Sur le Gris nez, après l'acquisition par le conservatoire de 2 hectares de terrains, les aménagements du site prévu dans le cadre de l'OGS des 2 Caps vont pouvoir être lancés en 2007 permettant l'accueil optimisé des touristes sur ce site et la sécurité des randonneurs en bord de falaises. Sur le Cap Blanc Nez, l'opération sous déclaration d'utilité publique est en cours et durera probablement pendant les trois années à venir en raison des recours probables d'une association de propriétaires. Les arrêtés (DUP et cessibilité) sont pris et les ordonnances attendues pour le second trimestre 2007 devraient permettre l'engagement de la phase de réhabilitation du site. Elle sera réalisée par le Conseil général du Pas-de-Calais sous maîtrise d'ouvrage déléguée, et suivi par le comité technique OGS.

Les zones humides

Le Conseil de rivages a fixé des priorités pour les zones humides intérieures, à savoir l'intervention du conservatoire sur les marais de l'Audomarois. Ce marais a un potentiel écologique remarquable et mérite une intervention foncière permettant la maîtrise des risques de cabanisation ou de dérapage des usages traditionnels (retournement de prairies, populiculture, creusement de trous d'eaux ou de mares). Le premier travail d'identification des périmètres d'intervention a été engagé en 2006. L'avis des communes a été sollicité et les dossiers ont été présentés au conseil de rivages du 12 juillet 2006.

► La protection des sols

Au cours de l'année 2006, certains membres du pôle ont participé à la mise en place d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) sur les sites, sols et sédiments pollués, dénommé le GIS 3SP. Ce projet a été monté avec l'INERIS, l'école des Mines de Douai, le BRGM, le CTP (Centre technologique international de la terre et de la pierre) et l'ISSEP (Institut scientifique de service public, Liège).



Son objectif est la mise en synergie des moyens sur des problématiques à fort intérêt scientifique et sociétal, qui représentent un enjeu majeur pour le Nord – Pas-de-Calais et la Wallonie. En liaison avec les compétences et acteurs de la région, le GIS 3SP a pour objet de conduire des projets de recherche dans le domaine des sites et sédiments pollués.

Son action est structurée autour de trois axes : la gestion des risques environnementaux, le traitement des sols et sédiments contaminés, le suivi et le devenir des sites pollués. Il pourra apporter son soutien aux acteurs régionaux confrontés aux questions de réhabilitation de sites.

Le GIS 3SP a été inauguré le 16 février 2007.

► La surveillance de la qualité de l'air

La campagne de mesures dans les gares de Lille Flandre et Lille Europe a notamment permis de mettre en évidence l'impact des locomotives diesel, de la chaufferie centrale de Lille Flandres et de la circulation automobile aux abords des gares, en terme de concentrations en dioxyde d'azote. En 2006 une étude confiée à L'Institut Pasteur de Lille en partenariat avec ATMO Nord – Pas-de-Calais est reconduite en se focalisant sur les molécules les plus fréquemment rencontrées. Deux sites de prélèvement sont concernés : le site de Lille est conservé pour assurer une continuité de mesure dans un environnement urbain et un site sur Saint-Omer a été choisi, du fait de la surface agricole importante autour de cette commune.

► La promotion des pratiques de développement durable

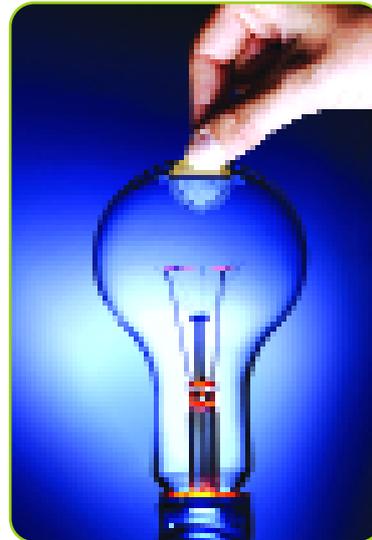
► Favoriser la connaissance environnementale

Dès 2003, les services déconcentrés de l'Etat, en particulier la DIREN-DRIRE et le CETE sous l'égide du SGAR, initient une démarche de mise en commun d'un référentiel géographique. Ce projet s'inscrit dans un contexte politique favorable à la mutualisation des moyens financiers et techniques dans le domaine des nouvelles technologies. En 2005, l'Etablissement Public Foncier est missionné par le préfet de région pour mener à bien le projet dont il devient le maître d'ouvrage. La phase d'acquisition des référentiels géographiques s'échelonne de novembre 2005 à octobre 2006. Une seconde phase de diffusion concerne la réalisation du site Internet de la PPIGE. L'ouverture du site en décembre 2006 permet d'entrer dans sa phase visible pour les ayants droits. Une troisième phase d'animation pour le suivi et l'évolution, est programmée pour la période 2007-2013.

► Les actions de sensibilisation...

...auprès des citoyens

Autour de la campagne de mobilisation des citoyens « Faisons vite, ça chauffe » et « Réduisons nos déchets, ça déborde » de nombreux acteurs, entreprises, collectivités, associations, secteur de la distribution se sont impliqués. La communauté urbaine de Dunkerque a été distinguée du Défi d'or pour son initiative d'éducation à travers la maison du développement durable. Le réseau d'éducation prioritaire de Poix du Nord a quant à lui reçu le trophée Planète Gagnante pour son excellent travail de coordination de divers projets scolaires autour de l'environnement.



Campagne de sensibilisation
aux économies d'énergie
© Commission Européenne

La réduction des déchets

Afin d'ancrer les démarches de réduction de la production de déchets auprès des citoyens, et d'agir de façon durable sur les pratiques et comportements, 5 territoires pilotes retenus en 2005 ont travaillé à l'élaboration de leurs programmes locaux de prévention. En 2006, la mission d'accompagnement mise en place par le Conseil régional et la délégation régionale de l'ADEME a permis notamment l'élaboration d'une méthodologie globale, la préparation des plans locaux sur 3 ans, le repérage des acteurs relais. Deux collectivités (Artois communauté urbaine et communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin) ont rejoint le programme transfrontalier Reduce (Interreg). Plusieurs collectivités poursuivent leur réflexion sur la filière (communauté de commune Coeur d'Ostrevent, agglomération de Maubeuge notamment...).

La filière organique

La communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO), la ville de Calais et la communauté de communes Mer et Terres d'opale ont participé en 2006 à une étude engagée par le Conseil régional et la délégation régionale de l'ADEME sur la mise en place de collecte de biodéchets non ménagers (commerces, hôpitaux). Les résultats traduisent la possibilité de capter auprès d'un nombre limité de producteurs professionnels un gisement conséquent de fermentescibles. La CASO envisage de mettre en place ce nouveau service dans le cadre de l'optimisation globale de la gestion de ses déchets.

Les transports et déplacements

Faciliter la mobilité alternative des voyageurs nécessite de mener des actions sur les déplacements pendulaires (domicile-travail) avec les plans de déplacements entreprises tels ceux portés par le centre hospitalier de Lens et France Télécom mais également pour les déplacements privés (loisirs, achats..) mission remplie par le service d'autopartage « Lilas » nouvellement créé sur l'agglomération Lilloise.

...auprès des entreprises

La préservation des ressources en matière première, la réduction des déchets mis en décharge, la minimisation des impacts liés au transport et la création d'emplois locaux sont les axes recherchés dans la structuration des filières régionales de valorisation de la matière.



Dans cette stratégie, le FRAMEE a soutenu en 2006 la professionnalisation de la bourse matière initiée par le centre de création et de développement des éco-entreprises (CD2E) visant à mettre en relation l'offre et la demande de matières en région et favoriser ainsi les débouchés à la valorisation de certains déchets.

Le secteur agricole s'est largement mobilisé ces dernières années pour améliorer la gestion des déchets organiques. En 2006, le soutien par le FRAMEE de l'animation du schéma régional d'élimination des déchets agricoles pilotée par la chambre régionale de l'agriculture a permis de régionaliser la collecte des bâches plastiques agricoles et de pérenniser la collecte des produits vétérinaires périmés et non utilisés en partenariat avec l'entreprise VETEL à Lens.

► Economies d'énergie et solutions alternatives Les C.E.E. (Certificats d'Economie d'Énergie)

Outre le développement d'énergies renouvelables, un autre axe de la politique française est l'incitation à la maîtrise de l'énergie. L'une des mesures de la loi de programmation sur l'énergie de juillet 2005 consiste à obliger les vendeurs d'électricité, de gaz, de fioul, de chaleur ou de froid à promouvoir l'installation d'équipements peu consommateurs d'énergie. En contrepartie, ils obtiennent des certificats d'économie d'énergie, délivrés par les pouvoirs publics. A l'issue d'une période de trois ans, ils doivent rendre une certaine quantité de ces certificats, faute de quoi ils sont pénalisés financièrement. Ils peuvent acheter des certificats à des sociétés qui ont fait des opérations d'économies d'énergie pour leur compte, au prix d'un marché libre. La DRIRE est chargée d'étudier les dossiers présentant les opérations d'économie d'énergie, présentés par les vendeurs d'énergie, et de délivrer les certificats d'économies d'énergie. En 2006, la DRIRE, le Conseil Régional, l'ADEME, l'ATEE et les vendeurs d'énergie concernés ont participé à une information des professionnels sur ce sujet. Les premières demandes de certificats d'économies d'énergie sont attendues à partir de 2007. Le Conseil régional et la délégation régionale de l'ADEME ont mis l'accent sur les opérations collectives de diagnostics énergétiques portées par les « missions environnement » (CCI et autres organismes professionnels) et comportant de la sensibilisation, du diagnostic, de la formation et de l'accompagnement à l'efficacité énergétique.

BOIS ENERGIE

L'année 2006 confirme la tendance : la solution bois-énergie de choix est devenue incontournable dans le développement des réseaux de chaleur. Ainsi la rénovation complète des réseaux de chaleur de Villeneuve d'Ascq et de Wattignies intégrera parmi les solutions techniques retenues la mise en place de chaudières bois de puissances respectives de 3,2 MW et 2,1 MW. Sur la base d'études de faisabilité concluantes, les projets de création de réseaux de chaleur à Baisieux et à Outreau se concrétisant avec des puissances respectives de chaudières bois installées de 320 kW et 2 000 kW. Au total, 14 200 tonnes/an de biomasse seront valorisées représentant 3 660 TEP/an et autant d'énergie fossile non consommée.

BIOGAZ

La valorisation de la matière organique par production de biogaz se développe dans la région. Après la récupération et la valorisation du biogaz issu des centres d'enfouissement technique, des stations de traitement des eaux usées industrielles et urbaines et plus récemment des centres de valorisation organique de la frac-

tion fermentescible des ordures ménagères, la méthanisation de déchets agricoles et agro-alimentaires démarre : une première réalisation a été soutenue par le FRAMEE (Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement) et le FEDER chez MAC CAIN à Harnes pour la méthanisation des déchets de pomme de terre et la valorisation énergétique sur le site (2 850 Tep/an de biogaz seront substituées au gaz naturel).

Enfin, la revalorisation en 2006 d'environ 50 % du tarif d'achat d'électricité produite à partir de méthanisation va encore faciliter le développement de la filière biogaz en région Nord - Pas-de-Calais.

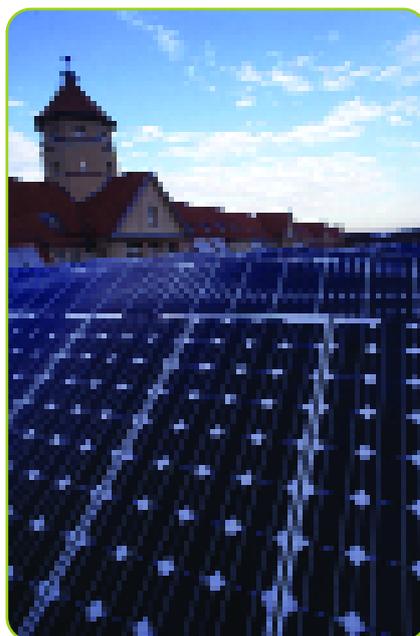
SOLAIRE THERMIQUE

En 2006, plus de 470 particuliers ont investi dans des installations en solaire thermique. Entreprises, collectivités, bailleurs sociaux ne sont pas en reste pour des applications solaires en logements collectifs et individuels : Eurl Le montreux, le Gourmet et l'hôtel du Lac, les bailleurs sociaux Notre Foyer, la SA du Hainaut, Partenordhabitat, les mairies de Courcelle le Comte, Lambres les Douai, Neuville en Ferrain, Pérenchies et la communauté de communes du Montreuillois. Pour la seule année 2006, cela représente 10 000 m² de capteurs solaires thermiques en fonctionnement qui portent à 15 000 m² la surface totale installée en région.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

En juillet 2006, le tarif d'achat est passé de 14,5 cents à 30 cents, (avec prime complémentaire de 25 cents pour les systèmes intégrés au bâtiment) ce qui rend la technologie plus rentable et attrayante. En 2006, 71 particuliers ont bénéficié d'une aide pour installer plus de 290 kWc de photovoltaïque sur leur toiture. A ceux-ci s'ajoutent les installations du lycée St louis à Armentières, du centre de Tri Artois, de la CCI de Lille, notamment.

En tout cela représente près de 440 kWc installés. A ce jour plus de 570 kWc produisent en région l'équivalent de la consommation en électricité de 146 571 foyers !



Les panneaux solaires, une énergie renouvelable en développement
© Commission Européenne

► La mise en place du pôle environnement et déve-



Environnement durable

Le pôle environnement et développement durable s'est réuni à deux occasions en 2006, le 28 juin 2006 et le 5 octobre 2006, avec l'ensemble de ses membres. Au delà du travail d'élaboration du Document d'Orientation Stratégique, ces réunions auront également permis d'échanger sur des sujets aussi divers que la Directive Nationale d'Orientation, les Parcs Naturels Régionaux, la préparation du Contrat de Projet Etat Région et des Programmes Opérationnels ou bien des formations à l'éco-responsabilité destinées aux services de l'Etat.

Le document d'orientation stratégique a donc été élaboré et validé par le préfet, après passage en CAR. Ce document comprend une analyse partagée des enjeux pour l'état de l'environnement en Nord - Pas-de-Calais, les principales orientations du pôle et les actions pluriannuelles envisagées. Ces actions, pilotées par des membres du pôle, concernent les domaines suivants :

- enjeux environnementaux des territoires ;
- émissions et milieux aquatiques : prise en compte de l'état du milieu récepteur ;
- submersions marines : examen des conséquences couplées d'une élévation du niveau de la mer avec l'accroissement prévisible de la fréquence et de l'intensité de tempêtes à l'horizon 2100 ;
- développement économique respectueux de l'environnement : chantier exploratoire sur l'intégration de l'environnement dans l'activité des entreprises. Ses conclusions seront intégrées dans la démarche des pôles de compétitivité ;
- polices de l'environnement : échange de pratiques entre les différentes polices de l'environnement ;
- relations avec la justice pénale : examen des relations entre les procureurs et les différentes polices environnementales ;
- réseau des données de l'environnement et développement du Système d'Information Géographique ;
- lutte contre le changement climatique : recensement des différentes politiques et actions mise en oeuvre dans ce domaine afin de renforcer la cohérence dans la lutte contre le changement climatiques ;
- eco-responsabilité : échange et diffusion des bonnes pratiques au sein des services de l'Etat.



Développement de l'emploi et insertion professionnelle



Le pôle « Développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle », rassemble la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), l'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). L'ensemble de ces services a poursuivi son action dans le cadre du plan de cohésion sociale notamment en faveur de la création d'emploi, de l'amélioration des qualifications et de l'offre de formation, de l'insertion des personnes les plus en difficultés, de l'anticipation des mutations et de l'amélioration de la qualité de l'emploi et de la sécurité au travail. La mise en oeuvre du volet emploi du plan de cohésion sociale s'effectue par une approche globale et coordonnée des services de l'Etat, ainsi que par un partenariat avec la Région. Tous s'engagent, dans le respect de leurs compétences respectives, pour relever le défi de l'emploi.

La modernisation du service public de l'emploi en faveur de la réinsertion des demandeurs d'emploi

Le marché du travail en 2006

Au 31 décembre 2006, l'ANPE recense 326 752 demandeurs d'emploi au cours de l'année 2006, ce qui représente une baisse des entrées de 4 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 2,2 % en France).

Les variations annuelles sur le marché du travail entre 2006 et 2005

	Région	France
Demandes d'emploi enregistrées	326.752	4.362.806
Evolution 2006/2005	- 4,0 %	- 2,2 %
Demandes d'emploi sorties	340.870	4.455.053
Evolution 2006/2005	+ 2,8 %	+ 2,2 %
Offres d'emploi enregistrées	198.510	3.403.344
Evolution 2006/2005	+ 6,7 %	+ 3,6 %

Source : ANPE/Dares

En un an, les sorties cumulées du chômage s'élevaient à 340 870 personnes, en progression de 2,8 % par rapport à 2005. En France, cette tendance à la hausse est moins marquée (+ 2,2 %).

Sur l'année 2006 le recul régional du chômage atteint presque les 10 % (- 9,8 %) réalisés au niveau national. En région, cette baisse concerne plus de 20 000 personnes sur un an. Concernant l'emploi des moins de 25 ans, le nombre de jeunes à la recherche d'un emploi s'est contracté de 5 500 personnes (données brutes) soit une baisse de 9,9 % sur un an.

La situation est également favorable pour les demandeurs d'emploi de longue durée qui voient leur nombre enregistrer un repli de 8,2 %, toutefois moins marqué qu'en France (- 12,9 %).

Des services personnalisés pour les demandeurs d'emploi

L'année 2006 a été celle de la personnalisation des services pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Depuis le 1er janvier 2006, l'ANPE s'est engagée dans la mise en place du suivi mensuel personnalisé. Cette nouvelle étape dans la personnalisation du suivi des demandeurs d'emploi est caractérisée par l'affectation de tout nouvel inscrit dans le portefeuille d'un conseiller référent. Le principe d'entretiens réguliers mis en place dans ce cadre a nécessité une réorganisation de l'activité et une évolution des pratiques professionnelles.

La montée en charge a été progressive. Près de 250 nouveaux conseillers ont été recrutés, de nouvelles organisations ont été mises en place pour pouvoir proposer progressivement ce service à l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région. A la fin décembre 2006, la quasi-totalité des demandeurs d'emploi bénéficient de ce suivi personnalisé.

L'ANPE au service de parcours adaptés

Une nouvelle étape dans la personnalisation des services a été franchie en octobre 2006 avec le déploiement des parcours personnalisés de retour à l'emploi. Ces parcours spécifiques ont été expérimentés conjointement avec l'ASSEDIC. Dès son inscription, le demandeur d'emploi se voit proposer en fonction de sa distance à l'emploi, de la nature de son projet professionnel, un parcours personnalisé qui doit lui permettre de retrouver, avec les appuis nécessaires, un emploi.

Plusieurs parcours sont ainsi disponibles :

- Le parcours de recherche accélérée dont l'objectif est d'accélérer le retour à l'emploi en s'appuyant essentiellement sur l'expertise des équipes professionnelles, sur une recherche intensive, ciblée et suivie et des actions coordonnées avec l'ASSEDIC.

- Le parcours de recherche active dont l'objectif est de réduire les écarts entre le projet personnalisé du demandeur d'emploi et les exigences du marché.

- Le parcours de recherche accompagnée avec pour objectif d'augmenter l'employabilité, de lever les freins et réduire les écarts entre le projet personnalisé et les exigences du marché en proposant un accompagnement renforcé.

- Un parcours création d'entreprise qui s'adresse aux personnes intéressées par cette problématique.

L'amélioration du service apporté aux demandeurs d'emploi et aux entreprises



La loi de cohésion sociale contribue à la modernisation du service public de l'emploi.

Cette modernisation passe notamment par la création d'un réseau des maisons de l'emploi, créant ainsi un véritable lieu de rapprochement territorialisé des divers acteurs du service public de l'emploi régional. Le nombre de maisons de l'emploi labellisées a continué à progresser en 2006 avec 18 maisons existantes dont 5 sont en fonctionnement effectif.

Après la visite du Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle à la maison de l'emploi de Dunkerque en juin 2006, l'ensemble des Maisons de l'Emploi ont été réunies le 14 décembre 2006 à Roubaix avec l'ensemble du service public de l'emploi (DRTEFP-DDTEFP-ANPE-AFPA-ASSEDIC).

L'application de la loi de cohésion sociale en 2006 est également marquée par le développement des contrats aidés dans le secteur non marchand (associations, collectivités territoriales). En 2006, près de 42 000 contrats ont été signés au bénéfice notamment de jeunes, de demandeurs d'emploi de longue durée et bénéficiaires du RMI (28 500 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 12 700 contrats d'avenir) situant la région Nord - Pas-de-Calais comme au premier rang des régions en terme de signature de contrats.

Soulignons qu'un important travail est mené en interministériel avec le rectorat, la DRASS et la DRDJS pour le développement des contrats dans le cadre du service public de l'emploi.

Les contrats aidés au 30/09/06	Région Nord - Pas-de-Calais
Les mesures de l'EUR (Enveloppe Unique Régionale)	
Contrats Initiative emploi	5 316
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	28 500
Contrats d'Avenir	12 700

Le renforcement de la coopération des interventions ANPE - ASSEDIC

L'ANPE a initié depuis janvier 2005 avec les deux ASSEDIC de la région une véritable démarche de coopération, assise sur une réelle volonté de travail en commun. Cette coopération, structurée par la mise en place d'un comité stratégique régional, est ponctuée d'opérations collectives :

- des séminaires communs ;
- de nombreuses opérations organisées conjointement (communication, forum, prospection à partir de l'enquête BMO, conférences de presse...) avec le souci d'impliquer l'ensemble des agents des réseaux respectifs (séquences d'immersion réciproque, séances communes d'information...);
- la mise en place de groupes projets communs sur le rapprochement opérationnel de nos établissements, la connaissance du marché du travail, la communication notamment.

De plus, des projets immobiliers communs sont amorcés depuis le début de l'année et concerneront les sites d'Hazebrouck et de Saint-Amand-les-Eaux.

Enfin, des projets de guichets uniques sont en cours sur la région. Ces guichets uniques pourront prendre plusieurs formes : des conseillers ANPE installés dans les locaux ASSEDIC (Calais) ou au contraire des agents ASSEDIC accueillis dans une agence ANPE

(Berck-sur-Mer). Par ailleurs, une nouvelle organisation du travail entre deux sites est envisagée. Une expérimentation est en cours à Avesnes-sur-Helpe, où les sites des deux structures sont distants d'à peine 200 mètres.

Mieux préparer et informer les candidats

La méthode de recrutement par simulation, utilisée depuis 5 ans, a connu un essor important. Cette méthode de recrutement, rencontre un succès croissant auprès des entreprises (Sevelnord, Astrazeneca, Charcuterie Artisanale des Flandres...) et contribue à augmenter sensiblement le nombre d'embauches effectives des demandeurs d'emploi.

	2006	2005	progression
Nombre de personnes recrutées en grâce à la MRS	2 680	1 161	+ 130,8 %
Nombre d'opérations de recrutement	34	31	+ 9,7 %

Les 5 plates-formes de vocation de la région, au delà de leur mission d'orientation pour les jeunes demandeurs d'emploi, apportent ainsi leur expertise aux équipes professionnelles des agences locales pour l'emploi.

« Objectif emploi »

Pour la 4^e année consécutive, le service public de l'emploi régional a organisé la semaine de l'emploi « Objectif emploi » du 29 mai au 2 juin 2006. Cette manifestation, qui a réuni 17 000 visiteurs, a pour objectif de faciliter la rencontre entre les entreprises qui recrutent et les demandeurs d'emploi ainsi qu'anticiper et accompagner les mutations auxquelles la région doit faire face. Toutes les équipes de la région se sont mobilisées pour faire de cet événement une réussite. En partenariat avec le service public de l'emploi, les branches professionnelles, le Medef régional, et les organismes de formation, 80 manifestations ont été organisées sur l'ensemble de la région.

Le grand rendez vous de la semaine fut le forum de Lille. Organisé à Lille Grand Palais le mardi 30 mai 2006, il a réuni 170 employeurs recruteurs et plus de 9 500 visiteurs (+ 35 % par rapport à 2005) en présence du préfet de région et de M. Pierre Mauroy. Une particularité cette année, la dimension transfrontalière, organisée en partenariat avec le conseil de développement de Lille Métropole et les organismes chargés de l'emploi belges. Ainsi, 40 entreprises belges ont participé à ce forum.

► L'insertion professionnelle des jeunes

► Le contrat d'insertion dans la vie sociale

Un bilan 2006 plutôt positif

L'Etat a décidé, dans le cadre du plan de cohésion sociale, de créer un droit à l'accompagnement jusqu'à l'insertion professionnelle, avec pour objectif l'emploi durable. Ce dispositif est ouvert pour chaque jeune éloigné de l'emploi, qui s'engage à signer avec un



réfèrent en mission locale un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Avec 19 514 entrées en 2006, l'objectif annuel a été largement dépassé (+103 %). Sur les 29 745 jeunes présents fin 2006, près de 20 % étaient en emploi et 19 % en formation. Au niveau national, la part des jeunes en emploi est supérieure (25,7 %), et celle des jeunes en formation (17 %) moins élevée. Enfin on peut noter que les CIVIS renforcés atteignent 38,1 %, sachant que de nombreux jeunes de niveau V (niveau CAP) non validé font partie du public des missions locales.

Ces résultats, à corrélés avec la part beaucoup plus élevée des jeunes dans la demande d'emploi régionale (27,6 % contre 20,6 % au national), illustrent la difficulté du défi auquel, malgré un recul de 10 % sur un an du chômage des jeunes, restent confrontées les missions locales, et plus largement l'ensemble du service public de l'emploi en Nord - Pas-de-Calais.

Encore trop peu nombreuses, les entrées en contrats en alternance ont cependant progressé entre 2005 et 2006. Les 950 entrées de jeunes CIVIS enregistrées dans le dispositif PAVA devraient, à condition que les offres de contrats soient au rendez-vous, permettre d'améliorer cet accès à l'alternance.

Autre point positif, les sorties sur emploi durable, sans atteindre l'objectif de 50 % de sorties, ont sensiblement progressé entre juillet et décembre, passant de 882 à 2 276, pour représenter 35,9 % des 6 342 sorties du dispositif.

Des besoins justifiant une seconde délégation de crédits

Du fait de la rapidité de la consommation de l'enveloppe allocation CIVIS, affectée à une part plus élevée des jeunes éligibles qu'en moyenne nationale (59,6 % contre 52,6 %), la région Nord - Pas-de-Calais a bénéficié à mi-année d'un redéploiement permettant à l'ensemble des missions locales de disposer d'une enveloppe pour le deuxième semestre.

Si les montants moyens d'allocation (335 euros contre 371), et la part de jeunes bénéficiant du montant maximal (0,1 % contre 0,6 %) restent inférieurs à la moyenne nationale, c'est bien en effet l'affectation qui a induit ce rythme imparfaitement contrôlé de consommation. Les missions locales soulignent sur ce point que la région se caractérise par une plus grande pauvreté et une plus grande part de jeunes éligibles.

Par conséquent, malgré l'affectation complémentaire, et le clair rappel des règles et disponibilités, l'enveloppe régionale se trouve fin 2006 consommée à 102,5 %, ce qui place la région en troisième position parmi les quatre régions ayant dépassé le montant de leur enveloppe régionale.

► La formation professionnelle des jeunes

« Le programme Jeunes » de préparation à la vie active avec accès à un contrat en alternance aura concerné à l'AFPA près de 2 500 jeunes en 2006.

A Valenciennes l'AFPA a accueilli 79 personnes en production directe. En production sous - traitée, 95 personnes ont été accueillies sur le site de Valenciennes et 115 sur le site détaché de Cambrai.

Sur la métropole, 3 contrats d'avenir et 11 contrats d'accompagnement dans l'emploi ont bénéficié d'une action de formation « assistant(e) de vie aux familles » monté par le centre de Lomme, en relation étroite avec les associations porteuses du projet.

Un projet régional, autour de l'attestation de compétences, a été confié à l'AFPA par la DRTEFP dans le cadre du Contrat de plan 2000/20006. Obligatoire dans le cadre du contrat d'avenir, cette

attestation constitue une boussole tout au long du contrat et permet de valoriser les compétences acquises par le salarié en les inscrivant dans un document dont il peut se prévaloir, au-delà du contrat, lors d'une recherche d'emploi notamment. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec les employeurs, les fédérations d'employeurs, les réseaux de l'insertion et les relais institutionnels, afin de co-rédiger une nouvelle version de l'attestation, dynamique et participative.

Le développement de l'alternance en entreprise constitue une priorité de l'Etat en liaison avec le Conseil régional sur l'apprentissage et les partenaires sociaux sur les contrats de professionnalisation.

A l'initiative de la DRTEFP a été signée le 1er juin 2006 une charte d'engagement de développement des contrats de professionnalisation entre le Service Public de l'Emploi Régional (DRTEFP, DRANPE, DRAFPA, Assédic) et la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi (COPIRE).

Cette charte s'articule autour d'engagements partagés de promotion des contrats de professionnalisation (objectifs 13 000 contrats en 2006).

Un colloque à Lille Grand Palais a été organisé, de même, autour de tables rondes, de témoignages de jeunes, de chefs d'entreprises en présence du Délégué Général à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.

Si l'objectif de réalisation n'a pas été complètement atteint (10 000 contrats signés), on constate une progression très sensible par rapport à 2005 (7500 contrats signés).

► La formation professionnelle

Le pôle « Développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle » participe à l'amélioration de l'offre de formation et contrôle l'utilisation des fonds publics dans ce secteur.

► La formation professionnelle pour lutter contre les inégalités et l'exclusion

La formation au service de l'égalité hommes / femmes



La formation au service de l'égalité hommes/femmes dans le monde professionnel
© Communauté européenne 2006

Dans le cadre d'un projet européen pour l'égalité hommes / femmes, des actions sont menées en faveur de l'accueil des femmes dans des formations traditionnellement masculines du bâtiment ou de l'industrie, par exemple au centre de Dunkerque et au centre d'Hazebrouck en collaboration avec le CORIF DEFI&B. L'objectif



est de contribuer à la baisse du sur - chômage féminin et de la précarité plus importante dans des emplois par ailleurs moins bien rémunérés.

« Plus rigoureuses, plus assidues, plus respectueuses du matériel... » : c'est ainsi qu'ont témoigné des employeurs dans le transport routier, au cours d'une conférence organisée fin 2006 par le centre de Douai / Cantin, mettant ainsi à l'honneur les femmes qui travaillent aussi bien à l'international que dans le transport de matières dangereuses. Elles y manifestent des compétences recherchées de souplesse, de diplomatie ou encore d'organisation.

La formation à destination des personnes en situation de handicap

En collaboration avec la DDTEFP et le centre de Lardy, le centre de Maubeuge a expérimenté la validation des acquis de l'expérience (VAE) « ouvrier(e) du paysage » au profit de 9 travailleurs handicapés mentaux ; 5 d'entre eux obtiendront le certificat de compétences professionnelles (CCP) « créer et entretenir des gazons et des zones herbacées semi-ligneuses ».

Outre les formations qualifiantes à destination des personnes en situation de handicap, les centres de Berck, Dunkerque, Liévin, Maubeuge et Valenciennes réalisent des actions spécifiques, telles que le module d'insertion sur les métiers porteurs d'emploi (MIMPE) qui vise à réconcilier la personne avec elle-même, les institutions, les métiers.

Le centre de Lomme a quant à lui porté ses efforts en 2006 (7 000 heures travaillées) sur l'insertion des publics handicapés, travaillant sur l'accueil, la re-mobilisation et la préparation des publics relevant des prestations du dispositif Cap emploi.

► Des formations adaptées aux besoins des territoires et des entreprises

Un appui au service de l'emploi déconcentré

Les centres mettent en place avec les ASSEDIC des formations qualifiantes sur les métiers porteurs.

A Liévin pendant l'année 2006, ces corps de métiers concernaient les aides-monteur(se)s chauffagistes, les plaquistes, les maçon(ne)s, les soudeur(se)s...

En Sambre-Avesnois, à la demande du service public de l'emploi départemental et suite à un diagnostic de l'ensemble des acteurs de l'orientation, 146 personnes (43 structures) ont reçu une formation de 2 jours en vue de mieux se connaître et mieux articuler les dispositifs locaux d'orientation et de formation.

A Hazebrouck, une formation en 8 semaines « d'agent(e) de sûreté et de sécurité privée » financée par l'AGEFIPH, a vu le jour. Elle a permis à 9 stagiaires d'être certifiés « sauveteurs secouristes du travail » et habilités HO/BO (habilitation électrique) ; 7 d'entre eux sont également certifiés SSIAP 1 (service sécurité incendie assistance à personne) et ont obtenu un certificat de compétences professionnelles. Engagés dans un processus de VAE, ils pourront à terme devenir d'agent(e) de protection et sécurité. Aujourd'hui 6 d'entre eux sont en situation d'emploi.

Les relations avec les collectivités territoriales

L'AFPA Nord - Pas-de-Calais a poursuivi en 2006 la décentralisation des crédits de la formation professionnelle des adultes demandeurs d'emploi. Une convention tripartite élaborée par la DRTEFP, le Conseil régional et la DRAFFA est signée le 21 décembre 2006 par le préfet de région, le président du Conseil régional et le prési-

Les chiffres clés de l'AFPA en 2006

- 25 sites de formation
- 16 sites d'orientation professionnelle
- 28 915 prestations d'orientation
- 12 133 personnes formées
- Plus de 2 800 Titres Professionnels délivrés
- Près de 1 000 Certificats de Compétences Professionnelles obtenus.

dent de l'AFPA.

Cette convention définit les règles de partenariat, de fonctionnement et les modalités de transferts de crédits. Dans le cadre de la décentralisation, les actions de formations mises en oeuvre par l'AFPA relèvent donc depuis le 1er janvier 2007 de la compétence du Conseil régional.

Ce transfert de compétences n'empêche pas une présence affirmée de l'AFPA sur tout le territoire régional. Les centres AFPA participent ainsi à l'ensemble des réunions locales du service public de l'emploi.

Le rapprochement avec les branches professionnelles et les entreprises

Le programme « 50 000 jeunes » a été l'occasion d'instaurer ou développer des relations avec les branches professionnelles et les entreprises. Les rencontres ont permis, à Roubaix par exemple, de travailler sur 2 axes principaux : mieux diffuser les profils des candidats accueillis au centre et recueillir et diffuser en retour les offres d'emploi prospectées par les branches.

Les formateurs de ce programme ont également travaillé avec les PME pour permettre à ces entreprises moins structurées en ressources humaines d'utiliser l'alternance comme mode de recrutement. Ainsi, de septembre à décembre 2006, 37 retours à l'emploi ont été possibles à Roubaix.

Par ailleurs et pour anticiper les prochains nombreux départs à la retraite dans le BTP, des actions spécifiques ont été mises en place. Ainsi un nouveau conventionnement ASSEDIC a été signé entre EIFFAGE et le centre de Valenciennes, pour une formation de 10 coffreurs(ses) en génie civil. A l'issue de cette formation 13 titres et 3 CCP ont été délivrés et tous les stagiaires ont été embauchés (EIFFAGE, RAMERY, SOGEA).

Une autre expérience originale de formation en partenariat peut être soulignée à Maubeuge, où 15 stagiaires ont d'abord suivi un module de 245 heures (avec période d'application en entreprise) financé sur le Programme d'actions subventionnées formation (PAS), puis 455 heures financées par les ASSEDIC avant d'obtenir un contrat de travail d'au moins 6 mois en entreprise et 280 heures de formation continue. A l'issue de ce dispositif une validation est à la clef par des CCP ou le titre de niveau V de maçon briqueur.

A Bruay La Buissonnière, en partenariat avec un GEIQ (groupement d'entreprises pour l'insertion et la qualification), une action courte (343 heures) de « coffreur(se) en génie civil », certifiante en contrat de professionnalisation a permis à 7 stagiaires admis à l'examen d'être aujourd'hui en situation d'emploi.

Le centre de Liévin retiendra pour 2006 la réalisation de plusieurs grosses opérations collectives de VAE. Il a ainsi accompagné au titre professionnel d' « assistant(e) de vie aux familles » 90 person-



nes appartenant à 11 associations du Pas-de-Calais, pour la plupart en milieu rural. Enfin 18 salariés de l'entreprise MOY PARK ont été accompagnés pour une validation de « conducteur(trice) d'installations et de machines automatisées ».

Tous ces exemples montrent le dynamisme de l'offre de formation et l'intérêt d'un lien fort avec les besoins du monde professionnel.

Le développement des relations transfrontalières

Le centre régional d'orientation professionnelle a été associé à un projet INTERREG Triangle de Weimar (Nord - Pas-de-Calais, Rhénanie, Westphalie) pour définir quel type d'accompagnement est le plus pertinent pour aider les publics en difficulté à passer d'un contrat aidé à un contrat de droit commun.

Au niveau européen, le projet RAVTI est un réseau regroupant l'AFPA et le VDAB (équivalent flamand de l'ANPE) pour les travailleurs transfrontaliers. Le partenariat entre le centre de Roubaix et le VDAB a permis de qualifier 15 demandeurs d'emploi flamands. Au sein de la formation de « conseiller(e) service client à distance », ils ont notamment amélioré leur français afin d'accéder à des emplois de télé-vendeurs(ses) ou télé-conseiller(e)s, pour lesquels la demande est forte de part et d'autre de la frontière. Fin décembre 2006, 11 avaient trouvé du travail en Belgique, les 4 autres ont reçu des propositions d'emploi.

► L'accompagnement des mutations économiques

► La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

L'année 2006 a été marquée par la mise en oeuvre du dispositif EDEC : engagements de développement de l'emploi et des compétences.

Ce dispositif de la politique contractuelle vise à inciter les branches professionnelles ou les territoires à favoriser des actions d'anticipation des mutations économiques dans les entreprises : CEP (contrats d'études prospectives), ADEC (actions de développement de l'emploi et des compétences) GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et VAE.

Compte tenu de la mise en place tardive dans l'année 2006, les financements prévus sur la politique contractuelle (budget opérationnel de programme 103) n'ont pas pu être utilisés de façon optimale en fin d'année bien que des ADEC importants aient pu être signés : dans le textile et avec l'interprofessionnel (OPCAREG) notamment.

En 2006, deux grands secteurs ont fait l'objet d'actions spécifiques en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

D'abord, le textile/habillement dans lequel la DRTEFP a piloté un travail partenarial ayant pour objectif d'articuler des actions préventives et défensives permettant de sécuriser au mieux les parcours professionnels des salariés du secteur.

Ce dispositif visait ainsi à inciter les entreprises de la région à mettre en oeuvre des actions de GPEC et permettre, par un dispositif régional de reclassement (cellule inter entreprises), de faire bénéficier les salariés licenciés d'un accompagnement renforcé vers le retour à l'emploi. Ce dispositif implique l'ensemble des partenaires : Etat, branches concernées, région et service public de l'em-

ploi : il a été présenté en octobre dernier au cabinet de Gérard LARCHER et doit faire l'objet début 2007 d'un accord partenarial.

Ensuite, le secteur automobile a également fait l'objet d'une attention particulière des services.

Un groupe de travail inter institutionnel DRIRE-DRTEFP-DDTEFP-NFX-OSEO a mis en oeuvre un programme de visites d'entreprises à partir d'une grille de lecture élaborée en commun. L'objectif de ces visites était de recueillir les besoins et de partager un diagnostic commun sur le secteur. Pour les deux DDTEFP et la DRTEFP, une vingtaine de visites ont été réalisées permettant ainsi un état des problématiques emplois et ressources humaines.

Toujours dans le secteur de l'automobile, la DRTEFP a impulsé et financé, dans le cadre d'un projet collectif régional porté par l'association régionale de l'industrie automobile (ARIA), une action de sensibilisation à la GPEC. Cette action concernera une trentaine d'entreprises PME équipementiers et sous-traitants de l'automobile. Financée dans le cadre du CPER à hauteur de 98 700 euros, elle vise trois objectifs :

1. Intéresser et mobiliser les chefs d'entreprise à la question des ressources humaines pour leur montrer l'intérêt d'une meilleure gestion des ressources humaines. Cela ne sera possible que s'ils le voient dans leur entreprise et commencent à mettre quelques actions (faciles, simples et concrètes) en place.
2. Faire de cette question un point d'intérêt collectif au même titre que les questions de productivité et d'innovation.
3. Permettre d'engager des actions plus approfondies par la suite : ces actions pouvant aussi bien relever de la formation que de la gestion des compétences. Du point de vue de la formation, elles viseront surtout les opérateurs et employés ainsi que l'encadrement de proximité.

Le projet collectif emmené par l'ARIA comporte deux autres volets, l'innovation et la compétitivité menés en partenariat avec la DRIRE et le Conseil régional.

► Anticiper les besoins de recrutement

A l'initiative de la DRTEFP un plan régional d'anticipation des recrutements a été conduit par le service public de l'emploi régional avec 4 branches professionnelles (bâtiment et travaux publics - hôtellerie et restauration - transports - métallurgie).

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été plus particulièrement menées.

Des conventions de partenariat ont ainsi pu être signées entre la DRTEFP et le service public de l'emploi, les transports et les travaux publics respectivement le 01 juin et le 08 novembre 2006. Une autre convention avec la fédération française du bâtiment est venue fixer l'objectif de 2 100 embauches de femmes sur 3 ans dans le secteur.

Dans un autre cadre, des actions de communication ont été menées avec notamment une lettre du plan régional d'anticipation des recrutements, lancée à l'initiative de la DRTEFP, avec une fréquence trimestrielle.

Enfin, des rencontres ont eu lieu. Citons par exemple « la galette de l'égalité » autour de témoignages de femmes travaillant dans la métallurgie, les transports, le bâtiment, le 25 janvier 2006 en préfecture de région en présence du préfet et de la directrice régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Mais on peut également retenir le colloque sur l'égalité professionnelle femmes - hommes le 16 mai avec la DRTEFP et le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

L'action de l'AFPA a également été significative en matière d'anti-



cupation des besoins. Ainsi par exemple, afin d'adapter son dispositif de formation aux évolutions locales de l'emploi, le centre de Liévin a développé de façon significative les formations de services à la personne.



La golette de l'égalité le 25 juin 2006 dans les Salons de la préfecture © DADFE

► Le développement de la formation pour accompagner la reconversion

Pour accompagner les mutations économiques de la région Nord – Pas-de-Calais, le centre régional d'orientation professionnelle a réalisé :

- en anticipation, pour 4 entreprises et un groupement d'entreprises, un diagnostic d'employabilité et de transfert de compétences sur saisine des DDTEFP (75 journées) ;
- dans le cadre défensif, un appui au projet de reconversion pour 207 salariés, en accompagnement des cellules de reclassement, et de 13 entreprises dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi.

Par ailleurs, 224 salariés ont bénéficié d'un service d'appui à la construction d'un projet de formation dans le cadre des conventions de reclassement personnalisées.

Des actions de reconversion se sont également été menées au niveau territorial. Le centre de Calais, par exemple, a participé intensivement aux différents projets de reconversion des salariés des entreprises du bassin touchées par des plans d'entreprise : Eurotunnel, Umicore, Smurfit, entreprises de la dentelle et de l'habillement, Desseilles, Noyon, Darquer, etc.

De son côté, le centre de Liévin et les services d'orientation professionnelle se sont mobilisés pour accompagner les salariés licenciés de Stora Enzo à Corbehem en proposant, en lien avec la DDTEFP, une préparation spécifique à la certification par la VAE pour une centaine de personnes, principalement sur les titres professionnels de « technicien(e) de production sur lignes agro-alimentaires » et, avec l'appui du centre d'Hazebrouck pour 9 sessions de validation, de « conducteur(trice) d'installations et de machines automatisées ». Alors que 32 dossiers sont encore en cours, 58 titres ont déjà été obtenus ainsi que 16 validations partielles. Il faut ajouter que de nombreux modules de perfectionnement ont aidé ces personnes à préparer leur reconversion.

Enfin, notons que les directeurs des ressources humaines des Leroy merlin de Nancy, Bordeaux et Rouen ont été sensibilisés et formés par le centre de Lomme, sous l'impulsion de la Direction

► L'amélioration de la qualité du service public de l'emploi

► Les actions porteuses d'innovation

De nouveaux modules de formations ont été prévus dans un cadre innovant et destiné à rendre accessible et vivante l'action de formation.

Ainsi, à Boulogne-sur-Mer, une plate - forme d'apprentissage à distance en tertiaire administratif (parcours individualisés raccourcis) a été mise en place pour demandeurs d'emploi et salariés d'entreprises. Cette plate-forme réalise 11 000 heures de formation en comptabilité, secrétariat et bureautique (5 formateurs concernés). Une autre innovation concerne la nouvelle formation de « conseiller(e) et assistant(e) en technologies de l'information et de la communication en ligne ». 14 stagiaires bénéficient actuellement d'une vraie formation ouverte à distance, en se connectant sur Internet pour dialoguer avec web-cam en direct avec le formateur.



Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la formation © Commission européenne 2006

Dans le domaine transfrontalier, un échange de pratiques innovantes avec la Belgique dans le domaine du Bâtiment a eu lieu en 2006. Les Belges utilisent et forment au montage d'ouvrages en briques collées ou en en béton cellulaire. En contrepartie nous les formons sur la réalisation des enduits et des dalles. 12 français et 8 belges ont été formés à ces techniques.

Avec la montée en puissance des problématiques de développement durable, un module de « mise en oeuvre de blocs mono - murs » a été créé à Calais. Ce module intervient en réponse à la demande des entreprises soucieuses de participer, par le choix des éco - matériaux, à la protection de l'environnement. Dans cette même optique, à Douai, des bus ont été équipés de capteurs permettant d'analyser la conduite de conducteurs même chevronnés en vue de réduire leur consommation de carburant (coût, pollution).

► Une nouvelle dynamique pour la santé au travail

La DRTEFP et la CRAM ont été à l'initiative d'une action régionale de grande ampleur concernant l'utilisation des produits et substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction).

Se situant à la fois dans le cadre du plan santé travail et du plan régional santé environnement, cette action de prévention pri-



maire des cancers professionnels a visé en premier lieu les produits chimiques CMR soumis à la réglementation sur l'étiquetage. L'objectif était d'établir une cartographie régionale de leur utilisation et d'en obtenir la substitution à chaque fois que possible. Cette action alliant contrôle et conseil a été menée par l'inspection du travail, les agents de la CRAM, et a bénéficié de l'appui des services de santé au travail ainsi que de la cellule régionale pluridisciplinaire de la DRTEFP.

Choisies à partir de données concernant les secteurs d'activité susceptibles d'utiliser des CMR, et de la connaissance de terrain des agents de l'inspection du travail et de la CRAM, 1 200 entreprises de la région ont été contactées. Il leur a été demandé, dans le cadre de leur obligation légale, de procéder à l'évaluation des risques professionnels et d'établir une liste exhaustive des produits chimiques utilisés. Ces listes ont été analysées par les équipes techniques de la DRTEFP et de la CRAM, afin d'identifier les produits à caractère CMR. Pour la DRTEFP, 636 dossiers ont ainsi été vérifiés et pour la CRAM, 276. Les résultats indiquent qu'environ 60 % des entreprises interrogées n'utilisent pas de produits CMR de catégorie 1 et 2 contre 40 % qui en utilisent.

Dans une seconde phase, des visites ont eu lieu dans les entreprises où étaient utilisés des CMR, avec l'appui du médecin du travail aussi souvent que possible, afin de contrôler les modes d'utilisation de ceux-ci. Pour la CRAM, le contrôle s'est effectué sur un seul produit CMR de catégorie 1,2 ou 3 avec un suivi de tout le circuit du produit dans l'entreprise, afin de déterminer les phases où les salariés pouvaient y être exposés. Pour l'inspection du travail, le contrôle s'est effectué sur l'ensemble des produits CMR de catégorie 1 ou 2 identifiés. Dans tous les cas, l'entreprise a été incitée à rechercher des solutions de substitution pour éliminer ces produits, et à approfondir la démarche de prévention concernant l'ensemble des produits, substances, ou procédés susceptibles de présenter un risque à effet différé pour la santé des salariés.

Les résultats de cette deuxième phase s'appuient actuellement sur plus de 600 fiches produits CMR. L'action a permis d'identifier les secteurs les plus utilisateurs de produits CMR parmi ceux qui avaient été ciblés, tels que la métallurgie et le travail des métaux, la réparation automobile, la chimie, l'industrie du caoutchouc ou des plastiques. Elle a mis également en évidence les produits CMR les plus rencontrés tels que les composés du plomb au niveau des peintures, le chrome VI ou les phtalates dans le traitement de surface ou encore les solvants tels que le trichloréthylène. Elle a fortement poussé les entreprises à s'engager dans une démarche de substitution des produits CMR, déjà effective pour 27% des entreprises et bien entamée dans 60% des cas.

Au final, l'ensemble de cette démarche pluri-annuelle et coordonnée entre les différents services a donc permis

- d'affiner les secteurs d'activité dans lesquels il faut intervenir pour optimiser les résultats ;
- de sélectionner les produits à traiter en priorité ;
- de viser les points réglementaires à vérifier dans les visites générales d'entreprises tels que les prélèvements d'atmosphère, les systèmes d'aspiration et leur entretien ou encore les fiches d'exposition qui font actuellement partie de la réglementation la moins bien appliquée.

► Le service public de l'emploi : un travail en interministériel

Le développement significatif de la validation des Acquis de l'Expérience se traduit notamment par :

- un travail en interministériel piloté par la DRTEFP dans le cadre du PASER et du Comité de Coordination Régional Emploi Formation (CCREFP), notamment avec l'Education Nationale, l'Université, la DRASS, la DRDJS, la DRAF et la DRAC
- le développement de la VAE en entreprise dans le cadre d'un travail interministériel se traduisant notamment par la signature d'une charte de partenariat entre l'Etat (DRTEFP, Education Nationale), le Conseil régional et Leroy Merlin le 07 juillet 2007 par le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et la vice-présidente du Conseil Régional.

L'AFPA s'est fortement impliquée dans la mise en place des maisons de l'emploi, participant au conseil d'administration, aux réunions de finalisation avant leur ouverture, aux conférences de presse, et maintenant, à leur fonctionnement, mettant à disposition toute son offre de service (orientation, formation, validation, restauration, hébergement). Ainsi, à la maison de Boulogne, l'AFPA organise des réunions d'information collective sur la VAE. A Roubaix, le service d'orientation est intégré dans les locaux de la M.I.E. pour une plus grande proximité des acteurs socio-économiques du bassin. Le centre en a aussi formé les agents d'accueil.

Les centres AFPA participent aux réunions locales du service public de l'emploi et travaillent en relation permanente avec leurs partenaires de l'ANPE et des ASSEDIC.

Ainsi l'AFPA de Berck/Boulogne a participé à la mise en place d'un logiciel qui permet au coordonnateur emploi formation de réaliser le suivi statistique des contrats aidés. Dans un autre ordre d'idée un agenda partagé a été créé à Dunkerque avec l'ANPE sur la VAE. A la demande de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et celle du Conseil régional Nord - Pas-de-Calais, l'AFPA a assuré depuis 1998 l'animation de la plateforme de professionnalisation contribuant ainsi avec succès d'abord à la réalisation du programme nouveaux services emplois jeunes et au programme nouvelles activités nouveaux services.

La DRTEFP de son côté est partie prenante du plan régional de santé au travail, volet santé travail du plan régional de santé publique et participe au pilotage de ce plan avec la DRASS et la DRIRE.

► L'action du fonds social européen (FSE)

► L'achèvement de la programmation 2000-2006

La cellule fonds social européen (FSE) de la DRTEFP assure, sous l'autorité du préfet de région, la programmation et la gestion des crédits du FSE. Le FSE soutient la lutte contre l'exclusion et la promotion de l'emploi (lutte contre le chômage, insertion des personnes en difficulté, amélioration de la formation, accompagnement des mutations économiques et sociales, action visant à favoriser l'égalité des chances...).

La région Nord - Pas-de-Calais aura bénéficié, pour la période 2000-2006, de plus de 500 millions d'euros de crédits du FSE au titre des programmes objectifs 1 (97,262 millions d'euros), 2 (78,684 millions d'euros) et 3 (310,087 millions d'euros) et de l'initiative communautaire Equal (17 millions d'euros).

L'année 2006, dernière année du programme, s'est soldée par l'utilisation de 77 millions d'euros de crédits FSE.



Programmation FSE 2006	Sommes programmées
Objectifs 1	2 millions d'euros
Objectifs 2	3.8 millions d'euros
Objectifs 3	71.2 millions d'euros

Par ailleurs, grâce à la forte mobilisation des partenaires, des opérateurs du FSE et avec l'appui de l'assistance Technique (CNASEA – C2RP), les bilans intermédiaires et finaux accompagnés des justificatifs ont pu faire l'objet, dans les délais impartis, des contrôles de service fait, permettant ainsi d'atteindre, voire de dépasser les objectifs fixés en terme de niveau de dépenses déclarées à la Commission Européenne. Ainsi, aucun dégageement d'office n'a affecté la région Nord – Pas-de-Calais en 2006.

► La nouvelle programmation 2007-2013 se met en place

Un diagnostic territorial a été produit conjointement par les services du Secrétariat général pour les affaires régionales et de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (SEPES). Ce diagnostic appuyant la stratégie retenue dans la région ainsi que la proposition de répartition de l'enveloppe financière ont été transmis à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle le 29 septembre 2006.

Un dialogue de gestion avec la Délégation a conduit à apporter quelques modifications à la rédaction de la stratégie régionale et à la maquette financière prévisionnelle.

L'enveloppe régionale s'élève à 380 809 311 euros dont 31,14 millions d'euros réservés au Hainaut, soit une diminution de 25% par rapport à la programmation 2000-2006. Compte tenu du poids des besoins d'intervention dans ces domaines, 92% des crédits sont réservés aux trois premiers axes :

- Axe 1 : Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques : 70 millions d'euros (18%)
- Axe 2 : Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi : 125 millions d'euros (33%)
- Axe 3 : Cohésion Sociale et lutte contre les discriminations : 156 millions d'euros (41%)

Par ailleurs, 5% des crédits, soit 18 millions d'euros sont affectés à l'Axe 4 : Capital humain et mise en réseau, innovation et transnationalité.

Un plafond de 11,7 millions d'euros est fixé pour l'assistance technique soit 3 % de la maquette. Ce sont 40 % des crédits sont attribués au Conseil régional et aux Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais sous forme de subventions globales (soit 147,3 millions d'euros hors assistance technique).

Enfin, 20 % des crédits (soit 73,8 millions d'euros hors assistance technique) seront délégués à d'autres organismes intermédiaires gestionnaires de subvention globale (PLIE, collectivités locales au titre de la politique de la ville).





Chef de file du pôle culture, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les autres services déconcentrés du ministère de la culture ont poursuivi leur action en 2006 pour une culture accessible à tous et intégrée aux territoires. L'action du Service Régional de l'Archéologie en matière d'archéologie préventive, la mise en place de contrats locaux d'éducation artistique ou une sensibilisation à la connaissance des langues étrangères sont autant d'actions qui marquent cette année. Ce faisant, les 140 fonctionnaires des services du pôle culture ont contribué à structurer l'aménagement culturel du territoire et à renforcer l'égalité des chances par l'accès de tous à la culture.

● L'archéologie préventive : concilier le développement économique et la préservation du patrimoine

L'archéologie préventive, qui vise à rendre compatibles les exigences de sauvegarde du patrimoine archéologique et le développement économique et social, s'est développée en 2006 dans la région Nord - Pas-de-Calais



Chantier de Desvres les Courteaux ©SRA J.M Patin

dans une perspective d'aménagement du territoire :

- 4 966 dossiers d'aménagement et d'urbanisme instruits, contre 4 478 en 2005, soit une augmentation de 10,9 % sur un an, et de 193,7 % par rapport à 2001, dernière année avant la mise en place de la réglementation sur l'archéologie préventive.

- prescription, par arrêté préfectoral, de 364 diagnostics (soit un taux de prescription de 7,3 %) et de 37 fouilles préventives, après avis favorable de la commission interrégionale de la recherche archéologique,

- réalisation de 234 diagnostics et de 30 fouilles préventives.

Malgré l'augmentation du nombre des opérateurs agréés par l'Etat en ce domaine (8 organismes, dont 6 structures territoriales

et 2 entreprises privées à la fin de l'année 2006), la différence entre les chiffres du « prescrit » et ceux du « réalisé » amène à s'interroger sur notre aptitude à assurer le sauvetage intégral du patrimoine archéologique.

Par ailleurs, la DRAC réalise pour toutes les communes de la région des "zonages archéologiques". Ces cartes communales indiquent, par zones, des seuils de saisine pour les travaux d'aménagement et d'urbanisme. Cette opération s'est poursuivie en 2006 (arrondissements de Lens, Béthune et Saint-Omer) et devrait être achevée en 2007 (arrondissements d'Arras et de Montreuil-sur-Mer).



Bavay - restauration du site ©SRA J.M Patin

La DRAC oeuvre également pour la valorisation du patrimoine archéologique avec l'édition du 15ème bilan scientifique régional (2005) et de plaquettes d'information grand public (14ème d'une collection) sur les sites gaulois, gallo-romains et médiévaux de Saint-Etienne-au-Mont et de Haisnes-lez la Bassée. Cette promotion est aussi passée par 5 opérations archéologiques programmées avec accueil de bénévoles, portes ouvertes, articles de presse.

Le Service Régional de l'Archéologie de la DRAC participe, enfin, par le contrôle scientifique d'opérations archéologiques, à la mise en valeur de grands sites patrimoniaux, en partenariat avec les collectivités territoriales parfois propriétaires du site (forum de Bavay, "Thérouanne antique et médiévale", abbayes médiévales et modernes de Gosnay et de Marquette-lez-Lille).

● La cohésion sociale : égalité des chances pour l'accès à la culture

► Les politiques éducatives et de jeunesse

Les Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA)

Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle locale ; faire en sorte qu'ils puissent s'approprier les oeuvres, les ressources et structures culturelles du territoire ; se consacrer à des pratiques artistiques. Tels sont les objectifs d'un contrat local d'éducation artistique.

Ce contrat local est signé pour une durée de 3 années avec un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Les signataires sont, le plus souvent au nombre de trois : le président de l'EPCI et les représentants de deux services déconcentrés de l'Etat, la DRAC et le rectorat ou l'inspection académique.

La méthode proposée, visant à rassembler tous les partenaires de l'éducation artistique et culturelle, s'appuie sur trois axes clés :



- la formation des acteurs (professionnels de l'art et de la culture, enseignants, médiateurs...).
- l'action en direction des jeunes, privilégiant la présence artistique et durable.
- l'innovation en matière de facilitation d'accès à la culture.

Si les publics jeunes sont au centre des préoccupations d'un CLEA, l'appropriation de l'art et de la culture gagne néanmoins à être pensée collectivement.

Territoires ayant bénéficié d'un soutien pour la mise en place d'un CLEA en 2006

PROJET	BENEFICIAIRE	Subvention payée 2006
CLEA généraliste	Communauté d'agglomération du Boulonnais	55000 euros
CLEA généraliste	Communauté d'agglomération du Boulonnais	55000 euros
préfiguration CLEA de la communauté de communes de la Terre des 2 caps	La fabrique de Théâtre (Cté de Communes du Pays des 2 Caps)	6000 euros
	TOTAL	116000 euros

Menés à l'échelle d'une agglomération, ces dispositifs constituent de véritables réussites et mobilisent les différents acteurs de la démocratisation culturelle. A ce titre, le Pas-de-Calais devient en ce domaine un véritable laboratoire d'expériences.

Le cas exemplaire du CLEA de l'agglomération de Boulogne

Le contrat local d'éducation artistique (CLEA) de l'agglomération du Boulonnais est destiné à répondre à l'exigence de démocratie culturelle, considérant l'éducation artistique, comme en étant le levier majeur.

Travailler à l'échelle d'une agglomération c'est permettre de véritables résidences-mission d'artistes (avec hébergement) et une facilitation d'accès à la culture organisée concrètement (gratuité de la billetterie pour les manifestations présentées sur le territoire, gratuité des transports pour sortir hors de la commune).

La particularité du dispositif sur ce territoire est qu'il touche aussi bien la grande ville que les petites communes rurales, les communes moyennes, les quartiers en grande difficulté, les villages dépourvus d'équipement culturel.

Pour cette première année, ce dispositif aura touché :

- 13 communes de l'agglomération sur les 20 qui ont une école sur leur territoire.
- 26 écoles de l'agglomération.
- 77 classes impliquées dans un projet avec 1 ou plusieurs artistes soit environ 1 672 enfants sensibilisés.

Des artistes comme Miguel Ortega, Alima Kelch, Cléa Coupsi, Julien Aillet, Cakepart entre autres ont été parmi ceux accueillis en résidence dans le cadre de ce CLEA.

► Reconnaissance des cultures et diversité linguistique « Echo de ma Langue » : deux journées de colloque sur les enjeux sociaux et culturels de la diversité des langues

La diversité des outils de communication, la multiplicité des

échanges européens et internationaux rendent incontournable la question du plurilinguisme. Pour le ministère de la culture, la question des langues est un facteur de reconnaissance des identités culturelles et de cohésion sociale. Ces dernières années, des projets ont émergé montrant qu'une approche culturelle de la langue facilite l'expression de publics n'ayant pu accéder aux biens culturels.

A cette occasion, un partenariat sur ces questions s'est engagé entre le ministère de la culture, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et la préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais, avec le soutien de Madame la préfète à l'égalité des chances du département du Nord.

Aujourd'hui, face aux langues officielles des pays européens valorisées par les institutions scolaires, les langues régionales ou celles dites de « l'immigration », se sentent stigmatisées voir minorées. Il est essentiel de valoriser la diversité linguistique et de donner à ces langues leur légitimité et leur place dans l'espace public. Accepter ces langues, revient à accepter leurs locuteurs et à reconnaître ainsi l'identité plurielle de chaque individu.



De cette volonté de permettre aux questions de langage de jouer complètement leur rôle de liant social, découle la décision d'accompagner l'association « Tam Tam », à l'élaboration de deux journées de colloque sur les enjeux sociaux et culturels de la diversité des langues : « L'écho de ma langue », qui se sont tenues les 18 et 19 décembre 2006 au Grand Palais à Lille.

Ces journées ont réuni, autour de conférences et de débats, des linguistes, des sociologues, des psychologues, des historiens, des écrivains, des poètes, des artistes du spectacle vivant, des formateurs, de toute la France et même d'autres pays euro-

péens, mobilisés pour l'événement.

Des ateliers ont également été organisés, sur des sujets comme « les rapports de l'école face à la diversité linguistique », « les langues et l'insertion sociale », ou encore « la transmission des langues et cultures dites maternelles », auxquels environ 200 personnes ont participé.

De manière générale, la DRAC a dégagé en 2006 pour l'ensemble de la région, 17 500 euros sur la question des langues.

► La protection du patrimoine urbain et minier : l'action des SDAP

En 2006, la qualité architecturale et urbaine de plus de dix mille demandes d'autorisations aux abords de monuments historiques et en site protégé a été examinée par le service départemental d'architecture et du patrimoine (SDAP) du Nord.

Cette activité contribue à une évolution qualitative des centres anciens. Elle a aussi une incidence sur la qualité des paysages urbains et ruraux, et sur celle de l'urbanisme en général. En 2006, ces actions ont notamment porté sur des actions ayant une forte incidence sur la qualité urbaine :

- la mise au point de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).



- les avis simples rendus en application des missions confiées au SDAP en application du décret du 6 mars 1979.

Cette année a notamment permis de mettre au point les ZPPAUP de Condé sur Escaut et de Comines. Pour ces villes, une réflexion commune a été menée de manière internationale. A Condé sur Escaut, le rapport avec la Belgique prend la forme d'une belle perspective routière vers Bonsecours (Belgique).

Un patrimoine riche et divers a été répertorié pour sa protection et la promotion d'un développement harmonieux des agglomérations : ville fortifiée, reconstruction remarquable de l'hôtel de ville à Comines et constructions du dix huitième au vingtième siècles à Condé sur Escaut. Ces Z.P.P.A.U.P. entreront en application en 2007.

Les avis simples représentent plus de la moitié des avis émis en 2006. Par exemple à Lille, un collège de 600 élèves du quartier de Wazemmes, construit par le Conseil général, a fait l'objet d'un cahier des charges élaboré avec les conseils du SDAP. L'hôtel de Montigny, datant du dix neuvième siècle, sera restauré et accueillera l'administration du collège. Il a fait l'objet d'un relevé architectural par un architecte expérimenté dans le patrimoine ancien. Le cabinet de Alzua, architecte lauréat du concours, a réalisé un projet d'architecture contemporaine qui met en valeur cet hôtel particulier.

niale dans le cadre de ses missions. Cela implique de lier les orientations de la charte avec les documents d'urbanisme locaux (PLU, SCOT) et de développer des outils appropriés comme les ZPPAUP. Cela nécessite, enfin, d'accompagner les collectivités locales dans les projets ANRU et les opérations de réhabilitation des cités minières.



Projet de l'hôtel de Montigny © SDAP du Nord

Dans le Pas-de-Calais, à travers l'instruction de près de 6000 dossiers, le SDAP a mis l'accent sur les mutations économiques et la prise en compte du patrimoine. La grande mutation de l'ancien bassin minier qui a été un fait marquant pour l'histoire sociale, économique et le paysage de cette région, concerne les agents du SDAP et ils participent activement à la gestion de ce territoire auprès et avec les collectivités territoriales.

Le patrimoine industriel constitue une réelle richesse et possède une valeur scientifique, sociale et culturelle qui mérite d'être reconnue. La désindustrialisation a engendré de grandes souffrances. Aussi les élus de l'ex bassin minier souhaitent-ils faire reconnaître ce territoire au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO) qui serait un hommage légitime pour cette région. La candidature du bassin minier sera faite dans la catégorie particulière "patrimoine culturel évolutif" qui nécessite de se constituer un outil de gestion pour cette zone. Après avoir identifié les enjeux de ce territoire en pleine mutation, l'objectif sera de conserver présente la mémoire de cette histoire industrielle dans sa modernisation actuelle.

Les élus mènent nécessairement cette démarche avec l'aide technique de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et de la Direction régionale des affaires culturelles. l'architecte urbaniste de l'État référent dans le SDAP apporte son expertise pour aider les collectivités à s'inscrire dans la démarche UNESCO. A ce titre le SDAP veille à intégrer les principes de la charte de gestion patrimo-





A	AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air
	ACCRE	Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
	ADCN	Association pour le dépistage des cancers dans le département du Nord
	ADEC	Actions de développement pour l'emploi
	ADELE	ADministration ELectronique
	ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
	AFNOR	Agence française pour la normalisation
	AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
	AGEFIPH	Association chargée de gérer le fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
	AII	Agence innovation industrielle
	ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
	ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
	ANPE	Agence nationale pour l'emploi
	ANR	Agence nationale de la recherche
	ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
	ANVAR	Agence nationale pour la valorisation de la recherche
	APNES	Association des professeurs de néerlandais dans l'enseignement secondaire
	ARACT	Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
	ARH	Agence régionale de l'hospitalisation
	ARIA	Association régionale de l'industrie automobile
	ARRMEL	Appui, reclassement, reconversion des entreprises de la métropole lilloise
	ARZI	Atlas régional des zones inondables
	ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	ATEE	Association technique, énergie, environnement
	AVS	Auxiliaire de vie scolaire
B	BEP	Brevet d'études professionnelles
	BEPM	Brevet d'études professionnelles maritimes
	BOP	Budget opérationnel de programme
	BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
	BTP	Bâtiment et travaux publics
	BTS	Brevet de technicien supérieur
	BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
C	C2RP	Centre régional de ressources pédagogiques
	CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
	CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
	CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
	CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
	CAR	Comité d'administration régional
	CASU	Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence
	CCI	Chambre de commerce et d'industrie
	CCMS	Convention collective des métiers du sports
	CCP	Certificat de compétences professionnelles
	CCPD	Centre de coopération policière et douanière
	CCREFP	Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle
	CEE	Certificats d'Economie d'Énergie
	CEP	Contrat d'études prospectives
	CD2E	Centre de création et de développement des éco-entreprises
	CDAT	Commission départementale d'action touristique
	CDEC	Commission départementale d'équipement commercial
	CDHR	Comité départemental d'habitat et d'aménagement rural
	CEDRE	Centre de documentation, recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux
	CER	Centre éducatif fermé
	CERDD	Centre ressource du développement durable
	CETE	Centre d'études techniques de l'équipement
	CEVPM	Centre d'expérimentation et de valorisation des produits de la mer
	CGPME	Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises
	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
	CHU	Centre d'hébergement d'urgence
	CIACT	Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires
	CIADT	Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
	CIDF	Centres d'information des droits des femmes
	CIE	Contrat initiative emploi
	CIRE	Cellule interrégionale d'épidémiologie Nord
	CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
	CJCE	Cour de justice de la communauté européenne
	CLIC	Comités locaux d'information et de concertation
	CMER	Comité mixte Etat-Région
	CMR	Substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction
	CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
	CNDS	Centre national de développement du sport
	CNRT	Centre national de recherche technologique



CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COPIRE	Commission paritaire régionale de l'emploi
COREC	Comité régional d'examen des comptes
COREPAM	Commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine
COREX	Conférence régionale de l'exportation
CORIF	Collectif régional pour l'information et la formation des femmes
CP	Comptabilité publique
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPER	Contrat de plan Etat-Région
CPI	Centre de placement immédiat
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
CRA	Centre d'appareillage de personnes handicapées
CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
CRC	Contrôle de la réglementation de la construction
CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie
CRCM	Comité régional de la mutualité
CRIB	Centre de ressource et d'information des bénévoles
CROS	Comité régional de l'organisation sanitaire
CROSMS	Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale
CROSS	Centre régional opérationnel de sauvetage et de surveillance en mer
CRP	Convention de reclassement personnalisé
CRS	Conférence régionale de santé
CRSN	Cadre de référence stratégique national
CRSP	Comité régional des politiques de santé
CSN	Centre de sécurité des navires
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
D	
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCS	Direction du contrôle de la sécurité
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DELD	Demandeurs d'emploi de longue durée
DESCO	Direction de l'enseignement scolaire
DGI	Direction générale des impôts
DGTPE	Direction générale du trésor et de la politique économique
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DIRAM	Direction interrégionale des affaires maritimes
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DIV	Délégation interministérielle à la ville
DNRED	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
DOCOB	Document d'objectifs
DOD	Direction des opérations douanières
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRCA	Délégation régionale au commerce et à l'artisanat
DRCCRF	Direction régionale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes
DRCE	Direction régionale du commerce extérieur
DRDFE	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
DRDJS	Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports
DRE	Direction régionale de l'équipement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DRT	Délégation régionale au tourisme
DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DSF	Direction des services fiscaux
DSNA	Direction des services de la navigation aérienne
DTA	Diagnostic territorial approfondi
DUP	Déclaration d'utilité publique
E	
EDDF	Engagement de développement de la formation professionnelle
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
EHI	Eradication de l'habitat indigne
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIMM	Etablissement industriel de maintenance du matériel
EIPPE	Evaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement
EPCI	Etablissement de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier
ERU	Eaux résiduelles urbaines
ETP	Equivalent temps plein
ETT	Entreprise de travail temporaire
EVP	Equivalent vingt pieds
F	
FACREA	Fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales
FASILD	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations



	FCE	Fonds de compétitivité des entreprises
	FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
	FEDER	Fonds européen de développement régional
	FGIF	Fonds de garantie à l'initiative des femmes
	FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
	FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
	FNDS	Fonds national pour le développement du sport
	FRAMEE	Fonds régional d'aide à la maîtrise de l'énergie et de l'environnement
	FSE	Fonds social européen
G	GDO	Grands donneurs d'ordres
	GIP	Groupement d'intérêt public
	GIR	Groupe d'intervention régional
	GIRZOM	Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières
	GISBEI	Gestion de l'information stratégique des entreprises de biens d'équipements industriels
	GPDE	Gestion publique - développement économique
	GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
	GRAPPE	Groupe régional d'action contre la pollution phytosanitaire de l'eau
	GRISAME	Groupe régional inter-services d'anticipation des mutations économiques
	GRSP	Groupement régional de santé publique
I	IE	Intelligence économique
	IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
	IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
	INPI	Institut national de la propriété industrielle
	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
	INVS	Institut national de veille sanitaire
	IREV	Institut régional de la ville
	ISTNF	Institut de santé au travail du Nord de la France
	IUT	Institut universitaire de technologie
J	JAPD	Journées d'appel de préparation à la défense
L	LAALB	Liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique
	LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
M	MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
	MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
	MEDEF	Mouvement des entreprises de France
	MIE	Maison d'initiative pour l'emploi
	MILPV	Mildiou - protection des végétaux
	MIMPE	Module d'insertion sur les métiers porteurs d'emploi
	MIN	Marché d'intérêt national
	MINEFI	Ministère de l'économie et des finances
	MISE	Mission inter-services de l'eau
	MRIICE	Mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle, évaluation
N	NFX	Nord France Experts
O	OFIMER	Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture
	OPCA	Organismes paritaires collecteurs agréés
	OPCAREG	Organisme paritaire collecteur agréé inter-professionnelle et régionale
	OPPBTB	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
P	PAC	Politique agricole commune
	PACT	Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat
	PAP	Plan d'action personnalisé
	PAPI	Plan d'action pour la prévention des inondations
	PARE	Plan d'aide au retour à l'emploi
	PAS	Programme d'actions subventionnées
	PASER	Projet d'action stratégique de l'Etat en région
	PAVA	Programme d'accès à la vie active
	PCP	Politique commune de la pêche
	PDRH	Plan de développement rural hexagonal
	PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
	PLI	Programme local d'innovation
	PLIE	Plan local d'insertion par l'économie
	PLS	Prêt locatif social
	PLUS	Prêt locatif à usage social
	PME-PMI	Petites et moyennes entreprises - Petites et moyennes industries
	PO	Programme opérationnel
	PPE	Plan particulier d'exploitation
	PPR	Plan de prévention des risques inondation et littoraux
	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
	PRASE	Plan régional d'action en santé environnement
	PRCTE	Programme régional de création et de transmission d'entreprises
	PREE	Plan régional des échanges extérieurs
	PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
	PRI	Plan régional de soutien à l'innovation
	PRIAC	Programme inter-départemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
	PRIPI	Programme régional d'insertion des populations immigrées
	PRS	Programme régional de santé
	PRSE	Programme régional de santé environnement



	PRSP	Plan régional de santé publique
	PSN	Plan stratégique national
	PTI	Programme technologique d'innovation
R	RDE	Réseau régional des données de l'environnement
	RFF	Réseau ferré de France
	RMI	Revenu minimum d'insertion
	RSI	Régime social des indépendants
	RWVN	Réseau des villes et villages numériques
S	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
	SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
	SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
	SDDE	Schéma directeur des données sur l'eau
	SDEVN	Schéma directeur d'exploitation des voies navigables
	SDSA	Services départementaux de statistique agricole
	SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
	SIC	Site d'importance communautaire
	SIE	Système d'information sur l'eau
	SIE	Services des impôts des entreprises
	SIG	Système d'information géographique
	SIVA	Site pour la vie autonome des personnes handicapées
	SNCF	Société nationale des chemins de fer
	SNM	Service des nouvelles de marchés
	SOC	Service officiel de certification
	SPER	Service public de l'emploi régional
	SPL	Système productif local
	SPPPI	Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles
	SRAVE	Schéma régional d'aménagement de la voie d'eau
	SRC	Service régional de contrôle
	SRDE	Schéma régional de développement économique
	SRISE	Service régional d'information statistique et économique
	SROS	Schéma régional de l'organisation sanitaire
	SRPV	Service régional de la protection des végétaux
	SRSA	Service régional de statistique agricole
	SSIAD	Services de soins infirmiers à domicile
	SVE	Service volontaire européen
T	TAC	Totaux admissibles des captures
	TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
	TCI	Tribunal du contentieux de l'incapacité
	TER	Transport express régional
	TG	Trésorerie générale
	TIC	Technologies de l'information et de la communication
	TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
	TPE	Très petite entreprise
	TPG	Trésorier-payeur général de région
	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
U	ULE	Unités locales d'enseignement
	UNEDIC	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	UO	Unité opérationnelle
	URCAM	Union régionale des caisses d'assurance maladie
	URMEL	Union régionale des médecins libéraux
	URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
V	VAE	Validation des acquis de l'expérience
	VNF	Voies navigables de France
Z	ZDE	Zone de développement de l'éolien



Coordonnées des services dont l'activité est présentée dans ce rapport

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais
Préfet : **Daniel CANÉPA**
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)
Secrétaire Général : **Yves DURUFLÉ**
Préfecture de Région - SCRIVE
12 – 14, rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 52 32
www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)
Déléguée Régionale : **Khalida SELLALI**
Préfecture de Région - SCRIVE
12 - 14, rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE
Tel : 03 20 30 59 78 - Fax : 03 20 30 56 96
www.droitsdesfemmes.org

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la Vie Associative (DRDJSVA)
Directeur Régional : **Jean Marie THÉPOT**
35, rue Boucher de Perthes - 59044 LILLE cedex
Tél. : 03 20 14 42 42 - Fax : 03 20 14 43 00
www.drdjs-nordpasdecals.jeunesse-sports.gouv.fr

Délégation régionale au tourisme (DRT)
Déléguée Régionale : **Nathalie THIEULEUX**
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 20 54 77 66 - Fax : 03 20 54 36 40
www.tourisme.gouv.fr

Rectorat
Recteur : **Bernard DUBREUIL**
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 60 00 - Fax : 03 20 15 65 90
www.ac-lille.fr

Direction régionale des services pénitentiaires de Lille (DRSP)
Directeur Régional : **Sergio SALVADORI**
5, rue Gauthier de Châtillon - BP 765 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 63 66 66 - Fax : 03 20 54 40 64
www.justice.gouv.fr

Trésorerie générale de région (TG)
Trésorier-Payeur Général : **Jean-Claude SAFFACHE**
82, avenue Kennedy - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 42 42 - Fax : 03 20 62 41 19
www.minefi.gouv.fr/nordpasdecals/

Directeur : **Gérard COUROYER**
Direction des services fiscaux Lille
161, boulevard de la Liberté - BP 687 - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 28 36 64 64 - Fax : 03 20 42 07 87
www.minefi.gouv.fr/nordpasdecals

Direction des services fiscaux Valenciennes
Directrice : **Gisèle RECOR**
15, rue de la Rougeville - BP 429
59322 VALENCIENNES cedex
Tél : 03 27 20 39 00 - Fax : 03 27 46 45 67
www.minefi.gouv.fr/nordpasdecals

Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Directeur Régional : **Jean-Jacques MALPOT**
130, avenue Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 86 29 - Fax : 03 20 62 86 00
www.insee.fr

Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)
Délégué Régional : **Gaëtan MAIRESSE**
Espace Recherche Innovation
2, rue des canoniers - 59800 LILLE
Tél : 03 28 38 50 19 - Fax : 03 28 38 50 20
www.recherche.gouv.fr

Direction Régionale OSEO INNOVATION (DROSEO)
Directeur Régional : **Jean-Claude CARLU**
148, rue Nationale - 59000 LILLE
Tél : 03 20 74 69 40 - Fax : 03 20 42 00 27
www.oseo.fr

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)
Directeur Régional : **Michel PASCAL**
941, rue Charles Bourseul - BP 750 - 59507 DOUAI
Tél : 03 27 71 20 20 - Fax : 03 27 88 37 89
www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr

Direction régionale du commerce extérieur (DRCE)
Directeur Régional : **Philippe MALO**
299, boulevard de Leeds - 59777 LILLE
Tél : 03 59 56 23 40 - Fax : 03 59 56 23 41
www.missioneco.org/nordpasdecals

Délégation régionale au commerce et à l'artisanat (DRCA)
Délégué Régional : **Lahcen MERDJI**
Trésorerie Générale – 82, avenue Kennedy
9ème étage - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 81 97 - Fax : 03 20 62 39 70
www.pme.gouv.fr

Direction interrégionale des douanes
Directeur Interrégional : **Jean-Yves MAHÉ**
5, rue de Courtrai - BP 683 - 59033 LILLE cedex
Tél : 03 28 36 36 36 - Fax : 03 20 06 30 59
www.douane.minefi.gouv.fr



Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF)

Directeur Régional : **Daniel CHENARD**
95, boulevard Carnot - BP 10219 - 59029 Lille cedex
Tél : 03 20 13 62 00 - Fax : 03 20 54 83 07
www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalais/

Direction régionale et Départementale de l'équipement (DRE)

Directeur Régional et Départemental : **Jean-Louis HÉLARY**
44, rue de Tournai - BP 259 - 59019 LILLE cedex
Tél : 03 20 40 54 54 - Fax : 03 20 06 83 24
www.nord.equipement.gouv.fr/

Délégation régionale de l'aviation civile (DAC Nord)

Délégué Régional : **Francis ONRAET**
Aéroport de Lille Lesquin - BP 429 - 59814 LESQUIN cedex
Tél : 03 20 16 18 00 - Fax : 03 20 16 18 06
www.dgac.fr

Direction Régionale des affaires maritimes Nord - Pas-de-Calais - Picardie (DRAM)

Directeur Régional : **Jean-Pierre MANNIC**
92, Quai Gambetta - BP 629
62321 BOULOGNE-SUR-MER cedex
Tél : 03 21 30 53 23 - Fax : 03 21 30 08 23
www.mer.equipement.gouv.fr

Service de la Navigation - Direction régionale des Voies navigables de France (SN - VNF)

Chef du Service de la Navigation : **Philippe RATTIER**
37, rue du Plat - BP 725 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 49 70 - Fax : 03 20 15 49 71
www.equipement.gouv.fr/sn-npc/

Direction régionale de la SNCF

Directeur Régional : **Michel BOUDOSSIÉ**
33, avenue Charles Saint Venant - 59043 LILLE cedex
Tél : 03 28 55 71 10 - Fax : 03 28 55 75 12

Direction régionale de Réseau Ferré de France (RFF)

Délégué Régional : **Yves JOUANIQUE**
28, Place de la Gare - 59043 LILLE cedex
Tél : 03 20 12 45 20 - Fax : 03 20 12 45 29
www.rff.fr

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)

Directeur Régional : **Jean-Claude WESTERMANN**
62, boulevard de Belfort - BP 605 - 59024 LILLE cedex
Tel : 03 20 62 66 00 - Fax : 03 20 62 66 62
www.nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr

Agence régionale de l'hospitalisation (ARH)

Directeur : **Dominique DEROUBAIX**
2, rue de Tenremonde - 59042 LILLE cedex
Tél : 03 20 06 70 20 - Fax : 03 20 06 70 30
www.arh5962.fr

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE)

Directrice : **Fadéla BENRABIA**
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE
Tél : 03 28 38 01 00 - Fax : 03 28 38 01 01
www.fasild.fr

Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre (DIACVG)

Directeur Interdépartemental : **Michel SFIOTTI**
Cité administrative - Rue de Tournai - 59048 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 12 34 - Fax : 03 20 62 12 30
www.defense.gouv.fr

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF)

Directeur Régional : **Alain VERNÈDE**
Cité Administrative - BP 505 - 59022 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 41 41 - Fax : 03 20 96 42 99
draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Directeur Régional : **Michel PASCAL**
107, boulevard de la Liberté - 59041 LILLE cedex
Tél : 03 59 57 83 83 - Fax : 03 59 57 83 00
www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr

Délégation régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Délégué Régional : **Hervé PIGNON**
Centre tertiaire de l'Arsenal
20, rue du Prieuré - 59500 DOUAI
Tél : 03 27 95 89 70 - Fax : 03 27 95 89 71
www.ademe.fr

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP)

Directrice Régionale : **Marie-Laure BALMÉS**
70, rue Saint Sauveur - BP 456
Les Arcades de Flandre - 59021 LILLE cedex
Tél : 03 20 96 48 60 - Fax : 03 20 52 74 63
www.npdc.travail.gouv.fr

Direction régionale de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

Directrice Régionale : **Catherine D'HERVÉ**
10, rue de l'abbé de Staël - BP 55019
59705 MARCQ EN BAROEUL cedex
Tél : 03 20 42 52 52 - Fax : 03 20 42 52 79
www.anpe.fr

Direction régionale de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

Directrice Régionale : **Patricia BOUILLAGUET**
3, rue Jeanne Maillotte - BP 2021
59013 LILLE Cedex
Tél : 03 20 30 35 30 - Fax : 03 20 57 98 96
www.afpa.fr



*Coordonnées des services dont l'activité
est présentée dans ce rapport*

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
Directeur Régional : **Richard MARTINEAU**
Hôtel Scrive - 3, rue du Lombard - 59800 LILLE
Tél : 03 20 06 87 58 - Fax : 03 28 36 62 23
www.culture.gouv.fr

Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse
(DRPJJ)
Directeur Régional : **Jean-Pierre CHIRAT**
179, boulevard de la Liberté B.P. 2038 - 59014 Lille cedex
Tél : 03 20 21 83 50 - Fax : 03 20 21 83 69
www.justice.gouv.fr



Rapport d'activité des services de l'Etat
dans la région Nord - Pas-de-Calais - Juin 2007

Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais
Secrétariat général pour les affaires régionales
12, 14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE cedex - Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32
Site internet : www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr - Courriel : sgar@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Photos couverture : VNF - SGAR - CE
Conception et réalisation : SGAR Nord - Pas-de-Calais, en liaison avec les services déconcentrés de l'Etat dans la région
Maquette : préfecture du Nord / Service des télécommunications et des systèmes d'information / Cellule multimédia
Impression : La Monsoise

Rédaction achevée en juin 2007 / imprimé sur du papier couché recyclé

